

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglomération Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/029 Finances / Budgets principal et annexes - comptes de gestion 2023 du receveur municipal

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	59	59	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglomération Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntill (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/029**Finances / Budgets principal et annexes - comptes de gestion 2023 du receveur municipal**

Rapporteur : Paul Cayrol

Le rapporteur soumet au conseil communautaire les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023 établis par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier de L'agglomération Foix-Varilhes.

Il précise que ces comptes de gestion concordent rigoureusement avec les comptes administratifs et présentent, comme ces derniers, les résultats suivants :

24200 Budget principal	Excédent global de clôture de :	4.227.716,31
24202 Budget annexe mobilité	Excédent global de clôture de :	29.170,59
24203 Budget annexe ateliers-relais	Excédent global de clôture de :	912,79
24204 Budget annexe zones d'activités économiques	Déficit global de clôture de :	-915.499,89

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice pour 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **DÉCLARE** que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de L'agglomération Foix-Varilhes, dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Article 2 : **AUTORISE** le président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglomération Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

CA L'AGGLO FOIX - VARILHES BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Philippe CROUZIL
Mme Frédérique TERRE
M PHILIPPE CROUZIL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 22/06/2023
DU 23/06/2023 AU 17/09/2023
DU 18/09/2023 AU 29/03/2024

Population 32986
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	22
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 23</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 24</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 32</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	45
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 46</u>

2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 96
4EME PARTIE : Page des signatures 97

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	899,51	Dotations	1 241,72
Terrains	4 369,43	Fonds Globalisés	10 661,81
Constructions	50 872,73	Réserves	29 934,65
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 258,40	Différences sur réalisations d'immobilisations	-3 229,77
Immobilisations corporelles en cours	5 358,43	Report à nouveau	3 236,20
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	2 226,15	Résultat de l'exercice	2 891,33
Autres immobilisations corporelles	1 158,70	Subventions transférables	2 824,46
Total immobilisations corporelles (nettes)	66 243,85	Subventions non transférables	19 400,56
Immobilisations financières	30,12	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	1 785,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	67 173,47	Autres fonds propres	
Stocks	25,50	TOTAL FONDS PROPRES	68 746,80
Créances	7 902,03	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	3 639,46
Disponibilités	3 495,84	Fournisseurs ⁽²⁾	601,48
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	5 681,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 423,37	Total dettes à court terme	6 282,96
Comptes de régularisations	97,73	TOTAL DETTES	9 922,42
		Comptes de régularisations	25,35
TOTAL ACTIF	78 694,57	TOTAL PASSIF	78 694,57

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	1 429 544,78	1 169 617,63	259 927,15	798 624,18
	Autres immobilisations incorporelles	1 240 818,39	601 239,73	639 578,66	537 254,49
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	4 397 101,52	30 013,62	4 367 087,90	4 373 651,03
	Constructions en toute propriété	53 407 392,28	3 227 227,20	50 180 165,08	50 222 620,64
	Construction sur sol autrui en tte prop	31 368,16		31 368,16	31 368,16
	Réseaux installations voirie rés divers	1 584 449,33	85 508,27	1 498 941,06	1 433 478,46
	Collections et oeuvres d'art	166 411,66		166 411,66	157 011,66
	Autres immobilisations corporelles	4 651 809,46	3 660 220,31	991 589,15	1 063 469,13
	Immobilisations corporelles en cours	5 358 434,31		5 358 434,31	3 694 387,40
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	2 226 152,80		2 226 152,80	2 179 022,84
	Terrains reçus au titre de mise à dispo	2 342,25		2 342,25	2 342,25
	Construc reçues au titre mise à dispo	674 173,24	12 978,00	661 195,24	663 790,84
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers	759 463,57		759 463,57	759 463,57
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	175 850,38	175 154,86	695,52	1 113,96	
MONTANT A REPORTER	76 105 312,13	8 961 959,62	67 143 352,51	65 917 598,61	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	76 105 312,13	8 961 959,62	67 143 352,51	65 917 598,61
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	29 760,00		29 760,00	3 160,00
	Autres titres immobilisés	356,73		356,73	356,73
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		76 135 428,86	8 961 959,62	67 173 469,24	65 921 115,34

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks	25 501,70		25 501,70	25 501,70
	Redevables et comptes rattachés	657 176,19	28 040,71	629 135,48	368 886,44
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	1 119 403,73		1 119 403,73	767 897,81
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	901 155,74		901 155,74	610 866,84
	Opérations pour le compte de tiers	5 182 159,54		5 182 159,54	5 377 043,85
	Autres créances	70 178,15		70 178,15	1 045 620,79
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	3 495 838,69		3 495 838,69	1 221 033,86
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		11 451 413,74	28 040,71	11 423 373,03	9 416 851,29

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	97 727,49		97 727,49	195 454,98
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				2 351,23
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	97 727,49		97 727,49	197 806,21
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	87 684 570,09	8 990 000,33	78 694 569,76	75 535 772,84

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

BILAN (en Euros)

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	1 241 718,46	1 241 718,46
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	1 785 852,97	1 785 852,97
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	29 934 645,53	28 240 286,55
	Neutra amortis subv equip versees	-3 281 684,50	-2 382 308,63
	Report à nouveau	3 236 199,11	3 830 737,35
	Résultat de l'exercice	2 891 325,64	970 456,73
	Subventions transférables	2 824 462,48	2 734 967,16
	Différences sur réalisations d'immob	51 914,51	51 664,51
	Fonds globalisés	10 661 807,33	10 265 412,10
	Subventions non transférables	19 400 555,02	18 058 739,33
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	68 746 796,55	64 797 526,53	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	3 616 762,24	4 146 009,99
	Emprunts et dettes financières divers	22 702,58	22 702,58
	Crédits et lignes de trésorerie	800 000,00	800 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	527 390,22	366 469,36
	Dettes fiscales et sociales	5 663,26	14 528,13
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	536 839,46	35 959,06
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	808,79	200 253,68
	Opérations pour le compte de tiers	4 331 247,70	5 011 100,89
	Autres dettes	6 915,13	2 153,43
	Fournisseurs d'immobilisations	74 093,40	64 930,52
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	9 922 422,78	10 664 107,64	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	25 350,43	74 138,67
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	25 350,43	74 138,67
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	78 694 569,76	75 535 772,84

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	14 637,64	13 142,09
Dotations et subventions reçues	7 740,41	8 397,28
Produits des services	2 205,47	2 097,17
Autres produits	264,06	239,53
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	24 847,59	23 876,06
Traitements, salaires, charges sociales	8 534,75	8 171,64
Achats et charges externes	3 538,91	2 915,47
Participations et interventions	9 845,13	9 645,94
Dotations aux amortissements et provisions	1 956,41	1 675,58
Autres charges	610,71	530,28
Charges courantes non financières	24 485,91	22 938,91
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	361,68	937,15
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	138,11	157,32
RESULTAT COURANT FINANCIER	-138,11	-157,32
RESULTAT COURANT	223,56	779,83
Produits exceptionnels	2 743,20	213,74
Charges exceptionnelles	75,43	23,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 667,76	190,62
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 891,33	970,46

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	5 537 534,00	6 302 709,00
Autres impôts et taxes	9 100 110,12	6 839 379,37
Produits services, domaine et ventes div	2 205 471,89	2 097 168,25
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		3 568,00
Transferts de charges		
Autres produits	264 058,25	235 958,15
Dotations de l'Etat	2 372 328,95	2 446 928,82
Subventions et participations	2 911 809,48	3 614 228,62
Autres attributions (péréquat, compensa)	2 456 275,00	2 336 118,55
TOTAL I	24 847 587,69	23 876 058,76
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	6 962 078,21	6 662 811,24
Charges sociales	1 572 666,80	1 508 831,17
Achats et charges externes	3 538 912,19	2 915 466,05
Impôts et taxes	227 996,28	203 134,93
Dotations amortissements des immob	1 858 682,46	1 577 849,06
Dot amort sur charges à répartir	97 727,49	97 727,49

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges	382 715,42	327 148,09
Contingents et participations	1 500 083,99	1 422 738,97
Subventions	8 345 047,62	8 223 198,41
TOTAL II	24 485 910,46	22 938 905,41
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	361 677,23	937 153,35
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	138 112,62	157 318,51
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	138 112,62	157 318,51

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-138 112,62	-157 318,51
A + B - RESULTAT COURANT	223 564,61	779 834,84
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		377,40
Produits des cessions d'immobilisations	250,00	
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements	899 375,87	146 837,33
Prod exception capital : Autres opér	1 843 569,30	66 526,93
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 743 195,17	213 741,66
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	70 500,00	22 250,00
Charg excep op gestion-Autres opérations	3 520,28	472,98
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist	250,00	
Charg excep op capital-Autres opérations	1 163,86	396,79
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	75 434,14	23 119,77

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 667 761,03	190 621,89
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	27 590 782,86	24 089 800,42
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	24 699 457,22	23 119 343,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 891 325,64	970 456,73

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-15	1 530 083,47		564 758,47		2 094 841,94	
4582-15		1 088 075,51		1 006 766,43		2 094 841,94

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-02	312 729,12				312 729,12	
4582-02		333 052,49				333 052,49
4581-03	112 610,39				112 610,39	
4582-03		115 524,78				115 524,78
4581-13	1 349 339,77				1 349 339,77	
4582-13		1 358 566,31				1 358 566,31
4581-14	2 047 501,10		47 187,01		2 094 688,11	
4582-14		2 010 881,80		83 806,32		2 094 688,12
4581-16	24 780,00		1 274 762,95		1 299 542,95	
4582-16		105 000,00		324 416,00		429 416,00
4581-52			13 249,20			13 249,20

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 856 070,08	32 387 628,70	45 243 698,78
Titres de recette émis (b)	6 734 929,21	31 866 333,57	38 601 262,78
Réductions de titres (c)		1 227 951,24	1 227 951,24
Recettes nettes (d = b - c)	6 734 929,21	30 638 382,33	37 373 311,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 856 070,08	32 387 628,70	45 243 698,78
Mandats émis (f)	6 315 711,91	28 054 638,59	34 370 350,50
Annulations de mandats (g)	39 932,96	307 581,90	347 514,86
Depenses nettes (h = f - g)	6 275 778,95	27 747 056,69	34 022 835,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	459 150,26	2 891 325,64	3 350 475,90
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-2 358 958,70		459 150,26	1 975,99	-1 897 832,45
Fonctionnement	4 801 194,08	1 564 994,97	2 891 325,64		6 127 524,75
TOTAL I	2 442 235,38	1 564 994,97	3 350 475,90	1 975,99	4 229 692,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
24201-BA C.A.P.F.V. RES. AUTONOMIE					
Investissement	-51 379,70			51 379,70	
Fonctionnement	53 489,78	42 385,15		-11 104,63	
Sous-Total	2 110,08	42 385,15		40 275,07	
24203-BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI					
Investissement	144,99				144,99
Fonctionnement	767,80				767,80
Sous-Total	912,79				912,79
24204-BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE					
Investissement	-793 664,14		-179 920,75		-973 584,89

Transfert résultats partiels BA 24201 suite à création du budget CIAS (Délibération du 05/04/2023).

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	140 807,00	140 807,00	58 085,00		58 085,00
Sous-Total	-652 857,14	140 807,00	-121 835,75		-915 499,89
TOTAL II	-649 834,27	183 192,15	-121 835,75	40 275,07	-914 587,10
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 24202-BA C.A.P.F.V. MOBILITE					
Investissement					
Fonctionnement	2 066,42		27 104,17		29 170,59
Sous-Total	2 066,42		27 104,17		29 170,59
TOTAL III	2 066,42		27 104,17		29 170,59
TOTAL I + II + III	1 794 467,53	1 748 187,12	3 255 744,32	42 251,06	3 344 275,79

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	522 217,81	2 080,86	524 298,67	522 217,81		522 217,81	2 080,86
20	Immobilisations incorporelles	659 870,10	-103 215,39	556 654,71	249 001,24		249 001,24	307 653,47
204	Subventions d'équipement versées	942 662,08	-145 000,00	797 662,08	360 678,84		360 678,84	436 983,24
21	Immobilisations corporelles	850 873,31	146 845,56	997 718,87	663 729,12	39 932,96	623 796,16	373 922,71
23	Immobilisations en cours	2 914 202,78	-43 000,00	2 871 202,78	1 668 870,48		1 668 870,48	1 202 332,30
26	Participations et créances rattachées à des participations		80 000,00	80 000,00	26 600,00		26 600,00	53 400,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 889 826,08	-62 288,97	5 827 537,11	3 491 097,49	39 932,96	3 451 164,53	2 376 372,58
458114	Opération pour compte tiers n° 458114	47 187,01		47 187,01	47 187,01		47 187,01	
458115	Opération pour compte tiers n° 458115	564 758,47		564 758,47	564 758,47		564 758,47	
458116	Opération pour compte tiers n° 458116	2 095 320,00		2 095 320,00	1 274 762,95		1 274 762,95	820 557,05
458117	Opération pour compte tiers n° 458117	203 400,00		203 400,00				203 400,00
458152	Opération pour compte tiers n° 458152		34 347,18	34 347,18	13 249,20		13 249,20	21 097,98
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	2 910 665,48	34 347,18	2 945 012,66	1 899 957,63		1 899 957,63	1 045 055,03
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 800 491,56	-27 941,79	8 772 549,77	5 391 055,12	39 932,96	5 351 122,16	3 421 427,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 129 542,85		1 129 542,85	921 904,87		921 904,87	207 637,98
041	Opérations patrimoniales	595 018,76		595 018,76	2 751,92		2 751,92	592 266,84
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 724 561,61		1 724 561,61	924 656,79		924 656,79	799 904,82
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 358 958,70		2 358 958,70				2 358 958,70
TOTAL GENERAL		12 884 011,87	-27 941,79	12 856 070,08	6 315 711,91	39 932,96	6 275 778,95	6 580 291,13

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	2 294 698,56		2 294 698,56	1 923 078,58		1 923 078,58	371 619,98
13	Subventions d'investissement	2 332 428,24	-118 206,12	2 214 222,12	1 437 450,01		1 437 450,01	776 772,11
16	Emprunts et dettes assimilées	1 266 186,14	55 917,15	1 322 103,29				1 322 103,29
024	Produits de cessions (recettes)		-250,00	-250,00				-250,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 893 312,94	-62 538,97	5 830 773,97	3 360 528,59		3 360 528,59	2 470 245,38
458214	Opération pour compte tiers n° 458214	83 806,32		83 806,32	83 806,32		83 806,32	
458215	Opération pour compte tiers n° 458215	1 006 766,43		1 006 766,43	1 006 766,43		1 006 766,43	
458216	Opération pour compte tiers n° 458216	1 601 000,00		1 601 000,00	324 416,00		324 416,00	1 276 584,00
458217	Opération pour compte tiers n° 458217	101 700,00		101 700,00				101 700,00
458252	Opération pour compte tiers n° 458252		34 347,18	34 347,18				34 347,18
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	2 793 272,75	34 347,18	2 827 619,93	1 414 988,75		1 414 988,75	1 412 631,18
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 686 585,69	-28 191,79	8 658 393,90	4 775 517,34		4 775 517,34	3 882 876,56
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	1 599 138,89		1 599 138,89				1 599 138,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 003 268,53	250,00	2 003 518,53	1 956 659,95		1 956 659,95	46 858,58
041	Opérations patrimoniales	595 018,76		595 018,76	2 751,92		2 751,92	592 266,84
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 197 426,18	250,00	4 197 676,18	1 959 411,87		1 959 411,87	2 238 264,31
TOTAL GENERAL		12 884 011,87	-27 941,79	12 856 070,08	6 734 929,21		6 734 929,21	6 121 140,87

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	3 955 277,67	395 867,06	4 351 144,73	3 661 611,51	135 434,93	3 526 176,58	824 968,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 208 932,10	-282 527,80	8 926 404,30	8 970 383,76	83 359,34	8 887 024,42	39 379,88
014	Atténuations de produits	3 007 369,00	-37 773,11	2 969 595,89	2 977 338,95	41 287,00	2 936 051,95	33 543,94
65	Autres charges de gestion courante	10 418 727,74	-98 316,15	10 320 411,59	10 233 624,69	5 777,66	10 227 847,03	92 564,56
66	Charges financières	138 414,77		138 414,77	179 603,06	41 490,44	138 112,62	302,15
67	Charges exceptionnelles	56 250,00	22 750,00	79 000,00	75 416,67	232,53	75 184,14	3 815,86
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	2 000 000,00		2 000 000,00				2 000 000,00
Opération n° 014	Opération d'équipement n° 014							
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 784 971,28		28 784 971,28	26 097 978,64	307 581,90	25 790 396,74	2 994 574,54
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	1 599 138,89		1 599 138,89				1 599 138,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 003 268,53	250,00	2 003 518,53	1 956 659,95		1 956 659,95	46 858,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 602 407,42	250,00	3 602 657,42	1 956 659,95		1 956 659,95	1 645 997,47
TOTAL GENERAL		32 387 378,70	250,00	32 387 628,70	28 054 638,59	307 581,90	27 747 056,69	4 640 572,01

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	93 500,00	9 238,84	102 738,84	139 197,83	27 650,31	111 547,52	-8 808,68
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 175 415,95		2 175 415,95	2 342 935,13	137 463,24	2 205 471,89	-30 055,94
73	Impôts et taxes	17 732 893,00	-155 041,00	17 577 852,00	17 529 486,28	1 511,21	17 527 975,07	49 876,93
74	Dotations et participations	7 714 443,79	102 761,41	7 817 205,20	8 832 758,93	1 046 624,50	7 786 134,43	31 070,77
75	Autres produits de gestion courante	259 854,00		259 854,00	264 084,75	26,50	264 058,25	-4 204,25
77	Produits exceptionnels	45 530,00	43 290,75	88 820,75	1 835 965,78	14 675,48	1 821 290,30	-1 732 469,55
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 021 636,74	250,00	28 021 886,74	30 944 428,70	1 227 951,24	29 716 477,46	-1 694 590,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 129 542,85		1 129 542,85	921 904,87		921 904,87	207 637,98
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 129 542,85		1 129 542,85	921 904,87		921 904,87	207 637,98
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 236 199,11		3 236 199,11				3 236 199,11
TOTAL GENERAL		32 387 378,70	250,00	32 387 628,70	31 866 333,57	1 227 951,24	30 638 382,33	1 749 246,37

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	522 217,81		522 217,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	522 217,81		522 217,81
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	51 596,64		51 596,64
2031	Frais d'études	195 320,81		195 320,81
2051	Concessions et droits similaires	2 083,79		2 083,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	249 001,24		249 001,24
2041412	Bâtiments et installations	101 083,99		101 083,99
20422	Bâtiments et installations	259 594,85		259 594,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	360 678,84		360 678,84
21318	Autres bâtiments publics	236 749,53		236 749,53
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	10 193,66		10 193,66
2151	Réseaux de voirie	46 811,83		46 811,83
2152	Installations de voirie	32 754,05		32 754,05
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	3 373,97		3 373,97
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	9 400,00		9 400,00
2182	Matériel de transport	103 081,04	26 683,76	76 397,28
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 431,08		30 431,08
2184	Mobilier	35 839,08		35 839,08
2188	Autres immobilisations corporelles	155 094,88	13 249,20	141 845,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	663 729,12	39 932,96	623 796,16
2313	Constructions	1 668 870,48		1 668 870,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 668 870,48		1 668 870,48
261	Titres de participation	26 600,00		26 600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	26 600,00		26 600,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 491 097,49	39 932,96	3 451 164,53
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	1 899 957,63		1 899 957,63
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	1 899 957,63		1 899 957,63
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 391 055,12	39 932,96	5 351 122,16
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	16 133,00		16 133,00
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	6 271,00		6 271,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	50,00		50,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	50,00		50,00
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	25,00		25,00
198	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	899 375,87		899 375,87
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	921 904,87		921 904,87
2313	Constructions	2 751,92		2 751,92
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	2 751,92		2 751,92
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	924 656,79		924 656,79
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 315 711,91	39 932,96	6 275 778,95

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	358 083,61		358 083,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 564 994,97		1 564 994,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 923 078,58		1 923 078,58
1313	Subventions d'équipement transférables - Département	95 634,32		95 634,32
1321	Etat et Etablissements Nationaux	272 912,93		272 912,93
1322	Région	240 119,34		240 119,34
1323	Département	26 124,48		26 124,48
1327	Budget communautaire et fonds structurels	557 355,94		557 355,94
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	245 303,00		245 303,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 437 450,01		1 437 450,01
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 360 528,59		3 360 528,59
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	1 414 988,75		1 414 988,75
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	1 414 988,75		1 414 988,75
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 775 517,34		4 775 517,34
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	250,00		250,00
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	41 289,47		41 289,47
28031	Amortissements frais d'études	161 089,40		161 089,40
28033	Amortissements frais d'insertion	835,20		835,20
2804132	Bâtiments et installations	790,00		790,00
28041412	Bâtiments et installations	641 526,75		641 526,75
28041582	Bâtiments et installations	1 201,97		1 201,97
280422	Bâtiments et installations	255 857,15		255 857,15
28051	Concessions et droits similaires	10 453,00		10 453,00
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	6 861,49		6 861,49

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281318	Amortissements autres bâtiments publics	190 886,52		190 886,52
28132	Immeubles de rapport	156 083,62		156 083,62
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	14 923,50		14 923,50
28151	Réseaux de voirie	13 820,15		13 820,15
28152	Installations de voirie	283,13		283,13
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 681,42		2 681,42
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	513,76		513,76
281731	Bâtiments publics	2 595,60		2 595,60
281784	Mobilier	418,44		418,44
28181	Installations générales agencements et aménagements divers	3 335,88		3 335,88
28182	Matériel de transport	14 205,56		14 205,56
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	74 995,66		74 995,66
28184	Mobilier	71 679,50		71 679,50
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	192 355,29		192 355,29
4815	Charges liées à la crise sanitaire COVID-19	97 727,49		97 727,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 956 659,95		1 956 659,95
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	2 751,92		2 751,92
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	2 751,92		2 751,92
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 959 411,87		1 959 411,87
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 734 929,21		6 734 929,21

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	6 541,42	150,00	6 391,42
605	Achats de matériel - équipements et travaux	2 459,26		2 459,26
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	97 887,92		97 887,92
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	644 059,75	19 744,26	624 315,49
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	180 200,66		180 200,66
60621	Achats non stockés de combustibles	64 121,04		64 121,04
60622	Achats non stockés de carburants	15 379,51		15 379,51
60623	Achats non stockés d'alimentation	200 761,82	96,70	200 665,12
60624	Achats non stockés de produits de traitement	21 276,74		21 276,74
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	60 241,70		60 241,70
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	69 454,84	1 426,59	68 028,25
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	9 463,74		9 463,74
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	31 086,64	499,95	30 586,69
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	8 290,57	937,40	7 353,17
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	41 208,64	242,43	40 966,21
6078	Achats de marchandises - autres marchandises	5 297,10		5 297,10
611	Contrats prestations de services	945 947,34	26 842,67	919 104,67
6132	Services extérieurs - locations immobilières	15 153,00		15 153,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	43 924,86		43 924,86
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	1 641,08		1 641,08
615221	Bâtiments publics	62 602,83	6 437,46	56 165,37
615228	Autres bâtiments	3 686,34		3 686,34
615231	Voieries	68 969,24		68 969,24
615232	Réseaux	1 754,40		1 754,40

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	11 598,16		11 598,16
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3 180,94		3 180,94
6156	Services extérieurs - maintenance	70 728,22		70 728,22
6161	Multirisques	76 722,18		76 722,18
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	11 229,82		11 229,82
617	Services extérieurs - études et recherches	67 008,00		67 008,00
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	3 244,12		3 244,12
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	20 969,00	4 750,00	16 219,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	60,00		60,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	2 639,82		2 639,82
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	52 719,00		52 719,00
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	15 944,99		15 944,99
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	12 503,60	300,00	12 203,60
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	13 631,15		13 631,15
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	37 269,85		37 269,85
6233	Publicité publications relations publiques - foires et expositions	2 000,00		2 000,00
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	12 861,73	385,00	12 476,73
6237	Publicité publications relations publiques - publications	2 049,60		2 049,60
6238	Publicité publications relations publiques - divers	515,00		515,00
6241	Transports - transports de biens	180,00		180,00
6247	Transports - transports collectifs	168 671,46		168 671,46

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Dépenses nettes

S2LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	4 505,41		4 505,41
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	19 729,20		19 729,20
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	9 949,86		9 949,86

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6261	Frais d'affranchissement	13 782,26	26,40	13 755,86
6262	Frais de télécommunications	71 301,18	118,94	71 182,24
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	4 342,75	100,00	4 242,75
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	19 704,30		19 704,30
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	11 031,42		11 031,42
62875	Remboursements de frais aux Communes membres du GFP	252 852,53	70 187,00	182 665,53
6288	Autres services extérieurs	14 280,46		14 280,46
63512	Impôts directs - taxes foncières	44 985,00		44 985,00
6358	Autres droits administration des impôts	24,00		24,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	7 986,06	3 190,13	4 795,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	3 661 611,51	135 434,93	3 526 176,58
6217	Personnel affecté par la Commune membre du GFP	20 393,84		20 393,84
6218	Autre personnel extérieur au service	125 506,04	83 359,34	42 146,70
6331	Versement mobilité	30 855,90		30 855,90
6332	Cotisations versées au FNAL	27 218,92		27 218,92
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	111 164,70		111 164,70
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	8 951,83		8 951,83
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	3 523 634,19		3 523 634,19
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	92 819,38		92 819,38
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	380 171,76		380 171,76
64131	Personnel non titulaire - rémunération	2 621 391,71		2 621 391,71
64138	Autres indemnités	353 984,95		353 984,95
6417	Rémunérations des apprentis	56 935,35		56 935,35
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	295 823,36		295 823,36

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 055 570,31		1 055 570,31
6454	Charges securite sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	89 023,64		89 023,64
6455	Charges securite sociale prevoyance-Cotis. p assurance du personnel	39 864,25		39 864,25
6458	Charges securite sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	11 924,83		11 924,83
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	9 334,97		9 334,97
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	36 571,53		36 571,53
6478	Autres charges sociales diverses	34 553,91		34 553,91
6488	Autres charges de personnel	44 688,39		44 688,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	8 970 383,76	83 359,34	8 887 024,42
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	1 981,00		1 981,00
739211	Attributions de compensation	2 616 691,10		2 616 691,10
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	56 426,00		56 426,00
73942	Reversement sur taxe de versement mobilité	147,79		147,79
7398	Reversements et restitutions et prélèvements divers	215 085,06		215 085,06
7489	Reversements et restitution sur autres attributions et participations	87 008,00	41 287,00	45 721,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	2 977 338,95	41 287,00	2 936 051,95
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	131 988,29	1 277,66	130 710,63
6518	Autres	2 876,96		2 876,96
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	209 950,58		209 950,58
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	9 776,70		9 776,70
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	28 164,06		28 164,06
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	515,27		515,27

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Dépenses nettes

S2LO

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
6542	Créances éteintes	719,74		719,74
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	1 490 617,00		1 490 617,00



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65548	Autres contributions	9 466,99		9 466,99
65732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Régions	280 983,41		280 983,41
657341	Subventions fonctionnement aux organismes publics - Communes membres du GFP	501 165,00		501 165,00
657358	Subventions fonctionnement aux organismes publics - Autres Groupements	5 773 495,21		5 773 495,21
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	190 000,00		190 000,00
657364	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics à caractère industriel et commercial	668 000,00		668 000,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	53 000,00		53 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	882 904,00	4 500,00	878 404,00
65888	Autres	1,48		1,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	10 233 624,69	5 777,66	10 227 847,03
66111	Intérêts réglés à l'échéance	143 444,71		143 444,71
66112	Intérêts - rattachement des icne	34 460,50	41 490,44	-7 029,94
6688	Autres	1 697,85		1 697,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	179 603,06	41 490,44	138 112,62
6711	Charges exceptionnelles - intérêts moratoires et pénalités sur marchés	232,53	232,53	
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 520,28		3 520,28
6745	Subventions exceptionnelles - subventions aux personnes de droit privé	70 500,00		70 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 163,86		1 163,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	75 416,67	232,53	75 184,14
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 097 978,64	307 581,90	25 790 396,74
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	250,00		250,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	1 858 682,46		1 858 682,46

Reçu en préfecture le 08/04/2024
 Publié le 03/04/2024
 ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
6812	Dotations aux Amortissements des charges de fonctionnement à répartir	97 727,49		97 727,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 956 659,95		1 956 659,95



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**Etat de réalisation des opérations**Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 956 659,95		1 956 659,95
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 054 638,59	307 581,90	27 747 056,69

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	139 197,83	27 650,31	111 547,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	139 197,83	27 650,31	111 547,52
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	5 720,00		5 720,00
70388	Utilisation du domaine - autres redevances et recettes diverses	75,00		75,00
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	73 812,38	1 873,00	71 939,38
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	620 557,65	25 145,45	595 412,20
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractere social	800 078,44	109 703,29	690 375,15
70688	Prestations de services autres prestations de service	1 946,10		1 946,10
7078	Ventes d'autres marchandises	13 786,50	741,50	13 045,00
7082	Autres produits - commissions	1 076,08		1 076,08
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	163 022,31		163 022,31
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux Communes membres du GFP	56 344,00		56 344,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	297 447,03		297 447,03
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies municipales	163 279,61		163 279,61
70873	Autres produits - remboursement de frais par les CCAS	6 014,31		6 014,31
70875	Autres produits remboursement frais par les Communes membres du GFP	31 356,00		31 356,00
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	107 419,72		107 419,72
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 342 935,13	137 463,24	2 205 471,89
73111	Impôts directs locaux	4 813 153,00		4 813 153,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	502 241,00		502 241,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	200 779,00		200 779,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	23 342,00		23 342,00
73211	Attribution de compensation	287 642,17		287 642,17



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73221	FNGIR	379 335,00		379 335,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	5 396 634,00		5 396 634,00
7342	Versement mobilité	149 797,50		149 797,50
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	177 057,00		177 057,00
7362	Impôts et taxes activités services - taxes de séjour	138 200,61	1 511,21	136 689,40
7382	Fraction de TVA	5 456 085,00		5 456 085,00
7388	Autres taxes diverses	5 220,00		5 220,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	17 529 486,28	1 511,21	17 527 975,07
74124	Dotation d' intercommunalité	743 083,00		743 083,00
74126	Dotation de compensation des groupements de Communes	1 564 969,00		1 564 969,00
744	FCTVA	25 037,06	2 676,81	22 360,25
7461	D.G.D	41 916,70		41 916,70
74718	Autres participations de l'Etat	79 574,46	15 000,00	64 574,46
7472	Participations - Régions	2 210,00		2 210,00
7473	Participations - Départements	347 433,54	113 861,40	233 572,14
7478	Participations - autres organismes	3 526 539,17	915 086,29	2 611 452,88
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	176 790,00		176 790,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	14 768,00		14 768,00
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	1 443 684,00		1 443 684,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	13 062,00		13 062,00
748388	Autres	853 692,00		853 692,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	8 832 758,93	1 046 624,50	7 786 134,43
751	Redevances pour concessions brevets licences marques procédés droits et valeurs similaires	1 000,00		1 000,00
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	241 294,81	25,50	241 269,31

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7588	Autres produits divers de gestion courante	21 789,94	1,00	21 788,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	264 084,75	26,50	264 058,25
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	250,00		250,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 835 715,78	14 675,48	1 821 040,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 835 965,78	14 675,48	1 821 290,30
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 944 428,70	1 227 951,24	29 716 477,46
7768	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	899 375,87		899 375,87
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	22 529,00		22 529,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	921 904,87		921 904,87
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	921 904,87		921 904,87
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 866 333,57	1 227 951,24	30 638 382,33

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		1 241 718,46						1 241 718,46		1 241 718,46
10222	FCTVA		10 278 568,80		38 311,62		358 083,61		10 674 964,03		10 674 964,03
102291	Reprise sur FCTVA	13 156,70						13 156,70		13 156,70	
10229	Sous Total compte 10229	13 156,70						13 156,70		13 156,70	
1022	Sous Total compte 1022	13 156,70	10 278 568,80		38 311,62		358 083,61	13 156,70	10 674 964,03		10 661 807,33
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		1 785 852,97						1 785 852,97		1 785 852,97
102	Sous Total compte 102	13 156,70	13 306 140,23		38 311,62		358 083,61	13 156,70	13 702 535,46		13 689 378,76
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		28 240 286,55		129 364,01		1 564 994,97		29 934 645,53		29 934 645,53
106	Sous Total compte 106		28 240 286,55		129 364,01		1 564 994,97		29 934 645,53		29 934 645,53
10	Sous Total compte 10	13 156,70	41 546 426,78		167 675,63		1 923 078,58	13 156,70	43 637 180,99		43 624 024,29
110	Report à nouveau solde créditeur		3 830 737,35	1 576 099,60	981 561,36			1 576 099,60	4 812 298,71		3 236 199,11
11	Sous Total compte 11		3 830 737,35	1 576 099,60	981 561,36			1 576 099,60	4 812 298,71		3 236 199,11
12	Résultat exercice excéd déficit		970 456,73	970 456,73				970 456,73	970 456,73		0,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Sous Total compte 12		970 456,73	970 456,73				970 456,73	970 456,73		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		1 784 006,66						1 784 006,66		1 784 006,66
1312	Subv équipt transf - Région		1 149 853,49						1 149 853,49		1 149 853,49
1313	Subv équipt transf - Dépt		223 713,76				95 634,32		319 348,08		319 348,08
1318	Subv équipt transf - autres subv		71 162,00		16 390,00				87 552,00		87 552,00
131	Sous Total compte 131		3 228 735,91		16 390,00		95 634,32		3 340 760,23		3 340 760,23
1321	Etat et EPN		3 044 660,15				272 912,93		3 317 573,08		3 317 573,08
1322	Région		4 604 306,41				240 119,34		4 844 425,75		4 844 425,75
1323	Dépt		5 346 163,12				26 124,48		5 372 287,60		5 372 287,60
13241	Communes membres du GFP		327 666,72						327 666,72		327 666,72
1324	Sous Total compte 1324		327 666,72						327 666,72		327 666,72
13251	GFP de rattachement		254 589,86						254 589,86		254 589,86
1325	Sous Total compte 1325		254 589,86						254 589,86		254 589,86

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1326	Autres EPL		15 066,71						15 066,71		15 066,71
1327	Budget communautaire fonds structurels		169 203,22				557 355,94		726 559,16		726 559,16
1328	Autres		1 769 676,92						1 769 676,92		1 769 676,92
132	Sous Total compte 132		15 531 333,11				1 096 512,69		16 627 845,80		16 627 845,80
1331	Dotation d'équipement territoires ruraux		7 027,77						7 027,77		7 027,77
133	Sous Total compte 133		7 027,77						7 027,77		7 027,77
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		2 131 038,78				245 303,00		2 376 341,78		2 376 341,78
134	Sous Total compte 134		2 131 038,78				245 303,00		2 376 341,78		2 376 341,78
1384	Autres subv invest non transf Cnes		396 367,44						396 367,44		396 367,44
138	Sous Total compte 138		396 367,44						396 367,44		396 367,44
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	226 561,25				16 133,00		242 694,25		242 694,25	
13912	Subv équipt transf - Région	267 343,27				6 271,00		273 614,27		273 614,27	
13913	Subv équipt transf - Dépt	6 892,00				50,00		6 942,00		6 942,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Subv équipt transf autres					50,00		50,00		50,00	
1391	Sous Total compte 1391	500 796,52				22 504,00		523 300,52		523 300,52	
13931	Dotation d'équipement territoires ruraux					25,00		25,00		25,00	
1393	Sous Total compte 1393					25,00		25,00		25,00	
139	Sous Total compte 139	500 796,52				22 529,00		523 325,52		523 325,52	
13	Sous Total compte 13	500 796,52	21 294 503,01		16 390,00	22 529,00	1 437 450,01	523 325,52	22 748 343,02		22 225 017,50
1641	Emprunts en euros		4 104 519,55			522 217,81		522 217,81	4 104 519,55		3 582 301,74
164	Sous Total compte 164		4 104 519,55			522 217,81		522 217,81	4 104 519,55		3 582 301,74
165	Dép et caution reçus		22 702,58	13 295,16	13 295,16			13 295,16	35 997,74		22 702,58
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		41 490,44	41 490,44	34 460,50			41 490,44	75 950,94		34 460,50
1688	Sous Total compte 1688		41 490,44	41 490,44	34 460,50			41 490,44	75 950,94		34 460,50
168	Sous Total compte 168		41 490,44	41 490,44	34 460,50			41 490,44	75 950,94		34 460,50
16	Sous Total compte 16		4 168 712,57	54 785,60	47 755,66	522 217,81		577 003,41	4 216 468,23		3 639 464,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo		352 004,00				250,00		352 254,00		352 254,00
193	Autres neutralisations et régularisation	300 339,49		123 171,98	123 171,98			423 511,47	123 171,98	300 339,49	
198	Neutralisation des amortissements des su	2 382 308,63				899 375,87		3 281 684,50		3 281 684,50	
19	Sous Total compte 19	2 682 648,12	352 004,00	123 171,98	123 171,98	899 375,87	250,00	3 705 195,97	475 425,98	3 229 769,99	
	Total classe 1	3 196 601,34	72 162 840,44	2 724 513,91	1 336 554,63	1 444 122,68	3 360 778,59	7 365 237,93	76 860 173,66	4 118 506,21	73 613 441,94
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	84 686,38				51 596,64		136 283,02		136 283,02	
2031	Frais d'études	501 319,91		66 990,00		195 320,81		763 630,72		763 630,72	
2033	Frais d'insertion	1 044,00			1 044,00			1 044,00	1 044,00		0,00
203	Sous Total compte 203	502 363,91		66 990,00	1 044,00	195 320,81		764 674,72	1 044,00	763 630,72	
204132	Bâtiments et installations	11 850,00						11 850,00		11 850,00	
20413	Sous Total compte 20413	11 850,00						11 850,00		11 850,00	
2041412	Bâtiments et installations	540 442,76				101 083,99		641 526,75		641 526,75	
204141	Sous Total compte 204141	540 442,76				101 083,99		641 526,75		641 526,75	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20414	Sous Total compte 20414	540 442,76				101 083,99		641 526,75		641 526,75	
2041582	Bâtiments et installations	18 029,38						18 029,38		18 029,38	
204158	Sous Total compte 204158	18 029,38						18 029,38		18 029,38	
20415	Sous Total compte 20415	18 029,38						18 029,38		18 029,38	
2041	Sous Total compte 2041	570 322,14				101 083,99		671 406,13		671 406,13	
20422	Bâtiments et installations	498 543,80				259 594,85		758 138,65		758 138,65	
2042	Sous Total compte 2042	498 543,80				259 594,85		758 138,65		758 138,65	
204	Sous Total compte 204	1 068 865,94				360 678,84		1 429 544,78		1 429 544,78	
2051	Concessions et droits similaires	336 800,86				2 083,79		338 884,65		338 884,65	
205	Sous Total compte 205	336 800,86				2 083,79		338 884,65		338 884,65	
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 020,00						2 020,00		2 020,00	
208	Sous Total compte 208	2 020,00						2 020,00		2 020,00	
20	Sous Total compte 20	1 994 737,09		66 990,00	1 044,00	609 680,08		2 671 407,17	1 044,00	2 670 363,17	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	3 962 526,79		298,36				3 962 825,15		3 962 825,15	
2113	Terr aménagés autres que voirie	9 527,45						9 527,45		9 527,45	
2115	Terrains bâtis	211 640,44						211 640,44		211 640,44	
211	Sous Total compte 211	4 183 694,68		298,36				4 183 993,04		4 183 993,04	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	102 922,21						102 922,21		102 922,21	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	110 186,27						110 186,27		110 186,27	
212	Sous Total compte 212	213 108,48						213 108,48		213 108,48	
21311	Hôtel de ville	127 334,20		14 392,89				141 727,09		141 727,09	
21318	Autres batiments publics	39 665 264,81		4 823,57		236 749,53		39 906 837,91		39 906 837,91	
2131	Sous Total compte 2131	39 792 599,01		19 216,46		236 749,53		40 048 565,00		40 048 565,00	
2132	Immeubles de rapport	1 128 262,07						1 128 262,07		1 128 262,07	
2135	Instal gales agencet amégts const	246 510,79		65 181,72		10 193,66		321 886,17		321 886,17	
2138	Autres constructions	11 908 679,04						11 908 679,04		11 908 679,04	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	53 076 050,91		84 398,18		246 943,19		53 407 392,28		53 407 392,28	
2145	Const sol autrui instal agencat amégat	31 368,16						31 368,16		31 368,16	
214	Sous Total compte 214	31 368,16						31 368,16		31 368,16	
2151	Réseaux de voirie	620 207,82				46 811,83		667 019,65		667 019,65	
2152	Installations de voirie	837 121,13				32 754,05		869 875,18		869 875,18	
21533	Réseaux cablés	12 874,62						12 874,62		12 874,62	
21534	Réseaux électrification	404,86						404,86		404,86	
21538	Autres réseaux	34 275,02						34 275,02		34 275,02	
2153	Sous Total compte 2153	47 554,50						47 554,50		47 554,50	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	13 407,12						13 407,12		13 407,12	
2156	Sous Total compte 2156	13 407,12						13 407,12		13 407,12	
21571	Mat outil voirie mat roulant	146 352,59			98 789,60			146 352,59	98 789,60	47 562,99	
2157	Sous Total compte 2157	146 352,59			98 789,60			146 352,59	98 789,60	47 562,99	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LOW**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres instal mat outil tech	243 342,37				3 373,97		246 716,34		246 716,34	
215	Sous Total compte 215	1 907 985,53			98 789,60	82 939,85		1 990 925,38	98 789,60	1 892 135,78	
2161	Oeuvres et objets d'art	157 011,66						157 011,66		157 011,66	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées					9 400,00		9 400,00		9 400,00	
216	Sous Total compte 216	157 011,66				9 400,00		166 411,66		166 411,66	
21728	Autres agenct et améngt terrains	2 342,25						2 342,25		2 342,25	
2172	Sous Total compte 2172	2 342,25						2 342,25		2 342,25	
21731	Batiments publics	108 330,93						108 330,93		108 330,93	
21735	IGAAC constructions	100 664,40						100 664,40		100 664,40	
21738	Autres constructions	465 177,91						465 177,91		465 177,91	
2173	Sous Total compte 2173	674 173,24						674 173,24		674 173,24	
21751	Réseaux de voirie	637 169,49						637 169,49		637 169,49	
217534	Réseaux électrificatio	1 558,99						1 558,99		1 558,99	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217538	Autres réseaux	120 735,09						120 735,09		120 735,09	
21753	Sous Total compte 21753	122 294,08						122 294,08		122 294,08	
2175	Sous Total compte 2175	759 463,57						759 463,57		759 463,57	
21782	Mat de transport	108 841,28			108 841,28			108 841,28	108 841,28		0,00
21783	Mat bureau mat informatique	128 841,09			125 728,49			128 841,09	125 728,49	3 112,60	
21784	Mobilier	133 525,60			118 460,45			133 525,60	118 460,45	15 065,15	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	157 672,63						157 672,63		157 672,63	
2178	Sous Total compte 2178	528 880,60			353 030,22			528 880,60	353 030,22	175 850,38	
217	Sous Total compte 217	1 964 859,66			353 030,22			1 964 859,66	353 030,22	1 611 829,44	
2181	Instal gales agenc t amngts divers	77 945,58		3 436,80	3 436,80			81 382,38	3 436,80	77 945,58	
2182	Mat de transport	505 263,54				103 081,04	26 683,76	608 344,58	26 683,76	581 660,82	
2183	Mat bureau mat informatique	783 490,84		5 395,68	5 395,68	30 431,08		819 317,60	5 395,68	813 921,92	
2184	Mobilier	912 465,95		51 429,99	51 429,99	35 839,08		999 735,02	51 429,99	948 305,03	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	1 780 443,98		99 707,38	99 707,38	155 094,88	13 249,20	2 035 246,24	112 956,58	1 922 289,66	
218	Sous Total compte 218	4 059 609,89		159 969,85	159 969,85	324 446,08	39 932,96	4 544 025,82	199 902,81	4 344 123,01	
21	Sous Total compte 21	65 593 688,97		244 666,39	611 789,67	663 729,12	39 932,96	66 502 084,48	651 722,63	65 850 361,85	
2313	Constructions	3 691 635,48		3 586,82	8 410,39	1 671 622,40		5 366 844,70	8 410,39	5 358 434,31	
231	Sous Total compte 231	3 691 635,48		3 586,82	8 410,39	1 671 622,40		5 366 844,70	8 410,39	5 358 434,31	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	2 751,92					2 751,92	2 751,92	2 751,92		0,00
23	Sous Total compte 23	3 694 387,40		3 586,82	8 410,39	1 671 622,40	2 751,92	5 369 596,62	11 162,31	5 358 434,31	
2423	Immob mises à dispo EPCI	3 401 371,34		98 789,60				3 500 160,94		3 500 160,94	
242	Sous Total compte 242	3 401 371,34		98 789,60				3 500 160,94		3 500 160,94	
243	Immo mise affect régie pers mor auto fin	304 898,03						304 898,03		304 898,03	
244	Immob affect à ccas			159 969,45				159 969,45		159 969,45	
2492	Mises à dispo transf compétences		1 527 246,53		98 789,60				1 626 036,13		1 626 036,13
2494	Mises en affectation à CCAS				112 839,49				112 839,49		112 839,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
249	Sous Total compte 249		1 527 246,53		211 629,09				1 738 875,62		1 738 875,62
24	Sous Total compte 24	3 706 269,37	1 527 246,53	258 759,05	211 629,09			3 965 028,42	1 738 875,62	2 226 152,80	
261	Titres de participation	160,00				26 600,00		26 760,00		26 760,00	
266	Autres formes de participation	3 000,00						3 000,00		3 000,00	
26	Sous Total compte 26	3 160,00				26 600,00		29 760,00		29 760,00	
271	Titres immob : droit propriété	356,73						356,73		356,73	
27	Sous Total compte 27	356,73						356,73		356,73	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		8 173,64				41 289,47		49 463,11		49 463,11
28031	Amort frais études		82 409,37				161 089,40		243 498,77		243 498,77
28033	Amort frais d'insertion		208,80	1 044,00			835,20	1 044,00	1 044,00		0,00
2803	Sous Total compte 2803		82 618,17	1 044,00			161 924,60	1 044,00	244 542,77		243 498,77
2804132	Bâtiments et installations		5 530,00				790,00		6 320,00		6 320,00
280413	Sous Total compte 280413		5 530,00				790,00		6 320,00		6 320,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804141	Bâtiments et installations						641 526,75		641 526,75		641 526,75
2804141	Sous Total compte 2804141						641 526,75		641 526,75		641 526,75
280414	Sous Total compte 280414						641 526,75		641 526,75		641 526,75
2804158	Bâtiments et installations		8 642,94				1 201,97		9 844,91		9 844,91
2804158	Sous Total compte 2804158		8 642,94				1 201,97		9 844,91		9 844,91
280415	Sous Total compte 280415		8 642,94				1 201,97		9 844,91		9 844,91
28041	Sous Total compte 28041		14 172,94				643 518,72		657 691,66		657 691,66
280422	Bâtiments et installations		256 068,82				255 857,15		511 925,97		511 925,97
28042	Sous Total compte 28042		256 068,82				255 857,15		511 925,97		511 925,97
2804	Sous Total compte 2804		270 241,76				899 375,87		1 169 617,63		1 169 617,63
28051	Concessions et droits similaires		295 804,85				10 453,00		306 257,85		306 257,85
2805	Sous Total compte 2805		295 804,85				10 453,00		306 257,85		306 257,85
28088	Autres immobilisations incorporelles		2 020,00						2 020,00		2 020,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2808	Sous Total compte 2808		2 020,00						2 020,00		2 020,00
280	Sous Total compte 280		658 858,42	1 044,00		1 113 042,94		1 044,00	1 771 901,36		1 770 857,36
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		20 584,47			6 861,49			27 445,96		27 445,96
28128	Amort autres agencet amégat terr		2 567,66						2 567,66		2 567,66
2812	Sous Total compte 2812		23 152,13			6 861,49			30 013,62		30 013,62
281311	Bâts administratifs		1 698,02		1 955,90				3 653,92		3 653,92
281318	Amort autres bâtiments publics		1 769 863,01			190 886,52			1 960 749,53		1 960 749,53
28131	Sous Total compte 28131		1 771 561,03		1 955,90	190 886,52			1 964 403,45		1 964 403,45
28132	Immeubles de rapport		352 646,97			156 083,62			508 730,59		508 730,59
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		72 389,82		9 947,39	14 923,50			97 260,71		97 260,71
28138	Amort autres constructions		656 832,45						656 832,45		656 832,45
2813	Sous Total compte 2813		2 853 430,27		11 903,29	361 893,64			3 227 227,20		3 227 227,20
28151	Réseaux de voirie		62 564,69			13 820,15			76 384,84		76 384,84

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28152	Installations de voirie		8 840,30				283,13		9 123,43		9 123,43
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		2 681,42				2 681,42		5 362,84		5 362,84
28156	Sous Total compte 28156		2 681,42				2 681,42		5 362,84		5 362,84
281571	Mat roulant		146 352,59	98 789,60				98 789,60	146 352,59		47 562,99
28157	Sous Total compte 28157		146 352,59	98 789,60				98 789,60	146 352,59		47 562,99
28158	Autres instal mat outil tech		91 866,29				513,76		92 380,05		92 380,05
2815	Sous Total compte 2815		312 305,29	98 789,60			17 298,46	98 789,60	329 603,75		230 814,15
281731	Bâtiments publics		10 382,40				2 595,60		12 978,00		12 978,00
28173	Sous Total compte 28173		10 382,40				2 595,60		12 978,00		12 978,00
281782	Mat de transport		108 841,28	108 841,28				108 841,28	108 841,28		0,00
281783	Mat bureau mat informatique		128 841,09	125 728,49				125 728,49	128 841,09		3 112,60
281784	Mobilier		132 411,64	118 460,45			418,44	118 460,45	132 830,08		14 369,63
281788	Amort autres		157 672,63						157 672,63		157 672,63

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28178	Sous Total compte 28178		527 766,64	353 030,22			418,44	353 030,22	528 185,08		175 154,86
2817	Sous Total compte 2817		538 149,04	353 030,22			3 014,04	353 030,22	541 163,08		188 132,86
28181	Instal gales agencé amngts divers		59 229,59	1 030,62	1 030,62		3 335,88	1 030,62	63 596,09		62 565,47
28182	Mat de transport		468 205,08				14 205,56		482 410,64		482 410,64
28183	Mat bureau mat informatique		622 542,43	4 850,88	4 850,88		74 995,66	4 850,88	702 388,97		697 538,09
28184	Mobilier		628 947,47	20 010,44	20 010,44		71 679,50	20 010,44	720 637,41		700 626,97
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 379 417,97	73 652,79	73 652,79		192 355,29	73 652,79	1 645 426,05		1 571 773,26
2818	Sous Total compte 2818		3 158 342,54	99 544,73	99 544,73		356 571,89	99 544,73	3 614 459,16		3 514 914,43
281	Sous Total compte 281		6 885 379,27	551 364,55	111 448,02		745 639,52	551 364,55	7 742 466,81		7 191 102,26
28	Sous Total compte 28		7 544 237,69	552 408,55	111 448,02		1 858 682,46	552 408,55	9 514 368,17		8 961 959,62
	Total classe 2	74 992 599,56	9 071 484,22	1 126 410,81	944 321,17	2 971 631,60	1 901 367,34	79 090 641,97	11 917 172,73	77 874 304,48	10 700 835,24
37	Stocks de marchandises et terrains nus	25 501,70						25 501,70		25 501,70	
37	Sous Total compte 37	25 501,70						25 501,70		25 501,70	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 3	25 501,70						25 501,70		25 501,70	
4011	Fournisseurs		121 028,02	3 185 333,53	3 389 191,00			3 185 333,53	3 510 219,02		324 885,49
401	Sous Total compte 401		121 028,02	3 185 333,53	3 389 191,00			3 185 333,53	3 510 219,02		324 885,49
4041	Fournis immob		26 110,23	4 556 564,23	4 557 054,00			4 556 564,23	4 583 164,23		26 600,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		38 820,29	26 437,70	35 110,81			26 437,70	73 931,10		47 493,40
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			48 620,93	48 620,93			48 620,93	48 620,93		0,00
4047	Sous Total compte 4047		38 820,29	75 058,63	83 731,74			75 058,63	122 552,03		47 493,40
404	Sous Total compte 404		64 930,52	4 631 622,86	4 640 785,74			4 631 622,86	4 705 716,26		74 093,40
408	Fournis factures non parvenues		245 441,34	245 441,34	202 504,73			245 441,34	447 946,07		202 504,73
4091	Fournis avances vers sur cdes			24,00				24,00		24,00	
409	Sous Total compte 409			24,00				24,00		24,00	
40	Sous Total compte 40		431 399,88	8 062 421,73	8 232 481,47			8 062 421,73	8 663 881,35		601 459,62
4111	Redevables - amiable	186 002,42		817 316,67	711 207,51			1 003 319,09	711 207,51	292 111,58	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4116	Redevables - contentieux	47 376,67		17 146,88	25 721,46			64 523,55	25 721,46	38 802,09	
411	Sous Total compte 411	233 379,09		834 463,55	736 928,97			1 067 842,64	736 928,97	330 913,67	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	24 572,61		262 168,32	268 444,62			286 740,93	268 444,62	18 296,31	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			392,00				392,00		392,00	
414	Sous Total compte 414	24 572,61		262 560,32	268 444,62			287 132,93	268 444,62	18 688,31	
4181	Redevables produits non encore facturés	138 975,45		307 574,21	138 975,45			446 549,66	138 975,45	307 574,21	
418	Sous Total compte 418	138 975,45		307 574,21	138 975,45			446 549,66	138 975,45	307 574,21	
41	Sous Total compte 41	396 927,15		1 404 598,08	1 144 349,04			1 801 525,23	1 144 349,04	657 176,19	
421	Personnel - rémunérations dues			4 978 439,49	4 978 439,49			4 978 439,49	4 978 439,49		0,00
427	Personnel - oppositions			641,13	641,13			641,13	641,13		0,00
42	Sous Total compte 42			4 979 080,62	4 979 080,62			4 979 080,62	4 979 080,62		0,00
431	Sécurité sociale			2 288 436,18	2 288 436,18			2 288 436,18	2 288 436,18		0,00
437	Autres organismes sociaux		4 876,56	1 547 064,22	1 542 187,66			1 547 064,22	1 547 064,22		0,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4387	Organismes soc - produits à recevoir	932 424,72			932 424,72			932 424,72	932 424,72		0,00
438	Sous Total compte 438	932 424,72			932 424,72			932 424,72	932 424,72		0,00
43	Sous Total compte 43	932 424,72	4 876,56	3 835 500,40	4 763 048,56			4 767 925,12	4 767 925,12		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			91 957,99	91 957,99			91 957,99	91 957,99		0,00
442	Sous Total compte 442			91 957,99	91 957,99			91 957,99	91 957,99		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépendances		2 913,00	46 700,79	43 787,79			46 700,79	46 700,79		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	30 442,18		1 069 428,78	1 099 870,96			1 099 870,96	1 099 870,96		0,00
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	28 156,56		13 385,70	13 385,70			41 542,26	13 385,70	28 156,56	
4431	Sous Total compte 4431	58 598,74	2 913,00	1 129 515,27	1 157 044,45			1 188 114,01	1 159 957,45	28 156,56	
44321	Opér particul avec Région dépendances			280 983,41	280 983,41			280 983,41	280 983,41		0,00
44322	Opér particul Région recettes amiable	2 125,15			2 125,15			2 125,15	2 125,15		0,00
44326	Opér part Région recettes contentieux			835,00	835,00			835,00	835,00		0,00
4432	Sous Total compte 4432	2 125,15		281 818,41	283 943,56			283 943,56	283 943,56		0,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44331	Opér particulières avec Département_Dé			9 056,52	9 056,52			9 056,52	9 056,52		0,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable			42 093,00	42 093,00			42 093,00	42 093,00		0,00
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux			40 413,00	40 413,00			40 413,00	40 413,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433			91 562,52	91 562,52			91 562,52	91 562,52		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		32 530,79	3 491 187,75	3 527 090,16			3 491 187,75	3 559 620,95		68 433,20
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	64 527,66		245 912,41	225 073,85			310 440,07	225 073,85	85 366,22	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	818,00		34 500,78	34 500,78			35 318,78	34 500,78	818,00	
4434	Sous Total compte 4434	65 345,66	32 530,79	3 771 600,94	3 786 664,79			3 836 946,60	3 819 195,58	17 751,02	
44351	Opér particul grp dépenses			5 425 959,27	5 893 850,26			5 425 959,27	5 893 850,26		467 890,99
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	104 432,98		817 579,78	900 909,55			922 012,76	900 909,55	21 103,21	
44356	Opér particul grp recettes contentieux	9 243,00		43 766,36	8 790,14			53 009,36	8 790,14	44 219,22	
4435	Sous Total compte 4435	113 675,98		6 287 305,41	6 803 549,95			6 400 981,39	6 803 549,95		402 568,56
44362	Opér part Etat ce recettes amiable			190 736,18	170 663,95			190 736,18	170 663,95	20 072,23	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44366	Opér part Etat ce recettes contentieux	580,18			580,18			580,18	580,18		0,00
4436	Sous Total compte 4436	580,18		190 736,18	171 244,13			191 316,36	171 244,13	20 072,23	
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			190 000,00	190 000,00			190 000,00	190 000,00		0,00
4437	Sous Total compte 4437			190 000,00	190 000,00			190 000,00	190 000,00		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses		515,27	2 221 464,49	2 221 464,49			2 221 464,49	2 221 979,76		515,27
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	404 063,20		280 660,61	611 426,86			684 723,81	611 426,86	73 296,95	
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux	1 791,50		6 204,82	6 204,82			7 996,32	6 204,82	1 791,50	
4438	Sous Total compte 4438	405 854,70	515,27	2 508 329,92	2 839 096,17			2 914 184,62	2 839 611,44	74 573,18	
443	Sous Total compte 443	646 180,41	35 959,06	14 450 868,65	15 323 105,57			15 097 049,06	15 359 064,63		262 015,57
44551	Etat - TVA à décaisser		9 651,00	27 493,00	22 996,00			27 493,00	32 647,00		5 154,00
4455	Sous Total compte 4455		9 651,00	27 493,00	22 996,00			27 493,00	32 647,00		5 154,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			275,00	275,00			275,00	275,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	100,40		4 681,68	4 781,52			4 782,08	4 781,52	0,56	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4456	Sous Total compte 4456	100,40		4 956,68	5 056,52			5 057,08	5 056,52	0,56	
44571	Etat - TVA collectée		0,57	22 459,83	22 459,83			22 459,83	22 460,40		0,57
4457	Sous Total compte 4457		0,57	22 459,83	22 459,83			22 459,83	22 460,40		0,57
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé		8 733,00	17 262,00	8 529,00			17 262,00	17 262,00		0,00
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente				484,69				484,69		484,69
44588	Sous Total compte 44588				484,69				484,69		484,69
4458	Sous Total compte 4458		8 733,00	17 262,00	9 013,69			17 262,00	17 746,69		484,69
445	Sous Total compte 445	100,40	18 384,57	72 171,51	59 526,04			72 271,91	77 910,61		5 638,70
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			122 477,82	122 501,82			122 477,82	122 501,82		24,00
4487	Produits à recevoir	130 350,00		844 579,28	130 350,00			974 929,28	130 350,00	844 579,28	
448	Sous Total compte 448	130 350,00		844 579,28	130 350,00			974 929,28	130 350,00	844 579,28	
44	Sous Total compte 44	776 630,81	54 343,63	15 582 055,25	15 727 441,42			16 358 686,06	15 781 785,05	576 901,01	
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		185 867,89	554 412,26	368 544,37			554 412,26	554 412,26		0,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4513	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		14 385,79	83 254,80	69 677,80			83 254,80	84 063,59		808,79
4514	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	610 866,84		376 105,90	85 817,00			986 972,74	85 817,00	901 155,74	
451	Sous Total compte 451	610 866,84	200 253,68	1 013 772,96	524 039,17			1 624 639,80	724 292,85	900 346,95	
458102	Dépenses (à subdiviser par mandat)	312 729,12						312 729,12		312 729,12	
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)	112 610,39						112 610,39		112 610,39	
458113	Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 349 339,77						1 349 339,77		1 349 339,77	
458114	Dépenses (à subdiviser par mandat)	2 047 501,10				47 187,01		2 094 688,11		2 094 688,11	
458115	Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 530 083,47			2 094 841,94	564 758,47		2 094 841,94	2 094 841,94		0,00
458116	Dépenses (à subdiviser par mandat)	24 780,00				1 274 762,95		1 299 542,95		1 299 542,95	
458152	Dépenses (à subdiviser par mandat)					13 249,20		13 249,20		13 249,20	
4581	Sous Total compte 4581	5 377 043,85			2 094 841,94	1 899 957,63		7 277 001,48	2 094 841,94	5 182 159,54	
458202	Recettes (à subdiviser par mandat)		333 052,49						333 052,49		333 052,49
458203	Recettes (à subdiviser par mandat)		115 524,78						115 524,78		115 524,78

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
458213	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 358 566,31						1 358 566,31		1 358 566,31
458214	Recettes (à subdiviser par mandat)		2 010 881,80				83 806,32		2 094 688,12		2 094 688,12
458215	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 088 075,51	2 094 841,94			1 006 766,43	2 094 841,94	2 094 841,94		0,00
458216	Recettes (à subdiviser par mandat)		105 000,00				324 416,00		429 416,00		429 416,00
4582	Sous Total compte 4582		5 011 100,89	2 094 841,94			1 414 988,75	2 094 841,94	6 426 089,64		4 331 247,70
458	Sous Total compte 458	5 377 043,85	5 011 100,89	2 094 841,94	2 094 841,94	1 899 957,63	1 414 988,75	9 371 843,42	8 520 931,58	850 911,84	
45	Sous Total compte 45	5 987 910,69	5 211 354,57	3 108 614,90	2 618 881,11	1 899 957,63	1 414 988,75	10 996 483,22	9 245 224,43	1 751 258,79	
4621	Créances cess immob - amiable			250,00	200,00			250,00	200,00	50,00	
462	Sous Total compte 462			250,00	200,00			250,00	200,00	50,00	
466	Excédtt de verSEment		2 093,43	13 639,66	18 019,36			13 639,66	20 112,79		6 473,13
46711	Autres comptes créditeurs		60,00	1 455 743,76	1 456 125,76			1 455 743,76	1 456 185,76		442,00
46717	Autres comptes créditeurs cession opposi			156,66	156,66			156,66	156,66		0,00
4671	Sous Total compte 4671		60,00	1 455 900,42	1 456 282,42			1 455 900,42	1 456 342,42		442,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	47 866,18		382 048,14	418 713,24			429 914,32	418 713,24	11 201,08	
46726	Débiteurs divers - contentieux	50 654,41		65 904,09	59 652,73			116 558,50	59 652,73	56 905,77	
4672	Sous Total compte 4672	98 520,59		447 952,23	478 365,97			546 472,82	478 365,97	68 106,85	
4675	Mandataires operations delegues recette			541,23	541,23			541,23	541,23		0,00
467	Sous Total compte 467	98 520,59	60,00	1 904 393,88	1 935 189,62			2 002 914,47	1 935 249,62	67 664,85	
4687	Divers - produits à recevoir	14 675,48		1 997,30	14 675,48			16 672,78	14 675,48	1 997,30	
468	Sous Total compte 468	14 675,48		1 997,30	14 675,48			16 672,78	14 675,48	1 997,30	
46	Sous Total compte 46	113 196,07	2 153,43	1 920 280,84	1 968 084,46			2 033 476,91	1 970 237,89	63 239,02	
4711	Verst des régisseurs			1 038 054,76	1 038 054,76			1 038 054,76	1 038 054,76		0,00
4712	Viremts réimputés			6 227,75	6 227,75			6 227,75	6 227,75		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			16 534 595,65	16 534 595,65			16 534 595,65	16 534 595,65		0,00
47132	Raet : verst dgf			2 338 242,00	2 338 242,00			2 338 242,00	2 338 242,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			77 556,92	77 556,92			77 556,92	77 556,92		0,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres		15 604,61	9 768 352,98	9 753 373,67			9 768 352,98	9 768 978,28		625,30
4713	Sous Total compte 4713		15 604,61	28 718 747,55	28 703 768,24			28 718 747,55	28 719 372,85		625,30
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		6 447,46	18 677,81	12 283,23			18 677,81	18 730,69		52,88
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		117,17	5 920,13	18 181,31			5 920,13	18 298,48		12 378,35
47141	Sous Total compte 47141		6 564,63	24 597,94	30 464,54			24 597,94	37 029,17		12 431,23
47143	Flux d'encaissements à réimputer		51,62	1 980,42	1 928,80			1 980,42	1 980,42		0,00
4714	Sous Total compte 4714		6 616,25	26 578,36	32 393,34			26 578,36	39 009,59		12 431,23
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			37,66	37,66			37,66	37,66		0,00
4717	Sous Total compte 4717			37,66	37,66			37,66	37,66		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		51 917,06	267 162,89	226 489,54			267 162,89	278 406,60		11 243,71
471	Sous Total compte 471		74 137,92	30 056 808,97	30 006 971,29			30 056 808,97	30 081 109,21		24 300,24
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			555 958,11	555 958,11			555 958,11	555 958,11		0,00
47218	Autres dépenses			151 971,64	151 971,64			151 971,64	151 971,64		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Sous Total compte 4721			707 929,75	707 929,75			707 929,75	707 929,75		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			70 184,16	70 184,16			70 184,16	70 184,16		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			371 254,96	371 254,96			371 254,96	371 254,96		0,00
472	Sous Total compte 472			1 149 368,87	1 149 368,87			1 149 368,87	1 149 368,87		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,75	0,24	1 049,68			0,24	1 050,43		1 050,19
478	Sous Total compte 478		0,75	0,24	1 049,68			0,24	1 050,43		1 050,19
47	Sous Total compte 47		74 138,67	31 206 178,08	31 157 389,84			31 206 178,08	31 231 528,51		25 350,43
4815	Charges liées à la crise sanitaire COVID	195 454,98					97 727,49	195 454,98	97 727,49	97 727,49	
481	Sous Total compte 481	195 454,98					97 727,49	195 454,98	97 727,49	97 727,49	
48	Sous Total compte 48	195 454,98					97 727,49	195 454,98	97 727,49	97 727,49	
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		28 040,71						28 040,71		28 040,71
491	Sous Total compte 491		28 040,71						28 040,71		28 040,71
49	Sous Total compte 49		28 040,71						28 040,71		28 040,71

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	8 402 544,42	5 806 307,45	70 098 729,90	70 590 756,52	1 899 957,63	1 512 716,24	80 401 231,95	77 909 780,21	8 027 800,84	5 536 349,10
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais			1 210,00	1 210,00			1 210,00	1 210,00		0,00
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment			3 196,92	3 196,92			3 196,92	3 196,92		0,00
5116	TIP à l'encaissement	122 681,76		55 851,59	177 522,98			178 533,35	177 522,98	1 010,37	
51178	Autres valeurs impayées			1 669,06	1 669,06			1 669,06	1 669,06		0,00
5117	Sous Total compte 5117			1 669,06	1 669,06			1 669,06	1 669,06		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment			145,18	145,18			145,18	145,18		0,00
511	Sous Total compte 511	122 681,76		62 072,75	183 744,14			184 754,51	183 744,14	1 010,37	
515	Compte au trésor	1 097 762,10		35 670 074,28	33 273 558,06			36 767 836,38	33 273 558,06	3 494 278,32	
51931	Lignes de crédit de trésorerie		800 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			1 500 000,00	2 300 000,00		800 000,00
5193	Sous Total compte 5193		800 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			1 500 000,00	2 300 000,00		800 000,00
519	Sous Total compte 519		800 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00			1 500 000,00	2 300 000,00		800 000,00
51	Sous Total compte 51	1 220 443,86	800 000,00	37 232 147,03	34 957 302,20			38 452 590,89	35 757 302,20	2 695 288,69	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances			71,75	71,75			71,75	71,75		0,00
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	590,00			40,00			590,00	40,00	550,00	
541	Sous Total compte 541	590,00		71,75	111,75			661,75	111,75	550,00	
54	Sous Total compte 54	590,00		71,75	111,75			661,75	111,75	550,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 881 316,74	2 881 316,74			2 881 316,74	2 881 316,74		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	2 351,23		211 276,12	213 627,35			213 627,35	213 627,35		0,00
588	Autres virements internes			391 842,80	391 842,80			391 842,80	391 842,80		0,00
58	Sous Total compte 58	2 351,23		3 484 435,66	3 486 786,89			3 486 786,89	3 486 786,89		0,00
	Total classe 5	1 223 385,09	800 000,00	40 716 654,44	38 444 200,84			41 940 039,53	39 244 200,84	3 495 838,69	800 000,00
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					6 541,42	150,00	6 541,42	150,00	6 391,42	
604	Sous Total compte 604					6 541,42	150,00	6 541,42	150,00	6 391,42	
605	Achts de matériel					2 459,26		2 459,26		2 459,26	
60611	équipts trvx Achts non stkés fourniture eau-assainist					97 887,92		97 887,92		97 887,92	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					644 059,75	19 744,26	644 059,75	19 744,26	624 315,49	
60613	Achts non stkés fournit chauff urbain					180 200,66		180 200,66		180 200,66	
6061	Sous Total compte 6061					922 148,33	19 744,26	922 148,33	19 744,26	902 404,07	
60621	Achts non stkés combustibles					64 121,04		64 121,04		64 121,04	
60622	Achts non stkés carburants					15 379,51		15 379,51		15 379,51	
60623	Achts non stkés d'aliment					200 761,82	96,70	200 761,82	96,70	200 665,12	
60624	Achts non stkés produits traitement					21 276,74		21 276,74		21 276,74	
6062	Sous Total compte 6062					301 539,11	96,70	301 539,11	96,70	301 442,41	
60631	Achts non stkés fournit entretien					60 241,70		60 241,70		60 241,70	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					69 454,84	1 426,59	69 454,84	1 426,59	68 028,25	
60636	Achts non stkés vêtements travail					9 463,74		9 463,74		9 463,74	
6063	Sous Total compte 6063					139 160,28	1 426,59	139 160,28	1 426,59	137 733,69	
6064	Achts non stkés fournit admin					31 086,64	499,95	31 086,64	499,95	30 586,69	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					8 290,57	937,40	8 290,57	937,40	7 353,17	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					41 208,64	242,43	41 208,64	242,43	40 966,21	
606	Sous Total compte 606					1 443 433,57	22 947,33	1 443 433,57	22 947,33	1 420 486,24	
6078	Achts de march - autres					5 297,10		5 297,10		5 297,10	
607	Sous Total compte 607					5 297,10		5 297,10		5 297,10	
60	Sous Total compte 60					1 457 731,35	23 097,33	1 457 731,35	23 097,33	1 434 634,02	
611	Contrats prestations de services					945 947,34	26 842,67	945 947,34	26 842,67	919 104,67	
6132	Locations immobilières					15 153,00		15 153,00		15 153,00	
6135	Locations mobilières					43 924,86		43 924,86		43 924,86	
613	Sous Total compte 613					59 077,86		59 077,86		59 077,86	
614	Charges locatives et de copropriété					1 641,08		1 641,08		1 641,08	
615221	Bâtiments publics					62 602,83	6 437,46	62 602,83	6 437,46	56 165,37	
615228	Autres bâtiments					3 686,34		3 686,34		3 686,34	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61522	Sous Total compte 61522					66 289,17	6 437,46	66 289,17	6 437,46	59 851,71	
615231	Voieries					68 969,24		68 969,24		68 969,24	
615232	Réseaux					1 754,40		1 754,40		1 754,40	
61523	Sous Total compte 61523					70 723,64		70 723,64		70 723,64	
6152	Sous Total compte 6152					137 012,81	6 437,46	137 012,81	6 437,46	130 575,35	
61551	Entretien réparations matériel roulant					11 598,16		11 598,16		11 598,16	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					3 180,94		3 180,94		3 180,94	
6155	Sous Total compte 6155					14 779,10		14 779,10		14 779,10	
6156	Maintenance					70 728,22		70 728,22		70 728,22	
615	Sous Total compte 615					222 520,13	6 437,46	222 520,13	6 437,46	216 082,67	
6161	Multirisques					76 722,18		76 722,18		76 722,18	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					11 229,82		11 229,82		11 229,82	
616	Sous Total compte 616					87 952,00		87 952,00		87 952,00	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
617	Etudes et recherches					67 008,00		67 008,00		67 008,00	
6182	Divers doc générale et technique					3 244,12		3 244,12		3 244,12	
6184	Divers verst à organismes formation					20 969,00	4 750,00	20 969,00	4 750,00	16 219,00	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					60,00		60,00		60,00	
6188	Autres frais divers					2 639,82		2 639,82		2 639,82	
618	Sous Total compte 618					26 912,94	4 750,00	26 912,94	4 750,00	22 162,94	
61	Sous Total compte 61					1 411 059,35	38 030,13	1 411 059,35	38 030,13	1 373 029,22	
6217	Persel affecté par Cnes membres GFP					20 393,84		20 393,84		20 393,84	
6218	Autre personnel extérieur au service					125 506,04	83 359,34	125 506,04	83 359,34	42 146,70	
621	Sous Total compte 621					145 899,88	83 359,34	145 899,88	83 359,34	62 540,54	
6226	Rému intermédi honoraires					52 719,00		52 719,00		52 719,00	
6227	Rému intermédi honoraires					15 944,99		15 944,99		15 944,99	
6228	Rému intermédi honoraires divers					12 503,60	300,00	12 503,60	300,00	12 203,60	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
622	Sous Total compte 622					81 167,59	300,00	81 167,59	300,00	80 867,59	
6231	Pub public relat publ annonces insert					13 631,15		13 631,15		13 631,15	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					37 269,85		37 269,85		37 269,85	
6233	Pub public relat publ foires expositions					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					12 861,73	385,00	12 861,73	385,00	12 476,73	
6237	Pub public relat publ publications					2 049,60		2 049,60		2 049,60	
6238	Pub public relat publ divers					515,00		515,00		515,00	
623	Sous Total compte 623					68 327,33	385,00	68 327,33	385,00	67 942,33	
6241	Transports de biens					180,00		180,00		180,00	
6247	Transports collectifs					168 671,46		168 671,46		168 671,46	
624	Sous Total compte 624					168 851,46		168 851,46		168 851,46	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					4 505,41		4 505,41		4 505,41	
6256	Déplacts missions récep - missions					19 729,20		19 729,20		19 729,20	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions					9 949,86		9 949,86		9 949,86	
625	Sous Total compte 625					34 184,47		34 184,47		34 184,47	
6261	Frais d'affranchissement					13 782,26	26,40	13 782,26	26,40	13 755,86	
6262	Frais de télécommunication					71 301,18	118,94	71 301,18	118,94	71 182,24	
626	Sous Total compte 626					85 083,44	145,34	85 083,44	145,34	84 938,10	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					4 342,75	100,00	4 342,75	100,00	4 242,75	
6281	Aut serv extér concours divers					19 704,30		19 704,30		19 704,30	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					11 031,42		11 031,42		11 031,42	
62875	Rembst frais aux Cnes membres GFP					252 852,53	70 187,00	252 852,53	70 187,00	182 665,53	
6287	Sous Total compte 6287					252 852,53	70 187,00	252 852,53	70 187,00	182 665,53	
6288	Autres serv extér					14 280,46		14 280,46		14 280,46	
628	Sous Total compte 628					297 868,71	70 187,00	297 868,71	70 187,00	227 681,71	
62	Sous Total compte 62					885 725,63	154 476,68	885 725,63	154 476,68	731 248,95	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					30 855,90		30 855,90		30 855,90	
6332	Cotisations versées au FNAL					27 218,92		27 218,92		27 218,92	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					111 164,70		111 164,70		111 164,70	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					8 951,83		8 951,83		8 951,83	
633	Sous Total compte 633					178 191,35		178 191,35		178 191,35	
63512	Impôts directs - taxes foncières					44 985,00		44 985,00		44 985,00	
6351	Sous Total compte 6351					44 985,00		44 985,00		44 985,00	
6358	Autres droits administration des impôts					24,00		24,00		24,00	
635	Sous Total compte 635					45 009,00		45 009,00		45 009,00	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					7 986,06	3 190,13	7 986,06	3 190,13	4 795,93	
63	Sous Total compte 63					231 186,41	3 190,13	231 186,41	3 190,13	227 996,28	
64111	Persl titulaire_rémun principale					3 523 634,19		3 523 634,19		3 523 634,19	
64112	Persl titulai_rémun suppl fami indem rés					92 819,38		92 819,38		92 819,38	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					380 171,76		380 171,76		380 171,76	
6411	Sous Total compte 6411					3 996 625,33		3 996 625,33		3 996 625,33	
64131	Persel non titulaire - rémunération					2 621 391,71		2 621 391,71		2 621 391,71	
64138	Autres indemnités					353 984,95		353 984,95		353 984,95	
6413	Sous Total compte 6413					2 975 376,66		2 975 376,66		2 975 376,66	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					56 935,35		56 935,35		56 935,35	
6419	Rembst rémunérations du persel					27 650,31	139 197,83	27 650,31	139 197,83		111 547,52
641	Sous Total compte 641					7 056 587,65	139 197,83	7 056 587,65	139 197,83	6 917 389,82	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					295 823,36		295 823,36		295 823,36	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					1 055 570,31		1 055 570,31		1 055 570,31	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					89 023,64		89 023,64		89 023,64	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					39 864,25		39 864,25		39 864,25	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					11 924,83		11 924,83		11 924,83	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					1 492 206,39		1 492 206,39		1 492 206,39	
64731	Autres charges soc alloc chômage					9 334,97		9 334,97		9 334,97	
6473	Sous Total compte 6473					9 334,97		9 334,97		9 334,97	
6475	Autres charges sociales médecine travail					36 571,53		36 571,53		36 571,53	
6478	Autres charges sociales diverses					34 553,91		34 553,91		34 553,91	
647	Sous Total compte 647					80 460,41		80 460,41		80 460,41	
6488	Autres charges de personnel					44 688,39		44 688,39		44 688,39	
648	Sous Total compte 648					44 688,39		44 688,39		44 688,39	
64	Sous Total compte 64					8 673 942,84	139 197,83	8 673 942,84	139 197,83	8 534 745,01	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					131 988,29	1 277,66	131 988,29	1 277,66	130 710,63	
6518	Autres					2 876,96		2 876,96		2 876,96	
651	Sous Total compte 651					134 865,25	1 277,66	134 865,25	1 277,66	133 587,59	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					209 950,58		209 950,58		209 950,58	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					9 776,70		9 776,70		9 776,70	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					28 164,06		28 164,06		28 164,06	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					515,27		515,27		515,27	
6537	Sous Total compte 6537					515,27		515,27		515,27	
653	Sous Total compte 653					248 406,61		248 406,61		248 406,61	
6542	Créances éteintes					719,74		719,74		719,74	
654	Sous Total compte 654					719,74		719,74		719,74	
6553	Cont particip service incendie					1 490 617,00		1 490 617,00		1 490 617,00	
65548	Autres contributions					9 466,99		9 466,99		9 466,99	
6554	Sous Total compte 6554					9 466,99		9 466,99		9 466,99	
655	Sous Total compte 655					1 500 083,99		1 500 083,99		1 500 083,99	
65732	Subv fonct aux orga publics Régions					280 983,41		280 983,41		280 983,41	
657341	Subv fonct aux orga pub Cnes membres GFP					501 165,00		501 165,00		501 165,00	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65734	Sous Total compte 65734					501 165,00		501 165,00		501 165,00	
657358	Subv fonct aux orga pub autres grouppts					5 773 495,21		5 773 495,21		5 773 495,21	
65735	Sous Total compte 65735					5 773 495,21		5 773 495,21		5 773 495,21	
657362	CCAS					190 000,00		190 000,00		190 000,00	
657364	Subv fonct vers aux org pub indust cial					668 000,00		668 000,00		668 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					858 000,00		858 000,00		858 000,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					53 000,00		53 000,00		53 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					7 466 643,62		7 466 643,62		7 466 643,62	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					882 904,00	4 500,00	882 904,00	4 500,00	878 404,00	
657	Sous Total compte 657					8 349 547,62	4 500,00	8 349 547,62	4 500,00	8 345 047,62	
65888	Autres					1,48		1,48		1,48	
6588	Sous Total compte 6588					1,48		1,48		1,48	
658	Sous Total compte 658					1,48		1,48		1,48	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					10 233 624,69	5 777,66	10 233 624,69	5 777,66	10 227 847,03	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					143 444,71		143 444,71		143 444,71	
66112	Intérêts - rattachement des icne					34 460,50	41 490,44	34 460,50	41 490,44		7 029,94
6611	Sous Total compte 6611					177 905,21	41 490,44	177 905,21	41 490,44	136 414,77	
661	Sous Total compte 661					177 905,21	41 490,44	177 905,21	41 490,44	136 414,77	
6688	Autres					1 697,85		1 697,85		1 697,85	
668	Sous Total compte 668					1 697,85		1 697,85		1 697,85	
66	Sous Total compte 66					179 603,06	41 490,44	179 603,06	41 490,44	138 112,62	
6711	Charges except intérêts moratoires					232,53	232,53	232,53	232,53		0,00
671	Sous Total compte 671					232,53	232,53	232,53	232,53		0,00
673	Charges except titres annulés					3 520,28		3 520,28		3 520,28	
6745	Subv except aux personnes droit privé					70 500,00		70 500,00		70 500,00	
674	Sous Total compte 674					70 500,00		70 500,00		70 500,00	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6761	Différences sur réalisations (positives)					250,00		250,00		250,00	
676	Sous Total compte 676					250,00		250,00		250,00	
678	Autres charges exceptionnelles					1 163,86		1 163,86		1 163,86	
67	Sous Total compte 67					75 666,67	232,53	75 666,67	232,53	75 434,14	
6811	DA - immob					1 858 682,46		1 858 682,46		1 858 682,46	
6812	DA - charges fonct à répartir					97 727,49		97 727,49		97 727,49	
681	Sous Total compte 681					1 956 409,95		1 956 409,95		1 956 409,95	
68	Sous Total compte 68					1 956 409,95		1 956 409,95		1 956 409,95	
	Total classe 6					25 104 949,95	405 492,73	25 104 949,95	405 492,73	24 818 034,68	118 577,46
70323	Redev occupation domaine public communal						5 720,00		5 720,00		5 720,00
7032	Sous Total compte 7032						5 720,00		5 720,00		5 720,00
70388	Autres redevances et recettes diverses						75,00		75,00		75,00
7038	Sous Total compte 7038						75,00		75,00		75,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
703	Sous Total compte 703						5 795,00		5 795,00		5 795,00
7062	Prestation serv redev droits culturel					1 873,00	73 812,38		1 873,00		73 812,38
70632	Redev droits services à caract loisirs					25 145,45	620 557,65		25 145,45		620 557,65
7063	Sous Total compte 7063					25 145,45	620 557,65		25 145,45		620 557,65
7066	Prestation serv redev droits social					109 703,29	800 078,44		109 703,29		800 078,44
70688	Prest serv autres prestat service						1 946,10				1 946,10
7068	Sous Total compte 7068						1 946,10				1 946,10
706	Sous Total compte 706					136 721,74	1 496 394,57		136 721,74		1 496 394,57
7078	Ventes d'autres marchandises					741,50	13 786,50		741,50		13 786,50
707	Sous Total compte 707					741,50	13 786,50		741,50		13 786,50
7082	Autres produits-commissions						1 076,08				1 076,08
70841	Mise à dispo persel aux BA						163 022,31				163 022,31
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP						56 344,00				56 344,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						297 447,03		297 447,03		297 447,03
7084	Sous Total compte 7084						516 813,34		516 813,34		516 813,34
70872	Rembst frais par bud annex régies munic						163 279,61		163 279,61		163 279,61
70873	Autres prod rebmst frais par CCAS						6 014,31		6 014,31		6 014,31
70875	Aut prod rebmst frais coll membres GFP						31 356,00		31 356,00		31 356,00
70878	Autres produits - remboursement de frais						107 419,72		107 419,72		107 419,72
7087	Sous Total compte 7087						308 069,64		308 069,64		308 069,64
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						1 000,00		1 000,00		1 000,00
708	Sous Total compte 708						826 959,06		826 959,06		826 959,06
70	Sous Total compte 70					137 463,24	2 342 935,13	137 463,24	2 342 935,13		2 205 471,89
73111	Impôts directs locaux						4 813 153,00		4 813 153,00		4 813 153,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						502 241,00		502 241,00		502 241,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						200 779,00		200 779,00		200 779,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7311	Sous Total compte 7311						5 516 173,00		5 516 173,00		5 516 173,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						23 342,00		23 342,00		23 342,00
731	Sous Total compte 731						5 539 515,00		5 539 515,00		5 539 515,00
73211	Attribution de compensation						287 642,17		287 642,17		287 642,17
7321	Sous Total compte 7321						287 642,17		287 642,17		287 642,17
73221	FNGIR						379 335,00		379 335,00		379 335,00
7322	Sous Total compte 7322						379 335,00		379 335,00		379 335,00
732	Sous Total compte 732						666 977,17		666 977,17		666 977,17
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères						5 396 634,00		5 396 634,00		5 396 634,00
733	Sous Total compte 733						5 396 634,00		5 396 634,00		5 396 634,00
7342	Versement mobilité						149 797,50		149 797,50		149 797,50
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiq						177 057,00		177 057,00		177 057,00
734	Sous Total compte 734						326 854,50		326 854,50		326 854,50

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7362	Taxes de séjour					1 511,21	138 200,61	1 511,21	138 200,61		136 689,40
736	Sous Total compte 736					1 511,21	138 200,61	1 511,21	138 200,61		136 689,40
7382	Fraction de TVA						5 456 085,00		5 456 085,00		5 456 085,00
7388	Autres taxes diverses						5 220,00		5 220,00		5 220,00
738	Sous Total compte 738						5 461 305,00		5 461 305,00		5 461 305,00
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					1 981,00		1 981,00		1 981,00	
739117	Sous Total compte 739117					1 981,00		1 981,00		1 981,00	
73911	Sous Total compte 73911					1 981,00		1 981,00		1 981,00	
7391	Sous Total compte 7391					1 981,00		1 981,00		1 981,00	
739211	Attributions de compensation					2 616 691,10		2 616 691,10		2 616 691,10	
73921	Sous Total compte 73921					2 616 691,10		2 616 691,10		2 616 691,10	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					56 426,00		56 426,00		56 426,00	
73922	Sous Total compte 73922					56 426,00		56 426,00		56 426,00	

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392	Sous Total compte 7392					2 673 117,10		2 673 117,10		2 673 117,10	
73942	Reversement sur taxe de versement mobili					147,79		147,79		147,79	
7394	Sous Total compte 7394					147,79		147,79		147,79	
7398	Reverst restitutions prélevt divers					215 085,06		215 085,06		215 085,06	
739	Sous Total compte 739					2 890 330,95		2 890 330,95		2 890 330,95	
73	Sous Total compte 73					2 891 842,16	17 529 486,28	2 891 842,16	17 529 486,28		14 637 644,12
74124	Dot intercommunali						743 083,00		743 083,00		743 083,00
74126	Dot compens groupts Cnes						1 564 969,00		1 564 969,00		1 564 969,00
7412	Sous Total compte 7412						2 308 052,00		2 308 052,00		2 308 052,00
741	Sous Total compte 741						2 308 052,00		2 308 052,00		2 308 052,00
744	FCTVA					2 676,81	25 037,06	2 676,81	25 037,06		22 360,25
7461	D.G.D						41 916,70		41 916,70		41 916,70
746	Sous Total compte 746						41 916,70		41 916,70		41 916,70

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74718	Autres participations Etat					15 000,00	79 574,46	15 000,00	79 574,46		64 574,46
7471	Sous Total compte 7471					15 000,00	79 574,46	15 000,00	79 574,46		64 574,46
7472	Participations - Région						2 210,00		2 210,00		2 210,00
7473	Participations - Dépt					113 861,40	347 433,54	113 861,40	347 433,54		233 572,14
7478	Participations - autres organismes					915 086,29	3 526 539,17	915 086,29	3 526 539,17		2 611 452,88
747	Sous Total compte 747					1 043 947,69	3 955 757,17	1 043 947,69	3 955 757,17		2 911 809,48
748313	Dotation compensation réforme TP						176 790,00		176 790,00		176 790,00
74831	Sous Total compte 74831						176 790,00		176 790,00		176 790,00
74832	Attribution du fonds départemental de pé						14 768,00		14 768,00		14 768,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						1 443 684,00		1 443 684,00		1 443 684,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						13 062,00		13 062,00		13 062,00
748388	Autres						853 692,00		853 692,00		853 692,00
74838	Sous Total compte 74838						853 692,00		853 692,00		853 692,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7483	Sous Total compte 7483						2 501 996,00		2 501 996,00		2 501 996,00
7489	Reverst restit autres attrib et particip					87 008,00	41 287,00	87 008,00	41 287,00	45 721,00	
748	Sous Total compte 748					87 008,00	2 543 283,00	87 008,00	2 543 283,00		2 456 275,00
74	Sous Total compte 74					1 133 632,50	8 874 045,93	1 133 632,50	8 874 045,93		7 740 413,43
751	Redev concessions brevets licences						1 000,00		1 000,00		1 000,00
752	Revenus des immeubles					25,50	241 294,81	25,50	241 294,81		241 269,31
7588	Autres produits divers de gestion couran					1,00	21 789,94	1,00	21 789,94		21 788,94
758	Sous Total compte 758					1,00	21 789,94	1,00	21 789,94		21 788,94
75	Sous Total compte 75					26,50	264 084,75	26,50	264 084,75		264 058,25
775	Produits des cessions d'immobilisati						250,00		250,00		250,00
7768	Neutralisation des amortissements des su						899 375,87		899 375,87		899 375,87
776	Sous Total compte 776						899 375,87		899 375,87		899 375,87
777	Quote-part des subv d'invest transférée						22 529,00		22 529,00		22 529,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7788	Produits exceptionnels divers					14 675,48	1 835 715,78	14 675,48	1 835 715,78		1 821 040,30
778	Sous Total compte 778					14 675,48	1 835 715,78	14 675,48	1 835 715,78		1 821 040,30
77	Sous Total compte 77					14 675,48	2 757 870,65	14 675,48	2 757 870,65		2 743 195,17
	Total classe 7					4 177 639,88	31 768 422,74	4 177 639,88	31 768 422,74	2 936 051,95	30 526 834,81
	Total général	87 840 632,11	87 840 632,11	114 666 309,06	111 315 833,16	35 598 301,74	38 948 777,64	238 105 242,91	238 105 242,91	121 296 038,55	121 296 038,55

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
Ticket Residence Autonomie	12 235,00	0,00	12 235,00	0,00	0,00	0,00	12 235,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	12 235,00	0,00	12 235,00	0,00	0,00	0,00	12 235,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
Ticket Residence Autonomie	1 239,65	0,00	1 239,65	0,00	0,00	0,00	1 239,65	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	1 239,65	0,00	1 239,65	0,00	0,00	0,00	1 239,65	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
Ticket Residence Autonomie	0,00	0,00	0,00	13 474,65	0,00	13 474,65	0,00	13 474,65
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	0,00	13 474,65	0,00	13 474,65	0,00	13 474,65
TOTAUX	13 474,65	0,00	13 474,65	13 474,65	0,00	13 474,65	13 474,65	13 474,65

Page des signatures

24200 - CA L'AGGLO FOIX - VARILHES

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VIALA Beatrice (1017521981-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CA L'AGGLO FOIX - VARILHES** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CROUZIL Philippe (1013882206-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

A DDFIP DE L'ARIEGE, le 02/04/2024

A FOIX, le 02/04/2024

A , le

**BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Philippe CROUZIL
Mme Frédérique TERRE
M PHILIPPE CROUZIL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 22/06/2023
DU 23/06/2023 AU 17/09/2023
DU 18/09/2023 AU 07/03/2024

Nomenclature M14 sup egal 1000h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 43

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	924,01
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	58,09
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks	2 784,66	TOTAL FONDS PROPRES	982,10
Créances	2,71	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	889,73
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	915,55
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 787,38	Total dettes à court terme	915,55
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 805,28
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	2 787,38	TOTAL PASSIF	2 787,38

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER					

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	2 784 662,77		2 784 662,77	2 608 105,08
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	2 714,36		2 714,36	2 449,96
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		2 787 377,13		2 787 377,13	2 610 555,04

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LOW

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 787 377,13		2 787 377,13	2 610 555,04

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	924 014,05	783 207,05
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	58 085,00	140 807,00
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
Subventions non transférables			
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	982 099,05	924 014,05	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	887 063,83	1 031 233,89
	Emprunts et dettes financières divers	2 661,97	3 437,31
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		33 844,69
	Dettes fiscales et sociales	14 396,00	7 157,75
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	901 155,74	610 866,84
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 805 277,54	1 686 540,48	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	0,54	0,51
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,54	0,51
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 787 377,13	2 610 555,04

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		30,35
Autres produits	176,56	37,10
Transfert de charges	7,69	
Produits courants non financiers	184,25	67,45
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	184,25	67,45
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	184,25	67,45
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers	10,58	12,90
Charges courantes financières	10,58	12,90
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT		
Produits exceptionnels	58,09	140,81
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58,09	140,81
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	58,09	140,81

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		30 350,00
Production stockée	176 557,69	37 096,08
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges	7 689,00	
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	184 246,69	67 446,08
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	184 246,59	67 446,08
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	184 246,59	67 446,08
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	0,10	
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges	10 576,53	12 895,55
TOTAL III	10 576,53	12 895,55
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	10 576,63	12 895,55
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	10 576,63	12 895,55

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-0,10	
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	58 085,00	140 807,00
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	58 085,00	140 807,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	58 085,00	140 807,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	252 908,22	221 148,63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	194 823,22	80 341,63
RESULTAT DE L'EXERCICE	58 085,00	140 807,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 760 138,97	2 898 655,40	6 658 794,37
Titres de recette émis (b)	2 748 912,08	2 861 013,30	5 609 925,38
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 748 912,08	2 861 013,30	5 609 925,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 760 138,97	2 898 655,40	6 658 794,37
Mandats émis (f)	2 928 832,83	2 806 365,61	5 735 198,44
Annulations de mandats (g)		3 437,31	3 437,31
Depenses nettes (h = f - g)	2 928 832,83	2 802 928,30	5 731 761,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		58 085,00	
(h - d) Déficit	179 920,75		121 835,75

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE					
Investissement	-793 664,14		-179 920,75		-973 584,89
Fonctionnement	140 807,00	140 807,00	58 085,00		58 085,00
Sous-Total	-652 857,14	140 807,00	-121 835,75		-915 499,89
TOTAL II	-652 857,14	140 807,00	-121 835,75		-915 499,89
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-652 857,14	140 807,00	-121 835,75		-915 499,89

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	144 170,06		144 170,06	144 170,06		144 170,06	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	144 170,06		144 170,06	144 170,06		144 170,06	
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	144 170,06		144 170,06	144 170,06		144 170,06	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 778 964,01	43 340,76	2 822 304,77	2 784 662,77		2 784 662,77	37 642,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 778 964,01	43 340,76	2 822 304,77	2 784 662,77		2 784 662,77	37 642,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	793 664,14		793 664,14				793 664,14
TOTAL GENERAL		3 716 798,21	43 340,76	3 760 138,97	2 928 832,83		2 928 832,83	831 306,14

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	140 807,00		140 807,00	140 807,00		140 807,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	909 289,13	43 852,76	953 141,89				953 141,89
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 050 096,13	43 852,76	1 093 948,89	140 807,00		140 807,00	953 141,89
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 050 096,13	43 852,76	1 093 948,89	140 807,00		140 807,00	953 141,89
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	58 597,00	-512,00	58 085,00				58 085,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 105,08		2 608 105,08	2 608 105,08		2 608 105,08	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 666 702,08	-512,00	2 666 190,08	2 608 105,08		2 608 105,08	58 085,00
TOTAL GENERAL		3 716 798,21	43 340,76	3 760 138,97	2 748 912,08		2 748 912,08	1 011 226,89

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	195 082,30	8 540,76	203 623,06	165 981,06		165 981,06	37 642,00
66	Charges financières	10 576,63		10 576,63	14 013,94	3 437,31	10 576,63	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	205 658,93	8 540,76	214 199,69	179 995,00	3 437,31	176 557,69	37 642,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	58 597,00	-512,00	58 085,00				58 085,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 105,08		2 608 105,08	2 608 105,08		2 608 105,08	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	16 021,63	2 244,00	18 265,63	18 265,53		18 265,53	0,10
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 682 723,71	1 732,00	2 684 455,71	2 626 370,61		2 626 370,61	58 085,10
TOTAL GENERAL		2 888 382,64	10 272,76	2 898 655,40	2 806 365,61	3 437,31	2 802 928,30	95 727,10

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 800,00	-34 800,00					
77	Produits exceptionnels	58 597,00	-512,00	58 085,00	58 085,00		58 085,00	
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	93 397,00	-35 312,00	58 085,00	58 085,00		58 085,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 778 964,01	43 340,76	2 822 304,77	2 784 662,77		2 784 662,77	37 642,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	16 021,63	2 244,00	18 265,63	18 265,53		18 265,53	0,10
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 794 985,64	45 584,76	2 840 570,40	2 802 928,30		2 802 928,30	37 642,10
TOTAL GENERAL		2 888 382,64	10 272,76	2 898 655,40	2 861 013,30		2 861 013,30	37 642,10



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	144 170,06		144 170,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	144 170,06		144 170,06
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	144 170,06		144 170,06
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	144 170,06		144 170,06
3351	Travaux en cours - terrains	690 753,28		690 753,28
3354	Travaux en cours - études et prestations de service	14 349,60		14 349,60
3355	Travaux en cours - travaux	280 918,71		280 918,71
33581	Travaux en cours - frais accessoires	3 804,78		3 804,78
3555	Terrains aménagés	1 794 836,40		1 794 836,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 784 662,77		2 784 662,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 784 662,77		2 784 662,77
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 928 832,83		2 928 832,83

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	140 807,00		140 807,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	140 807,00		140 807,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	140 807,00		140 807,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	140 807,00		140 807,00
3351	Travaux en cours - terrains	690 753,28		690 753,28
3355	Travaux en cours - travaux	144 253,79		144 253,79
3555	Terrains aménagés	1 773 098,01		1 773 098,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 105,08		2 608 105,08
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 608 105,08		2 608 105,08
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 748 912,08		2 748 912,08



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6045	Achats d'études - prestations de services terrains à aménager	14 990,85		14 990,85
605	Achats de matériel - équipements et travaux	143 301,21		143 301,21
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	450,00		450,00
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	7 239,00		7 239,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	165 981,06		165 981,06
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 351,97		11 351,97
66112	Intérêts - rattachement des icne	2 661,97	3 437,31	-775,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	14 013,94	3 437,31	10 576,63
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	179 995,00	3 437,31	176 557,69
7133	Variation des en-cours de production de biens	835 007,07		835 007,07
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 773 098,01		1 773 098,01
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 608 105,08		2 608 105,08
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	18 265,53		18 265,53
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 265,53		18 265,53
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 626 370,61		2 626 370,61
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 806 365,61	3 437,31	2 802 928,30

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
774	Produits exceptionnels - subventions exceptionnelles	58 085,00		58 085,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	58 085,00		58 085,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	58 085,00		58 085,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	989 826,37		989 826,37
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 794 836,40		1 794 836,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 784 662,77		2 784 662,77
791	Transferts de charges de gestion courante	7 689,00		7 689,00
796	Transfert de charges financières	10 576,53		10 576,53
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 265,53		18 265,53
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 802 928,30		2 802 928,30
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 861 013,30		2 861 013,30

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		783 207,05				140 807,00		924 014,05		924 014,05
106	Sous Total compte 106		783 207,05				140 807,00		924 014,05		924 014,05
10	Sous Total compte 10		783 207,05				140 807,00		924 014,05		924 014,05
110	Report à nouveau solde créditeur			140 807,00	140 807,00			140 807,00	140 807,00		0,00
11	Sous Total compte 11			140 807,00	140 807,00			140 807,00	140 807,00		0,00
12	Résultat exercice excéd déficit		140 807,00	140 807,00				140 807,00	140 807,00		0,00
12	Sous Total compte 12		140 807,00	140 807,00				140 807,00	140 807,00		0,00
1641	Emprunts en euros		1 031 233,89			144 170,06		144 170,06	1 031 233,89		887 063,83
164	Sous Total compte 164		1 031 233,89			144 170,06		144 170,06	1 031 233,89		887 063,83
16888	Int autres empts dettes assimil		3 437,31	3 437,31	2 661,97			3 437,31	6 099,28		2 661,97
1688	Sous Total compte 1688		3 437,31	3 437,31	2 661,97			3 437,31	6 099,28		2 661,97
168	Sous Total compte 168		3 437,31	3 437,31	2 661,97			3 437,31	6 099,28		2 661,97
16	Sous Total compte 16		1 034 671,20	3 437,31	2 661,97	144 170,06		147 607,37	1 037 333,17		889 725,80

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1		1 958 685,25	285 051,31	143 468,97	144 170,06	140 807,00	429 221,37	2 242 961,22		1 813 739,85
3351	Travaux en cours - terrains	690 753,28				690 753,28	690 753,28	1 381 506,56	690 753,28	690 753,28	
3354	Travaux en cours études prestat serv					14 349,60		14 349,60		14 349,60	
3355	Travaux en cours - travaux	144 253,79				280 918,71	144 253,79	425 172,50	144 253,79	280 918,71	
33581	Travaux en cours - frais accessoires					3 804,78		3 804,78		3 804,78	
3358	Sous Total compte 3358					3 804,78		3 804,78		3 804,78	
335	Sous Total compte 335	835 007,07				989 826,37	835 007,07	1 824 833,44	835 007,07	989 826,37	
33	Sous Total compte 33	835 007,07				989 826,37	835 007,07	1 824 833,44	835 007,07	989 826,37	
3555	Terr aménagés	1 773 098,01				1 794 836,40	1 773 098,01	3 567 934,41	1 773 098,01	1 794 836,40	
355	Sous Total compte 355	1 773 098,01				1 794 836,40	1 773 098,01	3 567 934,41	1 773 098,01	1 794 836,40	
35	Sous Total compte 35	1 773 098,01				1 794 836,40	1 773 098,01	3 567 934,41	1 773 098,01	1 794 836,40	
	Total classe 3	2 608 105,08				2 784 662,77	2 608 105,08	5 392 767,85	2 608 105,08	2 784 662,77	
4011	Fournisseurs		33 844,69	220 583,87	186 739,18			220 583,87	220 583,87		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401		33 844,69	220 583,87	186 739,18			220 583,87	220 583,87		0,00
40	Sous Total compte 40		33 844,69	220 583,87	186 739,18			220 583,87	220 583,87		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		7 157,00	7 157,00				7 157,00	7 157,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		7 157,00	7 157,00				7 157,00	7 157,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	0,23			0,23			0,23	0,23		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	375,73		27 997,43	28 372,80			28 373,16	28 372,80	0,36	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			28 699,00	26 248,00			28 699,00	26 248,00	2 451,00	
4456	Sous Total compte 4456	375,96		56 696,43	54 621,03			57 072,39	54 621,03	2 451,36	
44571	Etat - TVA collectée		0,75	0,75				0,75	0,75		0,00
4457	Sous Total compte 4457		0,75	0,75				0,75	0,75		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	2 074,00		25 921,00	27 732,00			27 995,00	27 732,00	263,00	
44588	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente				7 157,00				7 157,00		7 157,00
44588	Sous Total compte 44588				7 157,00				7 157,00		7 157,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4458	Sous Total compte 4458	2 074,00		25 921,00	34 889,00			27 995,00	34 889,00		6 894,00
445	Sous Total compte 445	2 449,96	7 157,75	89 775,18	89 510,03			92 225,14	96 667,78		4 442,64
4486	Autres charges à payer				7 239,00				7 239,00		7 239,00
448	Sous Total compte 448				7 239,00				7 239,00		7 239,00
44	Sous Total compte 44	2 449,96	7 157,75	89 775,18	96 749,03			92 225,14	103 906,78		11 681,64
4514	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		610 866,84	85 817,00	376 105,90			85 817,00	986 972,74		901 155,74
451	Sous Total compte 451		610 866,84	85 817,00	376 105,90			85 817,00	986 972,74		901 155,74
45	Sous Total compte 45		610 866,84	85 817,00	376 105,90			85 817,00	986 972,74		901 155,74
46711	Autres comptes créditeurs			54 016,23	54 016,23			54 016,23	54 016,23		0,00
4671	Sous Total compte 4671			54 016,23	54 016,23			54 016,23	54 016,23		0,00
467	Sous Total compte 467			54 016,23	54 016,23			54 016,23	54 016,23		0,00
46	Sous Total compte 46			54 016,23	54 016,23			54 016,23	54 016,23		0,00
47138	Raet : autres			58 085,00	58 085,00			58 085,00	58 085,00		0,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4713	Sous Total compte 4713			58 085,00	58 085,00			58 085,00	58 085,00		0,00
471	Sous Total compte 471			58 085,00	58 085,00			58 085,00	58 085,00		0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			155 522,03	155 522,03			155 522,03	155 522,03		0,00
4721	Sous Total compte 4721			155 522,03	155 522,03			155 522,03	155 522,03		0,00
472	Sous Total compte 472			155 522,03	155 522,03			155 522,03	155 522,03		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,51	0,80	0,83			0,80	1,34		0,54
478	Sous Total compte 478		0,51	0,80	0,83			0,80	1,34		0,54
47	Sous Total compte 47		0,51	213 607,83	213 607,86			213 607,83	213 608,37		0,54
	Total classe 4	2 449,96	651 869,79	663 800,11	927 218,20			666 250,07	1 579 087,99	2 714,36	915 552,28
580	Opérations d'ordre budgétaires			5 411 033,38	5 411 033,38			5 411 033,38	5 411 033,38		0,00
58	Sous Total compte 58			5 411 033,38	5 411 033,38			5 411 033,38	5 411 033,38		0,00
	Total classe 5			5 411 033,38	5 411 033,38			5 411 033,38	5 411 033,38		0,00
6045	Achts études prest serv terr à aménager					14 990,85		14 990,85		14 990,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
604	Sous Total compte 604					14 990,85		14 990,85		14 990,85	
605	Achts de matériel équipts trvx					143 301,21		143 301,21		143 301,21	
608	Frais accessoires sur terrains en cours					18 265,53		18 265,53		18 265,53	
60	Sous Total compte 60					176 557,59		176 557,59		176 557,59	
6226	Rému interméd honoraires					450,00		450,00		450,00	
622	Sous Total compte 622					450,00		450,00		450,00	
62871	Rembst frais à collectivité rattachée					7 239,00		7 239,00		7 239,00	
6287	Sous Total compte 6287					7 239,00		7 239,00		7 239,00	
628	Sous Total compte 628					7 239,00		7 239,00		7 239,00	
62	Sous Total compte 62					7 689,00		7 689,00		7 689,00	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					11 351,97		11 351,97		11 351,97	
66112	Intérêts - rattachement des icne					2 661,97	3 437,31	2 661,97	3 437,31		775,34
6611	Sous Total compte 6611					14 013,94	3 437,31	14 013,94	3 437,31	10 576,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					14 013,94	3 437,31	14 013,94	3 437,31	10 576,63	
66	Sous Total compte 66					14 013,94	3 437,31	14 013,94	3 437,31	10 576,63	
	Total classe 6					198 260,53	3 437,31	198 260,53	3 437,31	195 598,56	775,34
7133	Variation des en-cours product de biens					835 007,07	989 826,37	835 007,07	989 826,37		154 819,30
71355	Variat stcks de terrains aménagés					1 773 098,01	1 794 836,40	1 773 098,01	1 794 836,40		21 738,39
7135	Sous Total compte 7135					1 773 098,01	1 794 836,40	1 773 098,01	1 794 836,40		21 738,39
713	Sous Total compte 713					2 608 105,08	2 784 662,77	2 608 105,08	2 784 662,77		176 557,69
71	Sous Total compte 71					2 608 105,08	2 784 662,77	2 608 105,08	2 784 662,77		176 557,69
774	subv exceptionnelles						58 085,00		58 085,00		58 085,00
77	Sous Total compte 77						58 085,00		58 085,00		58 085,00
791	Transf de charges de gestion courante						7 689,00		7 689,00		7 689,00
796	Transfert de charges financières						10 576,53		10 576,53		10 576,53
79	Sous Total compte 79						18 265,53		18 265,53		18 265,53

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					2 608 105,08	2 861 013,30	2 608 105,08	2 861 013,30		252 908,22
	Total général	2 610 555,04	2 610 555,04	6 359 884,80	6 481 720,55	5 735 198,44	5 613 362,69	14 705 638,28	14 705 638,28	2 982 975,69	2 982 975,69

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**Balance des valeurs inactives**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Page des signatures

24204 - BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GUERREIRO Frederic (1013884580-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE L'ARIEGE, le 08/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **BA C.A.P.F.V. ZONE ACTIVITE** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CROUZIL Philippe (1013882206-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A FOIX, le 08/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Philippe CROUZIL
Mme Frédérique TERRE
M PHILIPPE CROUZIL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 22/06/2023
DU 23/06/2023 AU 17/09/2023
DU 18/09/2023 AU 08/03/2024

Nomenclature M14 sup egal 1000h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 40

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	0,15
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	0,77
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières	324,77	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	324,77	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	0,91
Créances	0,91	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	324,77
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	0,91	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	324,77
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	325,68	TOTAL PASSIF	325,68

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER					

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	104,00		104,00	104,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	808,79		808,79	14 385,79
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		912,79		912,79	14 489,79

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		325 678,95		325 678,95	387 773,79

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	145,00	145,00
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	767,80	767,80
	Résultat de l'exercice		
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	912,80	912,80	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	324 766,15	373 283,99
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		13 577,00
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
	DETTES TOTAL III	324 766,15	386 860,99

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024



ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	325 678,95	387 773,79

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	5,35	13,58
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5,35	13,58
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	5,35	13,58
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	5,35	13,58
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers	15,81	17,91
Charges courantes financières	15,81	17,91
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	5 351,00	13 577,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	5 351,00	13 577,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	5 351,00	13 577,00
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	5 351,00	13 577,00
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	15 808,96	17 909,27
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	15 808,96	17 909,27
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	15 808,96	17 909,27
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	15 808,96	17 909,27

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	21 159,96	31 486,27
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	21 159,96	31 486,27
RESULTAT DE L'EXERCICE		

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	48 662,83	22 576,76	71 239,59
Titres de recette émis (b)	48 517,84	21 159,96	69 677,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	48 517,84	21 159,96	69 677,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	48 662,83	22 576,76	71 239,59
Mandats émis (f)	48 517,84	21 159,96	69 677,80
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	48 517,84	21 159,96	69 677,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services personnalisés

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI					
Investissement	144,99				144,99
Fonctionnement	767,80				767,80
Sous-Total	912,79				912,79
TOTAL II	912,79				912,79
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	912,79				912,79

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	48 517,84		48 517,84	48 517,84		48 517,84	
21	Immobilisations corporelles	144,99		144,99				144,99
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	48 662,83		48 662,83	48 517,84		48 517,84	144,99
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 662,83		48 662,83	48 517,84		48 517,84	144,99
TOTAL GENERAL		48 662,83		48 662,83	48 517,84		48 517,84	144,99

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
27	Autres immobilisations financières	48 517,84		48 517,84	48 517,84		48 517,84	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	48 517,84		48 517,84	48 517,84		48 517,84	
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 517,84		48 517,84	48 517,84		48 517,84	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	144,99		144,99				144,99
TOTAL GENERAL		48 662,83		48 662,83	48 517,84		48 517,84	144,99

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	6 000,00		6 000,00	5 351,00		5 351,00	649,00
65	Autres charges de gestion courante	767,80		767,80				767,80
66	Charges financières	15 808,96		15 808,96	15 808,96		15 808,96	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 576,76		22 576,76	21 159,96		21 159,96	1 416,80
TOTAL GENERAL		22 576,76		22 576,76	21 159,96		21 159,96	1 416,80

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00		6 000,00	5 351,00		5 351,00	649,00
76	Produits financiers	15 808,96		15 808,96	15 808,96		15 808,96	
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 808,96		21 808,96	21 159,96		21 159,96	649,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	767,80		767,80				767,80
TOTAL GENERAL		22 576,76		22 576,76	21 159,96		21 159,96	1 416,80

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	48 517,84		48 517,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	48 517,84		48 517,84
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	48 517,84		48 517,84
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 517,84		48 517,84
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48 517,84		48 517,84

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2766	Créances pour locations- acquisitions	48 517,84		48 517,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	48 517,84		48 517,84
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	48 517,84		48 517,84
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 517,84		48 517,84
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	48 517,84		48 517,84

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	5 351,00		5 351,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	5 351,00		5 351,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 808,96		15 808,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	15 808,96		15 808,96
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 159,96		21 159,96
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 159,96		21 159,96

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	5 351,00		5 351,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 351,00		5 351,00
7621	Produits des autres immobilisations financières encaissés à l'échéance	15 808,96		15 808,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	15 808,96		15 808,96
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 159,96		21 159,96
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 159,96		21 159,96

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		145,00						145,00		145,00
106	Sous Total compte 106		145,00						145,00		145,00
10	Sous Total compte 10		145,00						145,00		145,00
110	Report à nouveau solde créditeur		767,80						767,80		767,80
11	Sous Total compte 11		767,80						767,80		767,80
1641	Emprunts en euros		373 283,99			48 517,84		48 517,84	373 283,99		324 766,15
164	Sous Total compte 164		373 283,99			48 517,84		48 517,84	373 283,99		324 766,15
16	Sous Total compte 16		373 283,99			48 517,84		48 517,84	373 283,99		324 766,15
	Total classe 1		374 196,79			48 517,84		48 517,84	374 196,79		325 678,95
2766	Créances locations-acquisitions	373 284,00					48 517,84	373 284,00	48 517,84	324 766,16	
276	Sous Total compte 276	373 284,00					48 517,84	373 284,00	48 517,84	324 766,16	
27	Sous Total compte 27	373 284,00					48 517,84	373 284,00	48 517,84	324 766,16	
	Total classe 2	373 284,00					48 517,84	373 284,00	48 517,84	324 766,16	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		13 577,00	13 577,00				13 577,00	13 577,00		0,00
401	Sous Total compte 401		13 577,00	13 577,00				13 577,00	13 577,00		0,00
40	Sous Total compte 40		13 577,00	13 577,00				13 577,00	13 577,00		0,00
4111	Redevables - amiable			5 351,00	5 351,00			5 351,00	5 351,00		0,00
411	Sous Total compte 411			5 351,00	5 351,00			5 351,00	5 351,00		0,00
41	Sous Total compte 41			5 351,00	5 351,00			5 351,00	5 351,00		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			5 351,00	5 351,00			5 351,00	5 351,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434			5 351,00	5 351,00			5 351,00	5 351,00		0,00
443	Sous Total compte 443			5 351,00	5 351,00			5 351,00	5 351,00		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	104,00						104,00		104,00	
4456	Sous Total compte 4456	104,00						104,00		104,00	
445	Sous Total compte 445	104,00						104,00		104,00	
44	Sous Total compte 44	104,00		5 351,00	5 351,00			5 455,00	5 351,00	104,00	

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4513	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	14 385,79		69 677,80	83 254,80			84 063,59	83 254,80	808,79	
451	Sous Total compte 451	14 385,79		69 677,80	83 254,80			84 063,59	83 254,80	808,79	
45	Sous Total compte 45	14 385,79		69 677,80	83 254,80			84 063,59	83 254,80	808,79	
46721	Débiteurs divers - amiable			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
4672	Sous Total compte 4672			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
467	Sous Total compte 467			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
46	Sous Total compte 46			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
4721	Sous Total compte 4721			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
472	Sous Total compte 472			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
47	Sous Total compte 47			64 326,80	64 326,80			64 326,80	64 326,80		0,00
	Total classe 4	14 489,79	13 577,00	222 610,40	222 610,40			237 100,19	236 187,40	912,79	
62871	Rembst frais à collectivité rattachée					5 351,00		5 351,00		5 351,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6287	Sous Total compte 6287					5 351,00		5 351,00		5 351,00	
628	Sous Total compte 628					5 351,00		5 351,00		5 351,00	
62	Sous Total compte 62					5 351,00		5 351,00		5 351,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					15 808,96		15 808,96		15 808,96	
6611	Sous Total compte 6611					15 808,96		15 808,96		15 808,96	
661	Sous Total compte 661					15 808,96		15 808,96		15 808,96	
66	Sous Total compte 66					15 808,96		15 808,96		15 808,96	
	Total classe 6					21 159,96		21 159,96		21 159,96	
70878	Autres produits - remboursement de frais						5 351,00		5 351,00		5 351,00
7087	Sous Total compte 7087						5 351,00		5 351,00		5 351,00
708	Sous Total compte 708						5 351,00		5 351,00		5 351,00
70	Sous Total compte 70						5 351,00		5 351,00		5 351,00
7621	Produits autres immob finan enc échéance						15 808,96		15 808,96		15 808,96

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
762	Sous Total compte 762						15 808,96		15 808,96		15 808,96
76	Sous Total compte 76						15 808,96		15 808,96		15 808,96
	Total classe 7						21 159,96		21 159,96		21 159,96
	Total général	387 773,79	387 773,79	222 610,40	222 610,40	69 677,80	69 677,80	680 061,99	680 061,99	346 838,91	346 838,91

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF

S²LO

Exercice 2023

Page des signatures

24203 - BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**VIALA Beatrice (1017521981-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

A DDFIP DE L'ARIEGE, le 11/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BA C.A.P.F.V - ATELIER RELAI pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CROUZIL Philippe (1013882206-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A FOIX, le 12/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**BA C.A.P.F.V. MOBILITE
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Philippe CROUZIL
Mme Frédérique TERRE
M PHILIPPE CROUZIL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 22/06/2023
DU 23/06/2023 AU 17/09/2023
DU 18/09/2023 AU 08/03/2024

Nomenclature M43
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 41

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_029-BF



Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	2,07
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	27,10
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	29,17
Créances	61,70	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	468,37	Fournisseurs ⁽²⁾	352,30
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	530,07	Total dettes à court terme	352,30
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	352,30
		Comptes de régularisations	148,60
TOTAL ACTIF	530,07	TOTAL PASSIF	530,07

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024



BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER					



BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	47 155,84		47 155,84	39 419,24
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	4 235,89		4 235,89	42 791,89
	Créances sur l'Etat et collec publiques	10 311,88		10 311,88	
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	468 369,12		468 369,12	182 203,59
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	530 072,73		530 072,73	264 414,72

BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	0,32		0,32	0,15
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,32		0,32	0,15
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	530 073,05		530 073,05	264 414,87

BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	2 066,42	3 247,30
	Résultat de l'exercice	27 104,17	-1 180,88
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		29 170,59	2 066,42



BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	352 300,00	262 348,89
	Dettes fiscales et sociales		-0,44
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	352 300,00	262 348,45	

BILAN (en Euros)

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	148 602,46	
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	148 602,46	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	530 073,05	264 414,87



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	1 362,05	
Dotations et subventions reçues	14,46	3,91
Produits des services	38,26	25,56
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 414,77	29,47
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	1 387,67	731,25
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	1 387,67	731,25
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	27,10	-701,78
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	27,10	-701,78
Produits exceptionnels		700,60
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		700,60
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	27,10	-1,18

COMPTE DE RESULTAT 2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	38 264,00	25 563,79
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité	1 362 052,45	
Subventions d'exploitation	14 455,00	3 911,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	1 414 771,45	29 474,79
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 387 667,28	731 252,70
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

COMPTE DE RESULTAT 2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	1 387 667,28	731 252,70
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 104,17	-701 777,91
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

COMPTE DE RESULTAT 2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	27 104,17	-701 777,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		700 597,03
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		700 597,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		



COMPTE DE RESULTAT 2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		700 597,03
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 414 771,45	730 071,82
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 387 667,28	731 252,70
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 104,17	-1 180,88



Opérations Compte de Tiers

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 406 589,42	1 406 589,42
Titres de recette émis (b)		1 426 282,45	1 426 282,45
Réductions de titres (c)		11 511,00	11 511,00
Recettes nettes (d = b - c)		1 414 771,45	1 414 771,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 406 589,42	1 406 589,42
Mandats émis (f)		1 429 284,17	1 429 284,17
Annulations de mandats (g)		41 616,89	41 616,89
Depenses nettes (h = f - g)		1 387 667,28	1 387 667,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		27 104,17	27 104,17
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial BA C.A.P.F.V. MOBILITE					
Investissement					
Fonctionnement	2 066,42		27 104,17		29 170,59
Sous-Total	2 066,42		27 104,17		29 170,59
TOTAL III	2 066,42		27 104,17		29 170,59
TOTAL I + II + III	2 066,42		27 104,17		29 170,59

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
---	----------	--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------	----------------------	----------------------------------	---



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
---	----------	--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------	----------------------	----------------------------------	---





Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011 65	Charges à caractère général Autres charges de gestion courante	1 406 589,42		1 406 589,42	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28	18 922,14
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 406 589,42		1 406 589,42	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28	18 922,14
TOTAL GENERAL		1 406 589,42		1 406 589,42	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28	18 922,14



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	36 000,00		36 000,00	45 864,00	7 600,00	38 264,00	-2 264,00
73	Produits issus de la fiscalite	1 164 612,00		1 164 612,00	1 362 052,45		1 362 052,45	-197 440,45
74	Subventions d'exploitations et participations	3 911,00		3 911,00	18 366,00	3 911,00	14 455,00	-10 544,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00		200 000,00				200 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 404 523,00		1 404 523,00	1 426 282,45	11 511,00	1 414 771,45	-10 248,45
002	Résultat d'exploitation reporté	2 066,42		2 066,42				2 066,42
TOTAL GENERAL		1 406 589,42		1 406 589,42	1 426 282,45	11 511,00	1 414 771,45	-8 182,03



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------





Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------





Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
604	Achats d'études et prestations de services	1 419 644,17	39 672,89	1 379 971,28
6236	Catalogues et imprimés	3 640,00	1 944,00	1 696,00
6281	Concours divers -cotisations	6 000,00		6 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7061	Transports de voyageurs	45 864,00	7 600,00	38 264,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	45 864,00	7 600,00	38 264,00
734	Versement mobilité	1 362 052,45		1 362 052,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Produits issus de la fiscalite	1 362 052,45		1 362 052,45
7471	Etat	10 544,00		10 544,00
7472	Région	7 822,00	3 911,00	3 911,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitations et participations	18 366,00	3 911,00	14 455,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 426 282,45	11 511,00	1 414 771,45
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 426 282,45	11 511,00	1 414 771,45



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		3 247,30	1 180,88				1 180,88	3 247,30		2 066,42
11	Sous Total compte 11		3 247,30	1 180,88				1 180,88	3 247,30		2 066,42
12	Résultat exercice bénéf ou perte	1 180,88			1 180,88			1 180,88	1 180,88		0,00
12	Sous Total compte 12	1 180,88			1 180,88			1 180,88	1 180,88		0,00
	Total classe 1	1 180,88	3 247,30	1 180,88	1 180,88			2 361,76	4 428,18		2 066,42
4011	Fournisseurs		222 676,00	1 304 188,90	1 081 512,90			1 304 188,90	1 304 188,90		0,00
401	Sous Total compte 401		222 676,00	1 304 188,90	1 081 512,90			1 304 188,90	1 304 188,90		0,00
408	Fournis factures non parvenues		39 672,89	39 672,89	352 300,00			39 672,89	391 972,89		352 300,00
40	Sous Total compte 40		262 348,89	1 343 861,79	1 433 812,90			1 343 861,79	1 696 161,79		352 300,00
411	Clients	3 892,81		9 864,00	13 756,81			13 756,81	13 756,81		0,00
4161	Créances douteuses	27 926,43			16 770,59			27 926,43	16 770,59	11 155,84	
416	Sous Total compte 416	27 926,43			16 770,59			27 926,43	16 770,59	11 155,84	
418	Clients - produits non encore facturés	7 600,00		36 000,00	7 600,00			43 600,00	7 600,00	36 000,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	Sous Total compte 41	39 419,24		45 864,00	38 127,40			85 283,24	38 127,40	47 155,84	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			3 911,00	3 911,00			3 911,00	3 911,00		0,00
441	Sous Total compte 441			3 911,00	3 911,00			3 911,00	3 911,00		0,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			10 311,88				10 311,88		10 311,88	
443	Sous Total compte 443			10 311,88				10 311,88		10 311,88	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	0,89		4 529,36	4 529,36			4 530,25	4 529,36	0,89	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	27 061,00		67 133,00	93 870,00			94 194,00	93 870,00	324,00	
4456	Sous Total compte 4456	27 061,89		71 662,36	98 399,36			98 724,25	98 399,36	324,89	
44571	Etat - TVA collectée	0,44			0,44			0,44	0,44		0,00
4457	Sous Total compte 4457	0,44			0,44			0,44	0,44		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	11 819,00		64 694,00	76 513,00			76 513,00	76 513,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458	11 819,00		64 694,00	76 513,00			76 513,00	76 513,00		0,00
445	Sous Total compte 445	38 881,33		136 356,36	174 912,80			175 237,69	174 912,80	324,89	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4487	Etat - produits à recevoir	3 911,00		3 911,00	3 911,00			7 822,00	3 911,00	3 911,00	
448	Sous Total compte 448	3 911,00		3 911,00	3 911,00			7 822,00	3 911,00	3 911,00	
44	Sous Total compte 44	42 792,33		154 490,24	182 734,80			197 282,57	182 734,80	14 547,77	
46721	Débiteurs divers - amiable			3 888,00	3 888,00			3 888,00	3 888,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672			3 888,00	3 888,00			3 888,00	3 888,00		0,00
467	Sous Total compte 467			3 888,00	3 888,00			3 888,00	3 888,00		0,00
46	Sous Total compte 46			3 888,00	3 888,00			3 888,00	3 888,00		0,00
4713	Recettes perçues avant émission titres			1 363 716,70	1 512 191,37			1 363 716,70	1 512 191,37		148 474,67
4718	Autres recettes à régulariser			121 189,95	121 317,74			121 189,95	121 317,74		127,79
471	Sous Total compte 471			1 484 906,65	1 633 509,11			1 484 906,65	1 633 509,11		148 602,46
4722	DACR commission carte bancaire			78 021,89	78 021,89			78 021,89	78 021,89		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			44 600,19	44 600,19			44 600,19	44 600,19		0,00
472	Sous Total compte 472			122 622,08	122 622,08			122 622,08	122 622,08		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,15		0,80	0,63			0,95	0,63	0,32	
478	Sous Total compte 478	0,15		0,80	0,63			0,95	0,63	0,32	
47	Sous Total compte 47	0,15		1 607 529,53	1 756 131,82			1 607 529,68	1 756 131,82		148 602,14
	Total classe 4	82 211,72	262 348,89	3 155 633,56	3 414 694,92			3 237 845,28	3 677 043,81	61 703,93	500 902,46
5116	TIP à l'encaissement		121 189,95	121 189,95				121 189,95	121 189,95		0,00
511	Sous Total compte 511		121 189,95	121 189,95				121 189,95	121 189,95		0,00
515	Compte au trésor	303 393,54		1 589 842,56	1 424 866,98			1 893 236,10	1 424 866,98	468 369,12	
51	Sous Total compte 51	303 393,54	121 189,95	1 711 032,51	1 424 866,98			2 014 426,05	1 546 056,93	468 369,12	
588	Autres virements internes			121 189,95	121 189,95			121 189,95	121 189,95		0,00
58	Sous Total compte 58			121 189,95	121 189,95			121 189,95	121 189,95		0,00
	Total classe 5	303 393,54	121 189,95	1 832 222,46	1 546 056,93			2 135 616,00	1 667 246,88	468 369,12	
604	Achts études presta serv					1 419 644,17	39 672,89	1 419 644,17	39 672,89	1 379 971,28	
60	Sous Total compte 60					1 419 644,17	39 672,89	1 419 644,17	39 672,89	1 379 971,28	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés					3 640,00	1 944,00	3 640,00	1 944,00	1 696,00	
623	Sous Total compte 623					3 640,00	1 944,00	3 640,00	1 944,00	1 696,00	
6281	Concours divers - cotisations					6 000,00		6 000,00		6 000,00	
628	Sous Total compte 628					6 000,00		6 000,00		6 000,00	
62	Sous Total compte 62					9 640,00	1 944,00	9 640,00	1 944,00	7 696,00	
	Total classe 6					1 429 284,17	41 616,89	1 429 284,17	41 616,89	1 387 667,28	
7061	Transports de voyageurs					7 600,00	45 864,00	7 600,00	45 864,00		38 264,00
706	Sous Total compte 706					7 600,00	45 864,00	7 600,00	45 864,00		38 264,00
70	Sous Total compte 70					7 600,00	45 864,00	7 600,00	45 864,00		38 264,00
734	Versement mobilité						1 362 052,45		1 362 052,45		1 362 052,45
73	Sous Total compte 73						1 362 052,45		1 362 052,45		1 362 052,45
7471	Etat						10 544,00		10 544,00		10 544,00
7472	Région					3 911,00	7 822,00	3 911,00	7 822,00		3 911,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747					3 911,00	18 366,00	3 911,00	18 366,00		14 455,00
74	Sous Total compte 74					3 911,00	18 366,00	3 911,00	18 366,00		14 455,00
	Total classe 7					11 511,00	1 426 282,45	11 511,00	1 426 282,45		1 414 771,45
	Total général	386 786,14	386 786,14	4 989 036,90	4 961 932,73	1 440 795,17	1 467 899,34	6 816 618,21	6 816 618,21	1 917 740,33	1 917 740,33

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Page des signatures

24202 - BA C.A.P.F.V. MOBILITE

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VIALA Beatrice (1017521981-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE L'ARIEGE, le 11/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BA C.A.P.F.V. MOBILITE pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CROUZIL Philippe (1013882206-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A FOIX, le 12/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/030 Finances / Budget principal – compte administratif 2023

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	58	58	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/030**Finances / Budget principal – compte administratif 2023**

Rapporteur : Paul Cayrol

Thomas Fromentin, président de L'agglomération Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence d'Annie Bouby, première vice-présidente.

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 4 227 716,31 €.

	Budget consolidé (BP + DM) 2023	Compte administratif 2023
Chap 013 Atténuation de charges	102.738,84	111.547,52
Chap 70 Produits des services	2.175.415,95	2.205.471,89
Chap 73 Impôts et taxes	17.577.852,00	17.527.975,07
Chap 74 Dotations, subventions et part.	7.817.205,20	7.786.134,43
Chap 75 Produits de gestion courante	259.854,00	264.058,25
Chap 77 Produits exceptionnels	88.570,75	1.821.290,30
Chap 042 o/o entre sections	1.129.542,85	921.904,87
Chap 002 Résultat reporté	3.236.199,11	3.236.199,11
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32.387.378,70	33.874.581,44
Chap 011 Charges à caractère général	4.351.144,73	3.526.176,58
Chap 012 Charges de personnel	8.926.404,30	8.887.024,42
Chap 014 Atténuation de produits	2.969.595,89	2.936.051,95
Chap 65 Charges de gestion courante	10.320.411,59	10.227.847,03
Chap 66 Charges financières	138.414,77	138.112,62
Chap 67 Charges exceptionnelles	79.000,00	75.184,14
Chap 022 Charges imprévues	2.000.000,00	0,00
Chap 023 Virement à la section d'inv.	1.599.138,89	
Chap 042 o/o entre sections	2.003.268,53	1.956.659,95
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32.387.378,70	27.747.056,69
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	6.127.524,75

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2023	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023
Chap 10 Dotations et fonds divers	2.294.698,56	1.923.078,58	91.345,49
Chap 13 Subventions d'investissement	2.214.222,12	1.437.450,01	534.309,23
Chap 16 Emprunts et dettes	1.322.103,29	0,00	900.000,00
Chap 4582 opérations sous mandat	2.827.619,93	1.414.988,75	1.277.413,78
Chap 021 Vir. de la section de fonct.	1.599.138,89		
Chap 040 o/o entre sections	2.003.268,53	1.956.659,95	
Chap 041 opérations patrimoniales	595.018,76	2.751,92	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12.856.070,08	6.734.929,21	2.803.068,50
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	524.298,67	522.217,81	0,00
Chap 20 Immo. incorporelles	556.654,71	249.001,24	97.886,62
Chap 204 Subventions d'équipement	797.662,08	360.678,84	9.000,00
Chap 21 Immo corporelles	997.718,87	623.796,16	419.480,19
Chap 23 Immo en cours	2.871.202,78	1.668.870,48	102.073,91
Chap 26 Participations	80.000,00	26.600,00	0,00
Chap 4581 opération sous mandat	2.945.012,66	1.899.957,63	779.316,83
Chap 040 o/o entre sections	1.129.542,85	921.904,87	
Chap 041 opérations patrimoniales	595.018,76	2.751,92	
Chap 001 Déficit reporté	2.358.958,70	2.358.958,70	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12.856.070,08	8.634.737,65	1.407.757,55
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	-1.899.808,44	1.395.310,95
C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE	0,00	4.227.716,31	

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier de L'agglomération Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et de la décision modificative de l'exercice ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

1 sans participation

Thomas Fromentin

Article 1 : **DONNE ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires.

Article 2 : **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 : **DONNE QUITUS** au président de sa gestion pour l'exercice 2023.

Article 4 : **APPROUVE ET ARRÊTE** les comptes présentés en annexe.

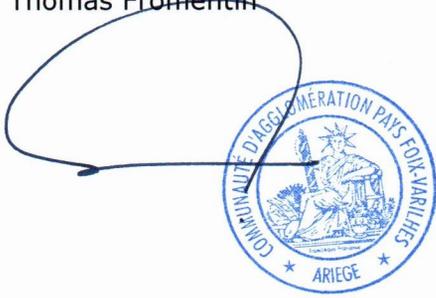
Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,

Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglomération Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Budget principal

Note de présentation du compte administratif pour 2023

1 - Section de fonctionnement

a) Recettes 33.874.581,44 €

• **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 3.236.199,11 €**

Lors de la clôture de l'exercice 2022, la section d'investissement ayant fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement a partiellement été affecté à la couverture de ce déficit (1 564 994,97€), alors que le solde a été repris en section de fonctionnement.

• **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 2.205.471,89 €**

- produits des régies :	
- centre aquatique :	396.122,73 €
- conservatoire de musique et de théâtre :	65.404,38 €
- crèches :	690.375,15 €
- accueils de loisirs :	213.410,55 €
- ludothèques :	6.535,00 €
- transport scolaire :	1.946,10 €
- refacturation de frais de personnel :	
- résidence autonomie de L'agglo à Varilhes :	163.022,31 €
- Office de tourisme :	176.134,90 €
- Paajip :	87.936,10 €
- Commune de Foix (manager de centre-ville) :	56.344,00 €
- Commune de Verniolle (accueil de loisirs) :	27.533,64 €
- Smectom (fin de la convention) :	5.842,39 €
- refacturation de charges diverses :	
- Office de tourisme :	72.908,69 €
- budget annexe résidence / CIAS (remboursement d'emprunt et frais) :	83.571,23 €
- taxe foncière et redevances :	24.561,40 €
- Adacfa (L'estive) :	38.916,37 €
- Communes de Foix et Verniolle (intervenants musicaux dans les écoles) :	31.356,00 €
- redevance pour entretien des parties communes (ZAE Escoubéto 1) :	47.850,95 €
- divers :	15.700,00 €

• **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 17.527.975,07 €**

- impôts directs locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, contribution foncière des entreprises) :	4.813.153,00 €
- fractions de TVA (en remplacement de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :	5.456.085,00 €
- autres impositions sectorielles sur les entreprises (Ifer, Tascom) :	703.020,00 €
- versement mobilité (excédent du budget annexe, hors rattrapage 2022) :	149.797,50 €
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	5.396.634,00 €
- taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations :	177.057,00 €

- taxe de séjour :	136.689,40 €
- attributions de compensation perçues des communes (nettes du FCTVA perçu sur PLU communaux) :	287.642,17 €
- divers (FNGIR, impositions diverses, dégrèvements) :	407.897,00 €
• Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	7.786.134,43 €
- dotation globale de fonctionnement (dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements de communes) :	2.308.052,00 €
- allocations de la Caf et de la MSA sur activité 2023 :	2.525.033,83 €
- FCTVA sur dépenses de fonctionnement :	22.360,25 €
- allocations compensatrices de la fiscalité locale exonérée (établissements industriels), dotations fiscales (FDPTP et DCRTP) et dégrèvement Gemapi :	1.648.304,00 €
- compensation du transfert de la compétence transport scolaire de la région Occitanie :	853.692,00 €
- subventions du département de l'Ariège (dont politiques éducatives locales, conservatoire, médiathèques, logement, transports pédagogiques) :	233.572,14 €
- subventions d'État (DGD) et d'établissements publics nationaux (Ademe, Anah, Anru, Drac, FNADT, FIO, CDC) :	192.910,21 €
- divers :	2.210,00 €
• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	264.058,25 €
- loyers et charges perçus sur locaux de L'agglo donnés en location :	263.058,25 €
- redevance pour licence IV (restaurant des Forges) :	1.000,00 €
• Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	1.821.290,30 €
- indemnité d'assurances et remboursement sur contentieux :	44.139,53 €
- remboursement de livres non restitués :	2.413,92 €
- indemnité contentieuse DGFIP :	1.759.849,80 €
- divers :	14.887,05 €
• Chapitre 013 – Atténuation de charges :	111.547,52 €
- remboursements sur indemnités journalières de sécurité sociale (arrêts) :	91.066,92 €
- participation des communes aux frais du conseiller en énergie partagé :	20.480,60 €
• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	921.904,87 €
- neutralisation de l'amortissement des subventions d'investissement versées :	899.375,87 €
- reprise au résultat de subventions reçues sur bien amortissable :	22.529,00 €
b) Dépenses	27.747.056,69 €
• Chapitre 011 – Charges à caractère général :	3.526.176,58 €
Sous-chapitre 60 - achats et variations de stocks :	1.434.634,02 €
- fluides (eau et assainissement, électricité, gaz, combustibles, carburants) :	981.904,62 €
- alimentation pour les crèches et centres de loisirs :	196.790,33 €
- fournitures, produits d'entretien et petit équipement :	235.860,43 €

- abonnements et renouvellement d'ouvrages (médiathèques) :	7.353,17 €
- divers :	12.725,47 €
Sous-chapitre 61 - services extérieurs :	1.373.029,22 €
- contrats de prestations de services :	919.104,67 €
- accueils de loisirs (les Francas) :	752.406,00 €
- animation Opah-Pig (Soliha) :	117.415,33 €
- prestations informatiques (sites, paramétrages logiciels) :	16.590,96 €
- prestation responsable unique de sécurité (centre culturel Olivier Carol) :	12.672,00 €
- divers :	20.020,38 €
- locations et charges :	60.718,94 €
- entretien et réparation des bâtiments publics, voiries et réseaux :	126.889,01 €
- entretien du mobilier, véhicules et maintenance technique :	33.107,01 €
- maintenance informatique :	18.327,91 €
- assurances (dont dommage-ouvrage) :	87.952,00 €
- études et recherches (dont cinéma) :	67.008,00 €
- documentation technique et formations :	19.463,12 €
- divers :	40.458,56 €
Sous-chapitre 62 : autres services extérieurs :	668.708,41 €
- honoraires :	80.867,59 €
- intervention des pédiatres en crèches :	24.030,00 €
- assistance juridique et risques contentieux :	20.144,99 €
- informatique :	24.489,00 €
- divers :	12.203,60 €
- animations, fêtes et cérémonies :	47.219,71 €
- frais de publicité (annonces, publications, etc.) pour les marchés et la communication institutionnelle :	30.672,48 €
- transports scolaires (marchés publics de septembre à décembre) :	86.075,95 €
- transports collectifs (notamment accueils de loisirs du mercredi, sorties scolaires au centre aquatique et aux médiathèques) :	82.595,51 €
- frais d'affranchissement et de télécommunication :	84.938,10 €
- remboursement aux communes de frais généraux relatifs à des services transférés, la fourniture de repas, etc. :	182.665,53 €
- cotisations diverses (Intercommunalités de France, Association des maires et des présidents d'intercommunalité...) :	19.704,30 €
- frais de déplacement et de missions :	24.234,61 €
- divers :	29.734,63 €
Sous-chapitre 63 : impôts et taxes :	49.804,93 €
- taxe foncière :	44.985,00 €
- autres :	4.819,93 €
• Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	8.887.024,42 €
- personnel extérieur au service :	62.540,54 €
- impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (dont versement mobilité, FNAL, CNFPT, CDG) :	178.191,35 €
- rémunération du personnel (rémunérations et indemnités) :	7.028.937,34 €
- charges de sécurité sociale et de prévoyance (Urssaf, retraite, Assedic) :	1.492.206,39 €
- autres charges sociales :	125.148,80 €
• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :	10.227.847,03 €

- frais de logiciels informatiques (abonnements et licences) :	118.904,27 €
- indemnités et cotisations des élus :	248.406,61 €
- participations aux organismes extérieurs :	
- Sdis :	1.490.617,00 €
- Smectom du Plantaurel :	5.220.203,31 €
- Subvention de fonctionnement au CIAS :	190.000,00 €
- région Occitanie (transports scolaires, solde délégation) :	280.983,41 €
- remboursement de l'aide sociale aux communes :	501.165,00 €
- Smagva :	204.922,29 €
- syndicats de rivières :	175.751,91 €
- syndicats (SCoT, Parc naturel régional, Pôle d'équilibre territorial et rural, Aérodrome Pamiers - Les Pujols, Artillac, SDE09) :	173.393,70 €
- subvention à l'Office de tourisme (contrat d'objectifs et de moyens) :	668.000,00 €
- fonds unique pour l'habitat :	33.000,00 €
- conventions avec les chambres consulaires :	20.000,00 €
- politique jeunesse (Paajip, Bij, Mission locale) :	313.321,00 €
- politique économique (dont Triple A, Initiative Ariège, BGE) :	74.200,00 €
- Adacfa (L'Estive) :	214.000,00 €
- AUAT (accompagnement au PLUi-H) :	180.340,00 €
- subventions aux associations (soutien aux structures et aux projets) :	96.543,00 €
- créances admises en non-valeur :	719,74 €
- divers :	23.375,79 €
• Chapitre 66 - Charges financières :	138.112,62 €
- intérêts des emprunts (y compris intérêts courus non échus) :	136.414,77 €
- commission pour tirage sur ligne de trésorerie :	1.697,85 €
• Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :	75.184,14 €
- subvention pour diagnostic agricole territorial :	31.500,00 €
- subvention revitalisation MKAD :	39.000,00 €
- divers :	4.684,14 €
• Chapitre 014 - Atténuations de produits :	2.936.051,95 €
- attributions de compensation versées aux communes (nettes du FCTVA perçu sur PLU communaux) :	2.616.691,10 €
- fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :	56.426,00 €
- reversement de la taxe de séjour (OT et CD09, solde 2022 et 2023) :	179.262,06 €
- reversement de la TVA 2022 (ajustement sur produit définitif) :	35.823,00 €
- reversement de subvention (PEL et colos apprenantes) :	45.721,00 €
- divers :	2.128,79 €
• Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1.956.659,95 €
- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles :	1.858.682,46 €
- dotations aux amortissements des charges Covid à répartir (année 4/5) :	97.727,49 €
- autre :	250,00 €

2 - Section d'investissement

a) Recettes

6.734.929,21 €

• Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves :	1.923.078,58 €
- FCTVA sur dépenses d'investissement 2022 (report) et 2023 :	358.083,61 €
- excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat 2022) :	1.564.994,97 €
• Chapitre 13 - Subventions d'investissement :	1.437.450,01 €
- de l'État :	
- Dsil 2019 pour la construction du pôle jeunesse :	75.884,69 €
- Dsil 2022 pour les travaux de l'extension du pôle de services :	60.000,00 €
- DETR 2022 pour l'aménagement du parvis :	33.399,00 €
- DETR 2020 pour travaux sur salles omnisports à Vernajoul et Ferrières :	14.069,00 €
- DETR 2020 pour la rénovation salles de bain de la résidence autonomie :	197.835,00 €
- du Département :	
- étude PLU durable :	95.634,32 €
- travaux 2020 sur les salles omnisports à Vernajoul et Ferrières :	6.237,74 €
- aménagement urbain du parvis du pôle de services :	19.886,74 €
- de la Région :	
- FEDER pour la construction du pôle jeunesse :	450.611,96 €
- Subvention 'Bâtiment Nowatt' pour la construction du pôle jeunesse :	240.119,34 €
- d'autres partenaires :	
- Agence de bassin Adour Garonne - réalisation du schéma directeur des eaux pluviales urbaines :	137.028,24 €
- Poctefa - Musée du Fer aux Forges de Pyrène :	106.743,98 €
• Chapitre 458214 - Voirie 2020 :	83.806,32 €
- appel de participation communale sur travaux réalisés :	83.806,32 €
• Chapitre 458215 - Voirie 2021 :	1.006.766,43 €
- appel de participation communale sur travaux réalisés :	1.006.766,43 €
• Chapitre 458216 - Voirie 2022 :	324.416,00 €
- solde de DETR 2022 et acompte 2023 :	324.416,00 €
• Chapitre 458217 - Voirie 2023 :	0,00 €
• Chapitre 458252 - PAI Carsat :	0,00 €
• Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :	0,00 €
• Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1.956.659,95 €
- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles :	1.858.682,46 €
- dotations aux amortissements des charges Covid à répartir (année 4/5) :	97.727,49 €
- autre :	250,00 €
• Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	2.751,92 €
- avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles :	2.751,92 €

b) Dépenses**8.634.737,65 €**

• Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	2.358.958,70 €
• Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :	522.217,81 €
- remboursement du capital des emprunts souscrits antérieurement	
• Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	249.001,24 €
- frais de réalisation des documents d'urbanisme :	
- PLU communaux (frais d'élaboration et de contentieux) :	30.615,72 €
- PLUi-H (dont évaluation environnementale) :	20.980,92 €
- frais d'études :	
- schéma directeur des eaux pluviales urbaines :	181.058,81 €
- parvis du pôle de services :	1.782,00 €
- informatique (frais d'études et acquisition de licence) :	14.563,79 €
• Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées :	360.678,84 €
- fonds de concours et subventions aux communes membres :	
- fonds de soutien ruralité :	22.524,99 €
- logements sociaux communaux :	17.000,00 €
- fonds de concours voirie (Foix) :	61.559,00 €
- subventions aux partenaires et personnes privées :	
- aides à l'immobilier d'entreprises :	71.934,96 €
- aides à la pierre (OPHLM) :	30.000,00 €
- participation de L'agglo aux chantiers d'amélioration de l'habitat privé :	79.289,67 €
- subventions à l'ANA et au Léo :	78.370,22 €
• Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	623.796,16 €
- travaux de voirie sur les zones d'activités :	78.281,83 €
- entretien du patrimoine bâtiementaire (dont travaux sur sinistres) :	244.938,66 €
- équipement informatique :	33.423,38 €
- fonds documentaire des médiathèques (hors abonnements) :	72.886,92 €
- outillage technique :	3.075,09 €
- autre équipement courant des services :	135.587,76 €
- acquisition de véhicules (renouvellement de la flotte) :	55.602,52 €
• Chapitre 23 - Immobilisations en cours :	1.668.870,48 €
- requalification de la médiathèque à Foix :	27.042,76 €
- aménagement et mise en accessibilité de quais de L'agglo-bus :	1.983,36 €
- résidence autonomie à Foix (maîtrise d'œuvre) :	148.752,96 €
- rénovation des salles de bain de la résidence autonomie à Varilhes :	272.763,74 €
- travaux d'accessibilité aux Forges :	4.734,00 €
- aménagement du parvis du pôle de services :	71.644,56 €
- travaux d'extension du pôle de services :	1.055.208,56 €
- pôle d'échanges multimodal à Varilhes :	25.342,80 €
- création du giratoire à Peysales :	28.870,38 €
- centre de conférence Guy Destrem :	14.796,00 €

- réhabilitation de la salle omnisports de L'agglo à Ferrières-sur-Ariège :	7.731,36 €
- divers :	10.000,00 €
• Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations :	26.600,00 €
- apport en capital initial AFL (1/3) :	26.600,00 €
• Chapitre 458114 - Voirie 2020 :	47.187,01 €
- versement quote-part DETR et participation de L'agglo	
• Chapitre 458115 - Voirie 2021 :	564.758,47 €
- versement quote-part DETR et participation de L'agglo	
• Chapitre 458116 - Voirie 2022 :	1.274.762,95 €
- commencement de travaux de voirie (avances et premières échéances)	
• Chapitre 458117 - Voirie 2023 :	0,00 €
• Chapitre 458152 - PAI Carsat :	13.249,20 €
- acquisition système de téléassistance pour le compte du CIAS (résidence)	
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	921.904,87 €
- neutralisation de l'amortissement des subventions d'investissement versées :	899.375,87 €
- reprise au résultat de subventions reçues sur bien amortissable :	22.529,00 €
• Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	2.751,92 €
- avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles :	2.751,92 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaireSéance du 3 avril 2024 à 18h30**2024/031 Finances / Budget annexe ateliers relais – compte administratif 2023**

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	58	58	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/031**Finances / Budget annexe ateliers relais – compte administratif 2023**

Rapporteur : Paul Cayrol

Thomas Fromentin, président de L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence d'Annie Bouby, première vice-présidente.

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget annexe ateliers relais fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 912,79 €.

	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
Chapitre 70 Produits des services	6.000,00	5.351,00
Chapitre 76 Produits financiers	15.808,96	15.808,96
Chapitre 002 Résultat reporté	767,80	767,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22.576,76	21.927,76
Chapitre 011 Charges à caractère général	6.000,00	5.351,00
Chapitre 65 Charges de gestion courante	767,80	0,00
Chapitre 66 Charges financières	15.808,96	15.808,96
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22.576,76	21.159,96
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	767,80

	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023	Restes à réaliser 2023
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	48.517,84	48.517,84	0,00
Chapitre 001 Excédent reporté	144,99	144,99	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	48.662,83	48.662,83	0,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	48.517,84	48.517,84	0,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	144,99	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48.662,83	48.517,84	0,00
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	144,99	0,00

C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE	0,00	912,79
--------------------------------------	-------------	---------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

1 sans participation

Thomas Fromentin

Article 1 : **DONNE ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires.

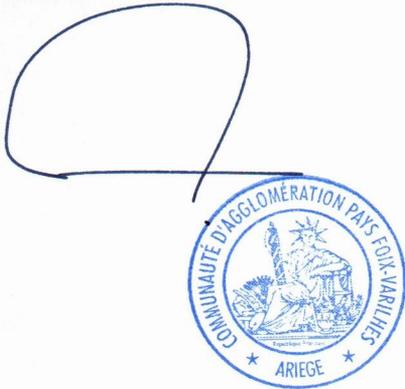
Article 2 : **DONNE QUITUS** au président de sa gestion pour l'exercice 2023.

Article 3 : **APPROUVE ET ARRÊTE** les comptes présentés en annexe.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'agglo Foix-Varilhes

Budget annexe atelier relais

Note de présentation du compte administratif pour 2023

1. - Section de fonctionnement

a) Recettes

Les ressources de fonctionnement s'élèvent en 2023 à : 21.927,76
principalement constituées de :

- **L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) :** 767,80
- **Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :** 5.351,00
 - Remboursement de la fiscalité locale (Marion technologie)
- **Produits financiers (chapitre 76) :** 15.808,96
 - Paiement du crédit-bail (part intérêts) par Marion technologies

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à : 21.159,96
principalement constituées de :

- **Charges à caractère général (chapitre 011) :** 5.351,00
 - Fiscalité locale
- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :** 0,00
 - Aucune dépense sur cet article
- **Charges financières (chapitre 66) :** 15.808,96
 - Remboursement des intérêts de la dette

2. - Section d'investissement

a) Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2023 à : 48.662,83
principalement constituées de :

- **Excédent reporté (chapitre 001) :** 144,99
- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) :** 48.517,84
 - Paiement du crédit-bail (part capital) par Marion technologies

b) Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2023 à :
principalement constituées de :

48.517,84

- **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :**

48.517,84

- Remboursement du capital de la dette

- **Immobilisations corporelles (chapitre 21) :**

0,00

- Aucune dépense sur cet article

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/032 Finances / Budget annexe mobilité – compte administratif 2023

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	58	58	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommies (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/032**Finances / Budget annexe mobilité – compte administratif 2023**

Rapporteur : Paul Cayrol

Thomas Fromentin, président de L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence d'Annie Bouby, première vice-présidente.

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget annexe mobilité fait ressortir un excédent global de clôture de 29 170,59 €.

	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
Chap 70 Produits des services	36.000,00	38.264,00
Chap 73 Impôts et taxes	1.164.612,00	1.362.052,45
Chap 74 Dotations, subventions et part.	3.911,00	14.455,00
Chap 77 Produits exceptionnels	200.000,00	0,00
Chap 002 Résultat reporté	2.066,42	2.066,42
RECETES DE FONCTIONNEMENT	1.406.589,42	1.416.837,87
Chap 011 Charges à caractère général	1.406.589,42	1.387.667,28
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.406.589,42	1.387.667,28
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	29.170,59

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif et de la décision modificative de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

1 sans participation

Thomas Fromentin

Article 1 : **DONNE ACTE** au président de la présentation des documents budgétaires.

Article 2 : **DONNE QUITUS** au président de sa gestion pour l'exercice 2023.

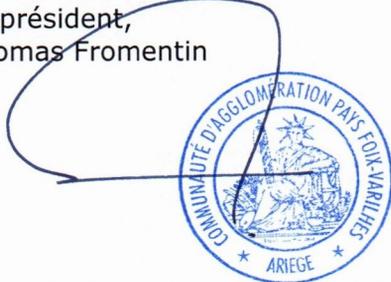
Article 3 : **APPROUVE ET ARRÊTE** les comptes présentés en annexe.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'agglo Foix-Varilhes

Budget annexe mobilité

Note de présentation du compte administratif pour 2023

Section de fonctionnement

a) Recettes

Les ressources de fonctionnement s'élèvent en 2023 à : 1.416.837,87
principalement constituées de :

- **L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) :** 2.066,42
- **Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :** 38.264,00
 - Remboursement par le Conseil départemental de l'Ariège du dispositif de gratuité des transports
- **Impôts et taxes (chapitre 73) :** 1.362.052,45
 - Produit fiscal du versement mobilité
- **Dotations, subventions et participations (chapitre 74) :** 14.455,00
 - Etat : Compensation de l'augmentation du coût de l'énergie 10.544,00
 - Région : Compensation financière pour la navette urbaine 3.911,00
- **Produits exceptionnels (chapitre 77) :** 0,00
 - Subvention d'équilibre du budget principal (non versée)

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à : 1.387.667,28
principalement constituées de :

- **Charges à caractère général (chapitre 011) :** 1.387.667,28
 - Paiement au délégataire (Keolis) : 1.379.971,28
 - Cotisation annuel AGIR : 6.000,00
 - Frais divers : 1.696,00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/033 Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – compte administratif 2023

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	58	58	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/033**Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – compte administratif 2023**

Rapporteur : Paul Cayrol

Thomas Fromentin, président de L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence d'Annie Bouby, première vice-présidente.

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget annexe zones d'activités économiques fait ressortir un déficit global de clôture de 915 499,89 €.

	Budget consolidé (BP + DM) 2022	Compte administratif 2022
Chapitre 70 Produits des services	0,00	0,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	58.085,00	58.085,00
Chapitre 042 o/o entre sections	2.822.304,77	2.784.662,77
Chapitre 043 o/o à l'intérieur section	18.265,63	18.265,53
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.898.655,40	2.861.013,30
Chapitre 011 Charges à caractère général	203.623,06	165.981,06
Chapitre 66 Charges financières	10.576,63	10.576,63
Chapitre 023 Virement à la section d'inv.	58.085,00	
Chapitre 042 o/o entre sections	2.608.105,08	2.608.105,08
Chapitre 043 o/o à l'intérieur section	18.265,63	18.265,53
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2.898.655,40	2.802.928,30
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	58.085,00

	Budget consolidé (RAR + BP + DM) 2022	Compte administratif 2022	Restes à réaliser 2022
Chapitre 10 Dotations et participations	140.807,00	140.807,00	0,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes	953.141,89	0,00	0,00
Chapitre 021 Virement de la section de fct.	58.085,00		
Chapitre 040 o/o entre sections	2.608.105,08	2.608.105,08	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3.760.138,97	2.748.912,08	0,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	144.170,06	144.170,06	0,00
Chapitre 040 o/o entre sections	2.822.304,77	2.784.662,77	
Chapitre 001 Déficit reporté	793.664,14	793.664,14	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3.760.138,97	3.722.496,97	0,00
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00	-973.584,89	0,00

C = A+B : RESULTAT DE CLOTURE	0,00	-915.499,89
--------------------------------------	-------------	--------------------

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de gestion comptable de Foix, trésorier de L'agglo Foix-Varilhes.

Après consultation du budget primitif de l'exercice ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

1 sans participation

Thomas Fromentin

Article 1 : DONNE ACTE au président de la présentation des documents budgétaires.

Article 2 : DONNE QUITUS au président de sa gestion pour l'exercice 2023.

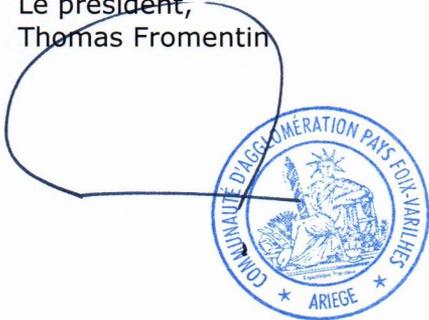
Article 3 : APPROUVE ET ARRÊTE les comptes présentés en annexe.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'agglo Foix-Varilhes

Budget annexe zones d'activités économiques

Note de présentation du compte administratif pour 2023

Ce budget créé pour l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économique est un budget avec gestion de stocks.

1. - Section de fonctionnement

a) Recettes

Les ressources de fonctionnement s'élèvent en 2023 à : 2.861.013,30
principalement constituées de :

- **Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :** **0,00**
- Aucune recette sur ce chapitre
- **Produits exceptionnels (chapitre 77) :** **58.085,00**
- Solde de DETR 2020 zone Joulieu 2
- **Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :** **2.784.662,77**
- Constatation du stock comptable final (au 31 décembre 2023)
- **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 043) :** **18.265,53**
- Intégration des frais accessoires (intérêts de la dette) dans la valeur du stock comptable

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2023 à : 2.802.928,30
principalement constituées de :

- **Charges à caractère général (chapitre 011) :** **165.981,06**
- Acquisition, études et travaux d'aménagement, dont :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage (zone de Péliou) : 5.430,00
 - Etudes et travaux d'aménagement (zone de Joulieu) : 152.220,81
 - Remboursement de fiscalité à la collectivité : 7.239,00
 - Divers : 1.091,25
- **Charges financières (chapitre 66) :** **10.576,63**
- intérêts d'emprunts
- **Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :** **2.608.105,08**
- Constatation du stock comptable initial (au 1er janvier 2023)
- **Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 043) :** **18.265,53**
- Intégration des frais accessoires (intérêts de la dette) dans la valeur du stock comptable

2. - Section d'investissement

a) Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2023 à : 2.748.912,08
principalement constituées de :

- **Dotations et fonds divers (chapitre 10) :** 140.807,00
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2022

- **Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) :** 2.608.105,08
 - Constatation du stock comptable initial (au 1er janvier 2023)

b) Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2023 à : 3.722.496,97
principalement constituées de :

- **Déficit antérieur reporté (chapitre 001) :** 793.664,14

- **Dettes et emprunts assimilées (chapitre 16) :** 144.170,06
 - Remboursement du capital de la dette :

- **Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) :** 2.784.662,77
 - Constatation du stock comptable final (au 31 décembre 2023)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/034 Finances / Budget principal – affectation du résultat 2023

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	59	59	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/034**Finances / Budget principal – affectation du résultat 2023**

Rapporteur : Paul Cayrol

Après avoir examiné le compte administratif pour 2023 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2024. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 127 524,75 € ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**Article 1 : AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
Excédent (+) ou déficit (-)	2.891.325,64
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, excédent (+) ou déficit(-)	3.236.199,11
C. Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	6.127.524,75
<i>(si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
Résultat d'investissement	
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-1.899.808,44
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Excédent de financement	1.395.310,95
F. Besoin de financement d'investissement	
= D + E	-504.497,49
Affectation du résultat	
G. Affectation en réserve en investissement (R 1068)	
<i>(G = au minimum couverture du besoin de financement F)</i>	504.497,49
H. Report partiel en fonctionnement (R 002)	5.623.027,26
I. Déficit reporté en fonctionnement (D 002)	

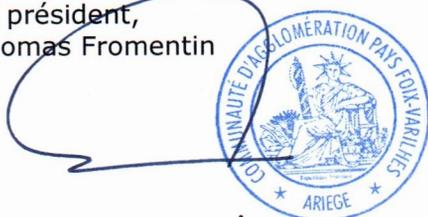
Article 2 : INDIQUE que ces sommes seront reprises au budget principal 2024 de L'agglo Foix-Varilhes.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/035 Finances / Budget annexe ateliers relais – affectation du résultat 2023

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	59	59	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/035**Finances / Budget annexe ateliers relais – affectation du résultat 2023**

Rapporteur : Paul Cayrol

Après avoir examiné le compte administratif pour 2023 du budget annexe ateliers relais, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2024.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 767,80 € en fonctionnement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget annexe atelier relais comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
<i>Excédent (+) ou déficit (-)</i>	0,00
B. Résultats antérieurs reportés	
<i>Ligne 002 du compte administratif, excédent (+) ou déficit(-)</i>	767,80
C. Résultat à affecter	
<i>= A + B (hors restes à réaliser)</i>	767,80
<i>(si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
Résultat d'investissement	
D. Solde d'exécution d'investissement	
<i>D 001 (besoin de financement)</i>	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
<i>Excédent de financement</i>	144,99
F. Besoin de financement d'investissement	
<i>= D + E</i>	144,99
Affectation du résultat	
G. Affectation en réserve en investissement (R 1068)	
<i>(G = au minimum couverture du besoin de financement F)</i>	0,00
H. Report partiel en fonctionnement (R 002)	767,80
I. Déficit reporté en fonctionnement (D 002)	

Article 2 : **INDIQUE** que ces sommes seront reprises au budget annexe atelier relais 2024 de L'agglomération Foix-Varilhes.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglomération Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/036 Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – affectation du résultat 2023

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	59	59	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/036

Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – affectation du résultat 2023

Rapporteur : Paul Cayrol

Après avoir examiné le compte administratif pour 2023 du budget annexe zones d'activités économiques, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2024.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 58 085,00 € ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : AFFECTE le résultat de fonctionnement du budget annexe zones d'activités économiques comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
<i>Excédent (+) ou déficit (-)</i>	58.085,00
B. Résultats antérieurs reportés	
<i>Ligne 002 du compte administratif, excédent (+) ou déficit(-)</i>	0,00
C. Résultat à affecter	
<i>= A + B (hors restes à réaliser)</i>	58.085,00
<i>(si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
Résultat d'investissement	
D. Solde d'exécution d'investissement	
<i>D 001 (besoin de financement)</i>	-973.584,89
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
<i>Excédent de financement</i>	0,00
F. Besoin de financement d'investissement	
<i>= D + E</i>	-973.584,89
Affectation du résultat	
G. Affectation en réserve en investissement (R 1068)	
<i>(G = au minimum couverture du besoin de financement F)</i>	58.085,00
H. Report partiel en fonctionnement (R 002)	
	0,00
I. Déficit reporté en fonctionnement (D 002)	

Article 2 : INDIQUE que ces sommes seront reprises au budget annexe des zones d'activités économiques 2024 de L'agglo Foix-Varilhes.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

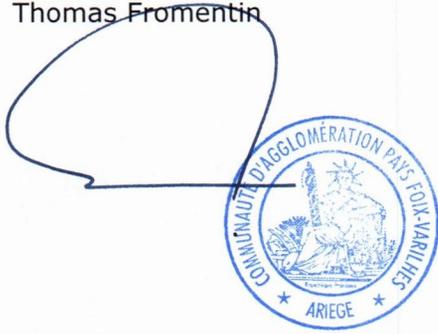
Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_036-BF



Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/037 Finances / Fiscalité - Vote des taux des taxes directes locales pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	45	14	59	59	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/037**Finances / Fiscalité - Vote des taux des taxes directes locales pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Vu l'état 1259 FPU de notification des bases des taxes directes locales pour 2024 ;

Vu *Agglo 2026, un projet pour notre territoire* approuvé en conseil communautaire le 24 mars 2021 ;

Vu le pacte financier et fiscal approuvé en conseil communautaire le 24 mars 2021 ;

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024, et le débat intervenu à la suite lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024, dont il a été pris acte par la délibération n° 2024/021 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour 2024 pour les taxes suivantes : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et cotisation foncière des entreprises ;

Considérant les bases nettes notifiées et les taux de référence pour chacune de ces taxes au titre de l'exercice 2024 :

Imposition directe locale	Base prévisionnelle
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5.241.000,00
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	42.114.000,00
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	629.800,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	8.811.000,00

Considérant les montants notifiés au titre des autres ressources fiscales pour lesquelles L'agglo Foix-Varilhes ne dispose pas de pouvoir de taux ;

Considérant l'estimation prévisionnelle de l'ensemble des recettes et dépenses du budget principal de L'agglo Foix-Varilhes, et les produits fiscaux nécessaires à cet équilibre ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : FIXE les taux des quatre taxes directes locales pour 2024 comme il suit :

Imposition directe locale	Taux voté
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8,52%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	3,00%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	4,33%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	34,52%

Article 2 : DÉCIDE la mise en réserve d'une fraction de taux de CFE, à hauteur de 0,23%.

Article 3 : AUTORISE le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
DIGITALE ET NUMÉRIQUE

ÉPCI : 122 L'AGGLO FOIX-VARILHES
DEPARTEMENT : 09
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉSIGNATION DES TAUX FONCIÈRES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
a. Personnes de condition modeste
b. Personnes à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Personnes à long terme
d. Personnes industrielles
e. Personnes de longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrèevées hors locaux vacants
d. Bases dégrèevées locaux vacants

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Transformateurs électriques
f. Stations radioélectriques
g. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. DTCE (Métropole de Lyon)

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale
b. Taux maximum

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
34,75	>>>
34,75	>>>
35,16	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

a. De droit commun
b. Dérogatoire
c. Avec rattrapage
d. Avec capitalisation
e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
b. En cas de changement de périmètre

20,33	>>>
>>>	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

1,006656	>>>
1,006731	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE
a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national
b. Taux plafond de 2024

26,75
53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :
a. au niveau national
b. au niveau de l'EPCI

CFE unique/de zone	CFE éolienne
>>>	>>>
>>>	>>>
>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie
b. Taxe foncière non bâtie

39,42
50,82



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
TERRETRIALE ET NUMÉRIQUE

ÉPCI : 122 L'AGGLO FOIX-VARILHES
DEPARTEMENT : 09
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024							
	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Foncière bâtie additionnelle	40 486 273	3,00		42 114 000	1 263 420	3,00%	1 263 420
Foncière non bâtie additionnelle	606 271	4,33		629 800	27 270	4,33%	27 270
Habitation additionnelle	5 779 867	8,52		5 241 000	446 533	8,52%	446 533
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	8 710 950	34,52		8 811 000	3 041 557	34,52%	3 041 557
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>			1 737 223		Total 4 778 780
					3 041 557		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle				
Taxe d'habitation additionnelle				
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	1 737 223	=	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	0,410		(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone		>>>		
CFE éolienne		>>>		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
6 085 037	205 806	437 979	57 033	1 404 639	167 881	379 335	8 737 710

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux votés (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taxes votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
4 778 780		8 737 710		13 516 490

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

À FOIX
Le 15 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
marc cocchio

À FOIX
Le 3 avril 2024
Pour le Groupement,
Le Président,
Thomas Fromentin

À
Le
Pour la Préfecture,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/038 Finances / Fiscalité – Vote du taux de Teom pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/038**Finances / Fiscalité – Vote du taux de Teom pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment les articles 1636 B *sexies*, 1636 B *undecies* et 1379-0 *bis* ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du comité syndical du Smectom, prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 ;

Considérant le transfert de l'ensemble de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères au Smectom du Plantaurel à compter du 1^{er} janvier 2018, et le lissage des taux de Teom préexistants sur les 5 secteurs intégrés dans le territoire de L'agglo vers un taux unique, entre 2019 et 2023 ;

Considérant les importantes hausses de charges auxquelles est confronté le Smectom, et notamment l'augmentation significative de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ; que cette hausse des charges impacte les participations appelées auprès de ses intercommunalités membres ;

Considérant les mesures d'économies engagées par le Smectom d'une part, et la dynamique des bases d'imposition à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'autre part ;

Considérant les bases nettes d'imposition notifiées pour 2024, à hauteur de 41 228 901 € ;

Considérant que la participation prévisionnelle de L'agglo au Smectom s'élève à 5 401 644 € pour 2024 ;

Considérant cependant que le montant définitif de cette participation sera voté par le conseil syndical du Smectom postérieurement au vote du taux de Teom par le conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes ;

Considérant qu'en maintenant pour 2024 le taux d'imposition voté en 2023 aux bases notifiées de l'année, le produit de Teom attendu conduirait à la perception d'un produit fiscal de 5 607 131 € ;

Considérant ainsi que le produit fiscal attendu permet de couvrir par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères le coût réel de fonctionnement du service, en tenant compte des évolutions prévisibles des coûts de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères sur les prochaines années ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **FIXE** le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 à 13,60 %, sur l'ensemble des zones intercommunales de perception de la taxe.

Article 2 : **AUTORISE** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 122 L'AGGLO FOIX-VARILLES

Bases exonérées sur délibération : 1 259

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 39 668 539

Bases prévisionnelles d'imposition : 41 228 901

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 TAUX PLEIN	16 383 624	13,60%	2 228 173
02 TAUX 0.90	1 842 849	13,60%	250 627
03 TAUX 0.80	6 172 633	13,60%	839 478
04 TAUX 0.60	4 698 277	13,60%	638 966
13 ZONE V324	12 131 518	13,60%	1 649 886

A FOIX, le 16 février 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

'COCCHIO

A , le

Le Préfet,

A Foix

Le Président,

, le 3 avril 2024

Thomas From



Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_038-BF

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 122 L'AGGLO FOIX-VARILHES 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 TAUX PLEIN 02 TAUX 0.90 03 TAUX 0.80	122 FOIX	P	16 383 624
	207 MONTGAILHARD	P	1 842 849
	063 LE BOSC	P	152 698
	066 BRASSAC	P	146 304
	121 FERRIERES SUR ARIEGE	P	973 786
	236 PRAYOLS	P	332 646
	264 SAINT JEAN DE VERGES	P	1 462 524
	272 SAINT PAUL DE JARRAT	P	1 580 725
	273 SAINT PIERRE DE RIVIERE	P	791 228
	329 VERNAJOUL	P	732 722
	013 ARABAUX	P	77 424
	044 BAULOU	P	166 825
	049 BENAC	P	189 160
04 TAUX 0.60	066 BRASSAC	RA	498 208
	068 BURRET	P	34 050
	093 CELLES	P	135 786
	099 COS	P	410 960
	130 GANAC	P	754 004
	138 L'HERM	P	171 630
	174 LOUBIERES	P	328 699
	207 MONTGAILHARD	RA	12 979
	210 MONTOULIEU	P	407 454
	234 PRADIERES	P	124 849
	236 PRAYOLS	RA	38 277
	269 SAINT MARTIN DE CARALP	P	316 029
	293 SERRES SUR ARGET	P	806 674
13 ZONE V324	300 SOULA	P	205 607
	329 VERNAJOUL	RA	19 662
	021 ARTIX	P	97 997
	072 CALZAN	P	30 523
	090 CAZAUX	P	38 619
	101 COUSSA	P	216 864
	103 CRAMPAGNA	P	917 692
	104 DALOU	P	747 577
	137 GUDAS	P	138 244
	173 LOUBENS	P	250 854
	179 MALLEON	P	67 742
	202 MONTEGUTI PLANTAUREL	P	312 607
	245 RIEUX DE PELLEPORT	P	1 146 195
256 SAINT BAUZEIL	P	51 170	

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_038-BF

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 122 L'AGGLO FOIX-VARILHES

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
	258 SAINT FELIX DE RIEUTORD	P	412 774
	284 SEGURA	P	144 842
	324 VARILHES	P	4 196 214
	327 VENTENAC	P	186 876
	332 VERNIOLLE	P	3 015 603
	340 VIRA	P	159 125



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/039 Finances / Produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/039**Finances / Produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu l'article 1530 *bis* du code général des impôts (CGI) autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), y compris lorsqu'ils ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018/091 du 19 septembre 2018 relative à l'institution de la taxe Gemapi ;

Vu l'article 164 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 permettant aux intercommunalités d'adopter le produit de la taxe Gemapi non plus avant le 1^{er} octobre de l'exercice précédent, mais jusqu'au 15 avril de l'exercice concerné, en même temps que les taux des impôts directs locaux sur lesquels elle est assise ;

Considérant l'organisation territoriale articulée autour de quatre syndicats dont L'agglo est membre :

- le SYMAR Val d'Ariège (syndicat mixte d'aménagement des rivières Val d'Ariège)
- le SMIVAL (syndicat mixte interdépartemental de la Vallée de la Lèze)
- le SBGH (syndicat du bassin du Grand Hers)
- le SMBVA (syndicat mixte du bassin versant de l'Arize)

Considérant que le produit de cette taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, au regard du montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gemapi ;

Considérant que le montant de ces charges correspondant principalement aux cotisations de L'agglo aux quatre syndicats mixtes précités, est estimé pour l'année 2024 à 180 000 € ;

Considérant que le produit ainsi voté est réparti par les services fiscaux entre les taxes directes locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés, taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties, cotisation foncière des entreprises) au prorata de leur part dans le produit fiscal total ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **ARRÊTE** le produit de la taxe Gemapi à 180 000 € pour l'année 2024.

Article 2 : **AUTORISE** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/040 Finances / Budget principal – option pour le régime de provisions budgétaires et modification du règlement budgétaire et financier

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/040**Finances / Budget principal – option pour le régime de provisions budgétaires et modification du règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et par extension aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/159 en date du 8 novembre 2023 portant adoption du référentiel M57 à compter de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/176 en date du 13 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de L'agglo Foix-Varilhes ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier formalise et précise, pour L'agglo Foix-Varilhes, les principales règles de gestion budgétaire et financière qui résultent du CGCT et des différentes réglementations et instructions budgétaires et comptables applicables ; qu'il définit ainsi les règles internes de gestion propres à L'agglo Foix-Varilhes dans le respect des textes énoncés et conformément à l'organisation de ses services, et notamment en termes de provisions ;

Considérant que les provisions pour risques et charges constituent un dispositif comptable destiné à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent très probables ; qu'ainsi les provisions participent de la sincérité budgétaire en ce qu'elles permettent de comptabiliser les pertes financières probables ;

Considérant que la constitution de provision selon le régime de droit commun fait appel à des opérations semi-budgétaires (dépense d'ordre de fonctionnement budgétaire, recette d'ordre d'investissement non-budgétaire) ; que L'agglo Foix-Varilhes peut cependant opter pour le régime dérogatoire de provisions budgétaires ; qu'ainsi la constitution d'une provision vient abonder la section d'investissement, par la constatation d'une recette budgétaire, permettant de différer d'autant la souscription d'emprunt ou la mobilisation de l'autofinancement ;

Considérant la présentation faite en séance du projet de modification du règlement budgétaire et financier ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **OPTE** pour le régime de provisions budgétaires.

Article 2 : **APPROUVE** la modification du règlement budgétaire et financier de L'agglo Foix-Varilhes, en ce qu'il prescrit la constitution de provisions budgétaires.

Article 3 : **AUTORISE** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,

Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Règlement budgétaire et financier

2024-2026

Table des matières

Préambule.....	3
1. Le cadre budgétaire de L'agglo Foix-Varilhes	4
1.1. Le calendrier budgétaire	4
1.2. La fongibilité des crédits	6
1.3. L'information des élus	6
1.4. Le soutien apporté par L'agglo Foix-Varilhes aux établissements rattachés	7
2. La gestion budgétaire pluriannuelle.....	8
2.1. La prospective financière de L'agglo.....	8
2.1.1. Le plan pluriannuel d'investissement : opérations et enveloppes courantes	8
2.1.2. Le plan pluriannuel de fonctionnement	8
2.2. Les autorisations de programme et d'engagement (AP/AE).....	8
2.3. Les dépenses imprévues	9
3. L'exécution budgétaire	10
3.1. La comptabilité d'engagement.....	10
3.2. La constatation du service fait et le règlement des dépenses	10
3.3. La perception des recettes	11
3.4. Les provisions	12
3.5. Les délégations de compétences et de signature.....	12
3.6. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice et les restes à réaliser	12
4. La gestion patrimoniale	14
4.1 La gestion des immobilisations et la tenue de l'inventaire	14
4.2 Les dotations aux amortissements	14

Préambule

Engagée dans une démarche durable de modernisation de ses processus comptables et budgétaires, L'agglo Foix-Varilhes entend s'inscrire dans la refonte de son plan comptable par l'adoption de la norme budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la nomenclature M14, à compter de l'exercice 2024.

Le présent règlement budgétaire et financier formalise et précise, pour l'ensemble des budgets de L'agglo Foix-Varilhes, les principales règles de gestion budgétaire et financière qui résultent du code général des collectivités territoriales et des différentes réglementations et instructions budgétaires et comptables applicables. Il définit notamment les règles internes de gestion propres à L'agglo dans le respect des textes énoncés et conformément à l'organisation de ses services.

Il s'impose à l'ensemble des services, et plus particulièrement au service financier et aux gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

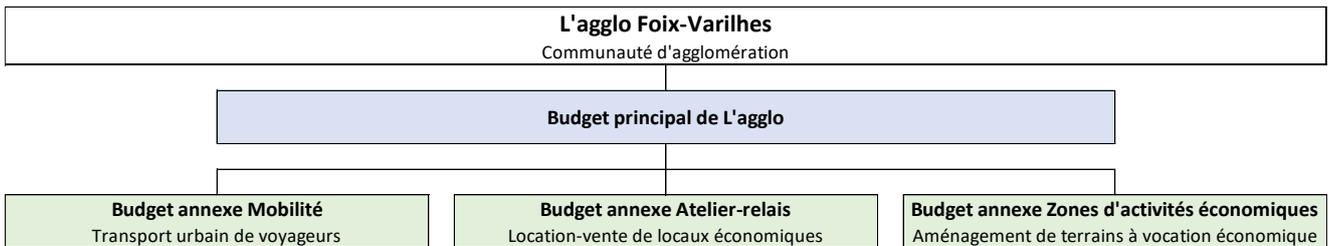
Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire et financier a vocation à s'appliquer à L'agglo Foix-Varilhes jusqu'à la fin de la mandature (2024-2026) ; durant cette période, il pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

1. Le cadre budgétaire de L'agglo Foix-Varilhes

Les compétences statutaires portées par L'agglo la conduisent à s'organiser dans une architecture budgétaire spécifique, autour d'un budget principal et de trois budgets annexes ; cette structure budgétaire découle directement des missions assurées, au regard de la réglementation en vigueur.

La constitution de ces budgets annexes a été décidée par délibération du conseil communautaire lors de la création de L'agglo au 1^{er} janvier 2017, et répond à des considérations organisationnelles ou des obligations réglementaires qui imposent la tenue d'une comptabilité distincte. Ainsi, les trois budgets annexes sont soumis au régime de la taxe sur la valeur ajoutée.



Ainsi, en tant qu'établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, L'agglo voit son budget principal régi par l'instruction comptable M14 (« instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractères administratif »), et à partir de 2024 par l'instruction M57 qui y fait suite.

En effet, la nomenclature budgétaire et comptable M57 a vocation à s'appliquer à l'ensemble du secteur public local, et particulièrement aux entités du bloc communal, sauf exceptions ponctuelles. Dans ce cadre, L'agglo Foix-Varilhes adopte au 1^{er} janvier 2024 la nomenclature comptable M57 développée, et fait évoluer son cadre comptable afin de prendre en compte les évolutions réglementaires induites.

Il en est de même pour les budgets annexes Atelier-relais et Zones d'activités économiques, passant de la M14 à la M57 à la même échéance. En revanche, le budget annexe Mobilité demeure soumis à l'instruction comptable M43 (« instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux », spécifiquement à l'activité de transport de personnes).

En raison des fortes complémentarités et imbrications entre budgets principal et annexes, le règlement budgétaire et financier, prescrit légalement pour les seuls budgets sous M57, a vocation à régir l'ensemble de l'organisation financière de L'agglo, y compris le budget Mobilité.

Enfin, l'organisation financière de L'agglo inclut deux établissements publics rattachés, l'Epic Office de tourisme intercommunal Foix Ariège Pyrénées, et le CIAS L'agglo Foix-Varilhes ; dotés chacun de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ces deux structures possèdent leurs propres réglementations budgétaires et financières. Ils n'entrent donc pas à proprement parler dans le champ d'application du présent règlement.

1.1. Le calendrier budgétaire

Première étape du cycle budgétaire annuel, le **débat d'orientation budgétaire** doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget lui-même. Compte-tenu de la date de vote des budgets primitifs (cf. ci-dessous), il a lieu au cours du mois de mars.

Il s'appuie sur la présentation d'un rapport, portant sur le contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (analyse du contexte économique en lien avec le projet de loi de finances de l'année et l'évolution des finances publiques, situation financière de L'agglo et des établissements publics rattachés), sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels pris ou envisagés.

Ce débat de portée générale permet aux élus du conseil communautaire d'exprimer leurs opinions sur le projet budgétaire d'ensemble et donne l'occasion au président de L'agglo de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir.

Vient ensuite le **vote des budgets primitifs** proprement dits, avant le 15 avril de l'année (30 avril les années de renouvellement du conseil) ; par souci de cohérence, et compte-tenu des flux financiers réciproques entre budgets, c'est l'ensemble des décisions budgétaires, budgets principal et annexes, qui est adopté au cours du mois d'avril.

L'agglo choisit de présenter et voter son budget par nature, complété d'une présentation croisée par fonction ; le vote du budget s'effectue par chapitre pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement. En conséquence, le contrôle de la disponibilité des crédits ne s'effectue qu'à partir des chapitres budgétaires. Les autorisations budgétaires de la section d'investissement sont suivies selon une nomenclature stratégique par opération ; les opérations pour compte de tiers font l'objet d'un chapitre budgétaire spécifique.

Le budget primitif prévoit les recettes et autorise les dépenses de la collectivité au titre de l'exercice ; il ajuste les autorisations de programme et d'engagements et ouvre les crédits de paiement correspondants. Il reprend également les résultats antérieurs et les restes à réaliser, tels qu'ils figurent au compte administratif de l'exercice précédent, et procède éventuellement à l'ajustement des crédits pour maintenir l'équilibre entre recettes et dépenses.

Le calendrier budgétaire prévisionnel peut se présenter comme suit :

- La direction des finances adresse aux gestionnaires de crédits les éléments de cadrage pour la préparation budgétaire en octobre n-1 : état des crédits ouverts, liquidés et engagés pour l'exercice en cours, support et procédure de recueil des demandes de crédits, indications générales à suivre.
- Les inscriptions budgétaires sont préparées par les pôles gestionnaires de crédits, à partir des besoins exprimés par les services et en lien avec les services supports (pôles techniques, juridique et ressources humaines / administration générale, service communication) et partenaires extérieurs (prestataires, établissements rattachés...), pour un retour au pôle finances en novembre n-1 (date butoir indiquée dans les éléments de cadrage). Les propositions budgétaires sont accompagnées d'une note explicative justifiant les montants inscrits, et l'indication du degré de priorité.
- Les éléments retournés sont consolidés et analysés par le pôle finances au regard de la prospective financière de L'agglo, actualisée de la conjoncture économique nationale et des dispositions du projet de loi de finances. La direction financière veille à la cohérence des imputations comptables et traite les demandes pour assurer une présentation optimale du budget.
- Au vu des écarts constatés entre les demandes de crédits budgétaires et la prospective, une phase administrative d'échanges est menée à partir de janvier entre le pôle finances et les services gestionnaires, sous l'autorité de la direction générale de L'agglo ; à l'issue, une nouvelle version du projet de budget est soumise au bureau communautaire réuni en séminaire budgétaire.
- Les orientations budgétaires sont présentées à la commission finances (fin février) puis au conseil communautaire (mars), à travers la présentation du rapport d'orientations budgétaires, donnant lieu à débat.
- Après d'éventuels ultimes ajustements, les inscriptions budgétaires sont votées par le conseil communautaire (début avril), puis présentées aux pôles gestionnaires pour exécution budgétaire (avril-mai)

Avant le vote du budget primitif, le conseil communautaire autorise par délibération le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération est proposée au vote lors de la dernière séance du conseil communautaire en vue de l'exercice, et précise le montant et l'affectation des crédits (par opération et par chapitre budgétaire d'imputation). Les crédits correspondants sont repris au budget primitif lors de son adoption.

Ces crédits votés au budget primitif de L'agglo peuvent nécessiter d'être modifiés en cours d'exercice, au vu de l'exécution prévisionnelle, par l'adoption d'une ou plusieurs **décisions modificatives**, notamment en fin de second semestre, afin d'inscrire des recettes et dépenses non prévues au budget primitif.

Le pôle finances recense les demandes de crédits complémentaires sollicitées et justifiées par les gestionnaires de crédits ; ces demandes nouvelles sont arbitrées selon les mêmes modalités que pour le vote du budget primitif.

Dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, le conseil communautaire entend, débat et arrête le **compte de gestion** élaboré par le service de gestion comptable de Foix, puis le **compte administratif** dressé par le président de L'agglo.

Le calendrier ci-dessus est présenté à titre indicatif ; il peut donc être modifié sous réserve des échéances légales. Le pôle finances est le garant du respect du calendrier budgétaire.

1.2. La fongibilité des crédits

Le vote des budgets de L'agglo est effectué au niveau du chapitre pour chacune des sections. L'ordonnateur peut donc engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre et effectuer des virements de crédits à l'intérieur de ce chapitre budgétaire.

Dans le cadre de la nomenclature M57, le conseil communautaire autorise le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune d'elles, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements entre chapitres font l'objet d'une décision formelle du président, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun ; cette décision est également notifiée au comptable assignataire. Enfin, le président informe le conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

1.3. L'information des élus

La commission des finances est réunie en amont de chaque séance du conseil communautaire où une délibération de nature financière est proposée au vote. La délibération fait l'objet d'une présentation à ses membres, suivie d'un temps de débat ; la commission est également informée des événements et nouveautés impactant L'agglo et les services gestionnaires. Elle évoque tout sujet d'actualité en lien avec ses attributions.

Chaque délibération budgétaire (budget primitif, décision modificative, compte administratif) est accompagnée d'une note de présentation retraçant les informations financières essentielles, à destination des membres du conseil communautaire, et adressée concomitamment à la convocation en vue de la séance où elle sera débattue.

En complément, un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits est présenté annuellement à l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif ; il précise les annexes budgétaires dédiées aux autorisations de programmes et d'engagements et crédits de paiements (annexes aux budgets primitifs, décisions modificatives portant révision des autorisations de programme-AP / autorisations d'engagement-AE et comptes administratifs). Ce bilan indique notamment pour chacune le montant total de l'autorisation votée, les crédits consommés sur les exercices antérieurs et ceux ouverts pour les prochains exercices, les crédits disponibles pour engagement et pour mandatement.

L'ensemble de ces documents de présentation financiers a vocation à être consulté en ligne sur le site internet de L'agglo, pour l'information des élus et administrés.

1.4. Le soutien apporté par L'agglo Foix-Varilhes aux établissements rattachés

✓ Le CIAS L'agglo Foix-Varilhes

Frais de service commun des services supports

Afin d'assurer la continuité des services lors de la création du CIAS au 1^{er} juillet 2023, mais aussi l'optimisation du fonctionnement de l'établissement et la maîtrise des coûts induits, un service commun des services supports a été mis en place avec L'agglo, et assure la gestion administrative, juridique, financière, de ressources humaines, de communication et technique du CIAS.

Le remboursement des frais par le CIAS à L'agglo, qui porte le service commun, s'effectue sur la base de la quotité d'équivalents temps plein (ETP) mis en commun, et des missions assurées pour chaque partie ; le calcul est réalisé annuellement en amont de la préparation budgétaire par la direction des ressources humaines, sur le fondement du coût unitaire du service, et au vu de la moyenne des salaires bruts des agents concernés.

Subvention d'équilibre de L'agglo

L'action sociale du CIAS dans son ensemble, et les actions menées par le Clic en particulier, constituent par définition des missions de service public non productives de revenus : une subvention de fonctionnement de L'agglo, établissement de rattachement, demeure indispensable à leur poursuite.

Concernant la résidence autonomie, l'objectif d'équilibre financier est plus prégnant, les redevances perçues auprès de résidents ayant vocation à couvrir les coûts du service.

Lors de la préparation budgétaire annuelle, la direction des finances procède à l'évaluation du besoin de subventionnement de L'agglo au CIAS, et sa ventilation entre les budgets principal et annexes ; cette subvention est déterminée au regard de la prospective financière du CIAS, des demandes de crédits annuels des services gestionnaires, et de la capacité financière de L'agglo, sous l'autorité du directeur du CIAS et du directeur général des services de L'agglo, et après arbitrage de la vice-présidente du CIAS et du président de L'agglo.

Cette subvention d'équilibre fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire lors de la séance précédant l'adoption des budgets par le CIAS (l'adoption des budgets du CIAS doit légalement intervenir avant le 31 octobre de l'année précédente) ; l'engagement comptable correspondant est reporté sur l'exercice suivant à la clôture budgétaire.

✓ L'Office de tourisme intercommunal Foix-Ariège-Pyrénées

L'Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées, créé par délibération de L'agglo sous la forme d'un établissement public industriel et commercial, a pour vocation de porter les missions relatives à la promotion touristique du territoire intercommunal, ainsi que la gestion directe du site touristique des Forges de Pyrène, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Une convention d'objectifs et de moyens triennale précise les missions confiées à l'Office, le concours et le soutien apporté par L'agglo, ainsi que les modalités de contrôle de son activité. La convention d'objectif et de moyen initiale a été revue et approuvée par délibération de L'agglo le 13 avril 2022, pour une durée de trois ans reconductibles.

Dans ce cadre, L'agglo Foix-Varilhes accorde chaque année une subvention à l'Office de tourisme pour la mise en œuvre de son programme d'actions afférentes aux missions de service public. La demande de subvention annuelle, qui comprend un budget préparé et proposé par le directeur et après délibération du comité de direction de l'Office, est transmise à la direction des finances en amont du débat d'orientations budgétaires, pour arbitrages.

2. La gestion budgétaire pluriannuelle

La poursuite des compétences statutaires de L'agglo s'inscrit dans un cadre pluriannuel, et nécessite une programmation à moyen terme, afin d'anticiper, d'évaluer et d'ajuster la réalisation des actions décidées par le conseil communautaire.

2.1. La prospective financière de L'agglo

L'évolution à moyen terme des dépenses et des recettes de L'agglo, en fonctionnement comme en investissement, fait l'objet d'un exercice de prévision, en amont de la préparation budgétaire annuelle, afin de pouvoir apprécier la soutenabilité financière des projets portés par les services gestionnaires de crédits.

2.1.1. Le plan pluriannuel d'investissement : opérations et enveloppes courantes

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est le document de planification des investissements rassemblant l'ensemble des projets ponctuels relatifs aux équipements (opérations, suivies ou non en autorisations de programme), ainsi que les enveloppes d'acquisition récurrentes ou de gros entretien du patrimoine de L'agglo.

Pour chaque projet, le PPI récapitule son objet, son évaluation la plus actualisée du coût au terme de l'opération, la présentation de la ventilation des coûts au titre des exercices à financer, ainsi que les sources de financement mobilisées (subventions sollicitées, emprunt affecté, autofinancement).

La soutenabilité financière d'un PPI pour L'agglo et son contenu doivent faire l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire. Son actualisation est annuelle et concomitante à la préparation budgétaire.

2.1.2. Le plan pluriannuel de fonctionnement

Le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) a pour but d'évaluer les anticipations de dépenses et recettes de fonctionnement, au vu de la conjoncture, des évolutions de la réglementation et de l'environnement de la collectivité. De même, les coûts de fonctionnement induits par les opérations d'investissement doivent être retracés, afin d'apporter une vision sincère des engagements pluriannuels de L'agglo.

Le plan pluriannuel de fonctionnement est actualisé chaque année au moment de la préparation budgétaire, afin d'apprécier la soutenabilité financière des demandes d'inscription budgétaires des gestionnaires de crédits, et notamment l'autofinancement dégagé pour la couverture des opérations d'investissement figurant au PPI.

2.2. Les autorisations de programme et d'engagement (AP/AE)

Afin de limiter la mobilisation prématurée des crédits sur un seul exercice, les grands projets structurants du mandat sont gérés en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), en vertu desquels le conseil communautaire autorise le président à engager un programme pluriannuel pour la totalité de son montant, tout en n'inscrivant dans le budget de l'année que les dépenses relatives à l'exercice considéré. La même faculté est ouverte en section de fonctionnement (autorisation d'engagement - AE).

La création, la révision et la clôture des AP et AE ne peuvent être actées que par le conseil communautaire, lors de toute session budgétaire (vote du budget primitif ou décision modificative). Le vote portera sur le montant total de l'autorisation, sur son affectation à une ou plusieurs opérations, ainsi que la ventilation des crédits de paiement par chapitre et exercice. Les autorisations créées demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Le vote d'une AP avec indication d'un exercice de début et d'un exercice de fin entraîne la caducité de l'AP à la fin de la période ; une révision de l'AP est alors nécessaire pour reconduire l'autorisation sur une période supplémentaire.

La révision des autorisations votées, et la création de nouvelles, se fera au minimum une fois l'an, dans le cadre de l'adoption du budget primitif ; au projet de délibération sera joint un bilan annuel d'exécution par autorisation, présentant notamment le montant des crédits ouverts, consommés, engagés et disponibles.

L'inscription en autorisation de programme sera envisagée pour tout projet d'investissement ou attribution d'une subvention d'investissement correspondant à une opération d'envergure et s'étendant sur plusieurs exercices ; de même, le vote d'une autorisation d'engagement pourra intervenir pour toute dépense de fonctionnement résultant d'une convention, une délibération ou une décision, au titre desquels L'agglo s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers, à l'exception des frais de personnel.

Par principe, les crédits de paiement ouverts pour l'année n, mais non consommés sont automatiquement caducs en fin d'exercice ; ils sont ventilés à nouveau sur les années restant à courir de l'AP, lors de la prochaine décision budgétaire.

Exceptionnellement, les crédits de paiement ouverts pour l'année n, engagés mais non mandatés à la clôture de l'exercice peuvent être reportés sur l'exercice n+1 (sous réserve d'être inscrits en restes à réaliser), et mandatés jusqu'à la prochaine délibération budgétaire révisant le montant des AP/AE. C'est notamment le cas lors de retards de travaux ou pour solder des programmes en cours.

Un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits est présenté au conseil communautaire à l'occasion du vote du compte administratif.

2.3. Les dépenses imprévues

Sous le référentiel M57, des autorisations de programme ou d'engagement pour dépenses imprévues peuvent être votées par l'assemblée. Ces autorisations servent seulement à l'engagement d'une dépense, et ne sont pas dotées en crédits de paiement ; elles ne participent donc pas à l'équilibre budgétaire de la section. Pour être utilisées, ces autorisations sont transférées sur le ou les chapitres budgétaires sous-dotés en crédits nécessaires à l'engagement d'une dépense imprévue à caractère pluriannuel.

Pour chacune des deux sections du budget, le montant des autorisations de dépenses imprévues ne peut être supérieur à 2 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

En cas d'opération pluriannuelle imprévue, le président affecte l'AP ou l'AE pour dépense imprévue sur le chapitre où la dépense pluriannuelle est nécessaire et utilise les crédits de paiement de ce chapitre. Si ces crédits sont insuffisants, le président peut procéder à un virement de crédits depuis un autre chapitre de la section ainsi abondé par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. Les crédits doivent ensuite être inscrits lors des exercices futurs conformément à l'échéancier prévisionnel associé à l'engagement.

En l'absence d'engagement constaté, les autorisations de programme ou d'engagement pour dépenses imprévues deviennent obligatoirement caduques à la fin de l'exercice.

3. L'exécution budgétaire

3.1. La comptabilité d'engagement

L'engagement comptable est une obligation règlementaire qui s'impose à l'ensemble des services de L'agglo, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il permet de constater l'engagement juridique et de réserver les crédits correspondants. Il précède la signature d'un contrat ou d'une convention ainsi que l'envoi des bons de commande aux fournisseurs. Il en résulte que toute prestation ou livraison de bien n'ayant pas fait l'objet d'un engagement préalable au service fait peut conduire au refus de payer ladite prestation ou livraison.

La demande d'engagement est formulée par le service gestionnaire de crédit, en lien avec le service bénéficiaire ; le cas échéant, le service gestionnaire doit se rapprocher de l'ensemble des services supports concernés (informatique, juridique, ressources humaines, technique...), afin de s'assurer de la validité de la dépense au regard de leurs attributions respectives. L'engagement comptable est effectué par et sur les crédits du service qui assurera la vérification du service fait. Dans la mesure où l'engagement va suivre un circuit de validation comportant contrôles, visas et validation, le service gestionnaire veillera à préciser un libellé explicite (type de prestation, nature, caractéristiques...).

La demande d'engagement est matérialisée par l'émission d'un bon de commande pour les dépenses unitaires inférieures à 5 000 € HT (accompagné s'il y a lieu de pièces complémentaires telles que devis, contrat...), par une lettre de consultation signée du prestataire entre 5 000 € et 40 000 € HT, et par un marché public au-delà de ce seuil ; le service de la commande publique est obligatoirement saisi dans les deux derniers cas, dans le cadre des règles édictées par le service de la commande publique.

Sous le seuil de 5.000 € HT, la demande d'engagement comptable soumise par le service est alors visée par le directeur du pôle et transmis au pôle finances de L'agglo, qui vérifie l'imputation et la disponibilité des crédits, puis enregistre le pré-engagement dans le logiciel de gestion financière. Après visa du directeur financier et à l'issue du circuit de validation, l'engagement est signé par le président de L'agglo ou par toute personne ayant reçu délégation de signature.

En cas d'estimation initiale du coût insuffisante, ou d'ajout de prestation indissociable, une demande d'engagement complémentaire devra être réalisée par le service gestionnaire, selon le même circuit ; le pôle finance procédera alors à la mise à jour de l'engagement, dans la limite des crédits disponibles.

Dans le cadre de la commande publique (marchés publics et lettres de consultation), un engagement provisionnel sera réalisé au lancement de la procédure, afin de procéder à la réservation de crédits estimatifs, sans mention de tiers (engagement d'une dépense certaine mais dont l'engagement juridique n'a pas encore été formalisé) ; l'attribution est formalisée par une décision du président ou une délibération du conseil, et est retracée en comptabilité par un engagement ponctuel (réserve de crédits, nécessairement lié à un engagement juridique, défini par un montant, une imputation et un tiers).

Tout avenant venant modifier un marché public notifié devra, antérieurement à sa signature, être soumis au pôle finances pour engagement comptable et mise à jour des données du marché (PES marché).

L'engagement comptable doit toujours être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué concomitamment, sur motivation explicite.

3.2. La constatation du service fait et le règlement des dépenses

Le constat et la certification du service fait sont les étapes obligatoires préalables au mandatement et sont effectuées sous la responsabilité du service gestionnaire de crédits. Elles consistent à vérifier la totale concordance entre la commande, l'exécution de la prestation et la facture. L'attestation de service fait est nominative et engage celui qui a procédé à sa validation.

Toute facture adressée à L'agglo doit être dématérialisée et déposée sur la plateforme Chorus pro. Aucun paiement relatif à un bon de commande et/ou un marché notifié par L'agglo ne pourra être effectué sur la base d'une facture qui ne serait pas dématérialisée par ce biais. Le dépôt de factures sur Chorus pro ne doit pas se conjuguer avec des envois au format papier qui, par défaut, ne sont plus traités sauf exception.

La constatation du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation sur la base du bon de commande ou de tout autre document la détaillant ; le gestionnaire de crédit vérifie les éléments de la liquidation (quantité, prix unitaire, remises...) et valide le montant définitif de la dépense. Si ce dernier est supérieur au montant de l'engagement initial, le service gestionnaire sollicite un engagement complémentaire permettant le paiement de la dépense dans la limite des crédits budgétaires ouverts.

Le pôle finances de L'agglo prend en charge la facture validée et émet le mandat auprès du service de gestion comptable (SGC).

Le paiement des factures du secteur public est soumis à un délai global de paiement de 30 jours, courant à compter de la réception de la facture (dépôt de la facture sur Chorus Pro), réparti ainsi :

- 20 jours pour les services de la collectivité, regroupant la constatation du service fait et la vérification de la liquidation par le service gestionnaire, et jusqu'au mandatement par le pôle finances de L'agglo.
- 10 jours pour le service de gestion comptable, incluant les contrôles légaux et le paiement proprement dit.

Afin de s'assurer de la tenue du délai de paiement à la charge de la collectivité, un suivi des factures reçues en attente de paiement sera effectué régulièrement et *a minima* chaque semaine entre le service gestionnaire et le pôle finances de L'agglo.

Le délai de traitement de la phase administrative de 20 jours en collectivité peut être réparti entre service gestionnaire et pôle finances, avec l'attribution d'un objectif de traitement de 10 jours pour chaque service ; une analyse des délais de traitement est réalisée chaque année, dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice.

3.3. La perception des recettes

Si l'engagement juridique des recettes ne revêt pas de caractère obligatoire d'un point de vue réglementaire, l'enregistrement de la recette dès la constatation des droits détenus par L'agglo à l'égard d'un tiers débiteur facilite le suivi des ordonnancements, fluidifie la couverture des dépenses en termes de trésorerie, et simplifie les opérations de recouvrement par le comptable public.

L'engagement des recettes, notamment en matière de subventions à percevoir, constitue un instrument efficace en matière de suivi budgétaire ; il permet ainsi de renforcer la visibilité sur l'exécution budgétaire, et d'anticiper le résultat de l'exercice. Il permet également de procéder à l'inscription en restes à réaliser (section d'investissement).

Pour les appels de contributions auprès de partenaires institutionnels (participations, subventions...), le service gestionnaire procède au montage des dossiers et production des pièces justificatives, avec l'aide des services supports concernés ; les factures sont déposées sur le portail Chorus pro, avec l'ensemble des documents attestant des droits acquis, selon le calendrier de versement indiqué dans les pièces justificatives.

En matière de subventions, le service gestionnaire restera responsable de la présentation des divers états de dépenses, en vue d'éviter une éventuelle forclusion (perte de tout ou partie de la subvention du fait de son extinction).

Chaque service gestionnaire doit veiller à la bonne perception des recettes inscrites lors de la préparation budgétaire (évaluation prudente et sincère, sans sur-évaluation ni sous-évaluation).

Toutefois, la prévision et/ou l'encaissement de ces recettes ne peuvent justifier par eux-mêmes l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

3.4. Les provisions

L'agglomération doit être en mesure de comptabiliser les pertes financières probables. Aussi, les provisions obligatoires prescrites par le code général des collectivités territoriales permettent de constater un risque ou une charge probable pouvant s'étaler sur une ou plusieurs années. Lors de l'apparition d'un risque ou la constatation d'une dépréciation d'un élément d'actif, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours. Par exception, et afin d'alléger la charge générée par la constitution d'une provision, L'agglomération peut recourir à son étalement sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

L'agglomération adopte le régime budgétaire des provisions, afin d'abonder la section d'investissement (dépense réelle de fonctionnement donnant lieu à l'inscription concomitante d'une recette d'investissement).

Les provisions sont évaluées en fin d'exercice, puis sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques ou de la dépréciation des comptes de tiers, et au minimum une fois par an.

3.5. Les délégations de compétences et de signature

Le président assure la représentation juridique de L'agglomération, et exerce la gestion courante. A ce titre, le conseil communautaire délègue par délibération une partie de ses attributions au président, qui rend compte au conseil des décisions prises dans ce cadre. Cette délégation de compétence du conseil au président fait l'objet d'une délibération, et emporte transfert de compétence et de responsabilité.

La signature des engagements, des contrats et bordereaux est de la compétence du président, qui peut déléguer sa signature à un ou plusieurs agents de l'établissement (directeur général des services, directrice générale adjointe, directeur de pôle...).

La délégation de signature est formalisée par un arrêté du président, signé du bénéficiaire de la délégation ; l'arrêté est transmis au contrôle de légalité pour porter ses effets juridiques. La délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du président, qui conserve l'entière responsabilité des actes pris.

Les délégations de signature accordées sont conservées dans un dossier tenu au pôle ressources humaines de L'agglomération, et font l'objet d'une revue régulière pour s'assurer de leur validité.

3.6. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice et les restes à réaliser

Le rattachement des charges et des produits est un mécanisme comptable qui permet de relier à un exercice toutes les dépenses et recettes qui s'y rapportent ; il s'agit en pratique de dépenses et de recettes engagées dont le service fait ou le droit acquis a été constaté sur l'exercice mais n'ayant pu faire l'objet d'un mandat ou d'un titre avant la clôture comptable.

Chaque année, une communication spécifique du pôle finances adressée aux services gestionnaires précise les modalités de gestion des engagements non soldés en fin d'exercice (calendrier, apurement). Dans le cadre d'une approche par les enjeux, le seuil en-deçà duquel le rattachement d'une dépense peut n'être pas réalisé est fixé à 500 € TTC.

Les engagements en dépenses et recettes d'investissement qui n'auraient pas été soldés à la fin de l'exercice budgétaire sont inscrits en restes à réaliser, après validation du pôle finances. Les engagements non reportés sont soldés. L'état des restes à réaliser est signé du président et produit à l'appui du compte administratif.

En ce qui concerne les recettes, l'inscription en restes à réaliser ne doit concerner que les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titre ; le service gestionnaire doit être en mesure de justifier le caractère certain de la recette (contrat, convention, décision d'attribution de subvention...).

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_040-BF



4. La gestion patrimoniale

4.1 La gestion des immobilisations et la tenue de l'inventaire

L'agglo dispose d'un patrimoine propre, constitué soit par acquisition pour son propre compte, soit par mise à disposition d'une commune dans le cadre d'un transfert de compétence (mise à disposition des biens antérieurement affectés à l'activité transférée et nécessaires à sa poursuite). L'agglo assure en propre l'ensemble des charges d'entretien et de grosses réparations sur le patrimoine qu'elle contrôle (patrimoine possédé en pleine propriété ou reçu en affectation ou par mise à disposition).

Le suivi des immobilisations est sous la responsabilité conjointe de l'ordonnateur, à travers la tenue de l'inventaire, et du comptable, à travers l'état de l'actif. Afin de réaliser ce recensement, chaque liquidation d'investissement doit être rattachée par le comptable public à un élément de patrimoine identifié par un numéro d'inventaire unique dans le logiciel financier.

La comptabilisation des opérations d'entrées et de sorties d'immobilisations, ainsi que des amortissements de l'année font l'objet en fin d'exercice d'un état récapitulatif, en vue du rapprochement avec l'état de l'actif du comptable.

Un travail de mise à jour de l'inventaire en commun accord avec le service de gestion comptable pourra être entrepris chaque année, portant notamment sur la sortie des biens de faible valeur totalement amortis.

En outre, l'ordonnateur est en charge du recensement des biens et de leur identification tout au long de leur durée de vie. Un inventaire doit être entrepris afin de retracer la réalité physique des biens ainsi que leur localisation au sein des services de L'agglo ; cet inventaire physique sera toutefois restreint aux principales catégories de bien immobilisés (bâtiments et terrains, véhicules, mobiliers, matériel informatique...).

4.2 Les dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage, du temps ou de l'évolution des techniques, et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Ainsi, une immobilisation est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée ; la durée d'amortissement est alors calculée pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation, à compter de la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés.

Pour L'agglo, l'amortissement n'est obligatoire que pour les biens meubles, les biens immatériels (en particulier les études non suivies de travaux de réalisation) et les subventions d'équipement versées ; il s'impose également pour les immeubles de rapport ou participant à des activités commerciales ou industrielles.

Plus généralement, l'ensemble de l'actif immobilisé doit faire l'objet d'un amortissement, sauf :

- L'acquisition d'œuvres d'art.
- Les terrains (autres que les terrains de gisement).
- Les frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation.
- Les immobilisations remises en affectation ou à disposition.
- Les agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes).
- Les immeubles non productifs de revenu.

En revanche, l'amortissement demeure facultatif pour les réseaux et installations de voirie.

La politique d'amortissement de L'agglo est définie ci-dessous selon les règles suivantes :

- Les biens de faible valeur (inférieure à 1 000 €) ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an (biens imputés sur un compte amortissable).

- Les plans d'amortissement en cours à la date de l'adoption du présent règlement peuvent être poursuivis à l'identique jusqu'à l'amortissement complet des biens concernés.
- L'amortissement est linéaire, et s'effectue au *prorata temporis*, à compter de la date de mise en service du bien ; le service gestionnaire indique la date effective de mise en service lors de l'attestation de service fait, par défaut la date d'émission du mandat est retenue comme date de mise en service.
- Par dérogation, l'amortissement peut être comptabilisé en année pleine pour les biens de faible valeur (cf. seuil ci-dessus) et les biens acquis par lot (fonds documentaire...), à partir de l'exercice suivant leur acquisition.
- Les subventions d'équipement ou fonds de concours versés sont amortis sur un an, en année pleine, à compter de l'exercice qui suit leur acquisition ; la dotation aux amortissements correspondante est ensuite neutralisée totalement au cours du même exercice, par opération d'ordre budgétaire.
- Les subventions d'équipement perçues pour des biens amortissables sont reprises au compte de résultat sur la même durée d'amortissement que celle des biens qu'elles ont financés.
- Les immobilisations reçues à disposition ou en affectation sont amorties selon les mêmes modalités que les immobilisations détenues en propre (notion de contrôle du bien).
- Les durées d'amortissement des immobilisations acquises à partir du 1^{er} janvier 2024 sont indiquées par typologies de biens dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Libellé du compte	Durée (en années)	Commentaire	d'amortissement associé
Biens de faible valeur (<1.000€) imputés sur un compte amortissable		1	Amortissement en année pleine sur l'exercice n+1	28X
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10		2802
2031	Frais d'études	3	Frais d'études non suivis de réalisation	28031
2032	Frais de recherche et de développement	3	Amortis si réussite du projet)	28032
2033	Frais d'insertion	3	Frais d'insertion non suivis de réalisation	28033
204X	Subventions d'équipement versées	1	Amortissement en année pleine sur l'exercice n+1 Neutralisation totale de l'amortissement en année pleine sur l'exercice n+1	2804X
2051	Concessions et droits similaires	3	Brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires (logiciels)	2805
208X	Autres immobilisations incorporelles	3		2808X
2114	Terrains de gisement	40		2811
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40		28121
21311	Bâtiments administratifs	-	Non amortis	-
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	-	Non amortis	-
21314	Bâtiments culturels et sportifs	-	Non amortis	-
21318	Autres bâtiments publics	-	Non amortis	-
2132X	Bâtiments privés	20	Immeubles de rapport et autres bâtiments privés	28132X
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	-	Non amortis	-
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	20		281352
2138	Autres constructions	20	Immeubles productifs de revenus sauf si affectés à l'usage du public	28138
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	-	Non amortis	-
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	20		28142
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencement, aménagements	-	Non amortis	-
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	-	Non amortis	-
2151	Réseaux de voirie	30	Voirie d'intérêt communautaire	28151
2152	Installations de voirie	30	Voirie d'intérêt communautaire	28152
21531	Réseaux d'adduction d'eau	100	Zones d'activités économiques	281531
21532	Réseaux d'assainissement	100	Réseaux pluvial urbain et zones d'activités économiques	281532
21533	Réseaux câblés	20	Zones d'activités économiques	281533
21534	Réseaux d'électrification	20	Zones d'activités économiques	281534
21538	Autres réseaux	20	Zones d'activités économiques	281538
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	Matériel autre que matériel roulant	281568
215731	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	10		2815731
215738	Matériel et outillage de voirie - Autre	5		2815738
21578	Matériel et outillage technique - Autre	5		281578
2158	Autre installations, matériel et outillage techniques	5		28158
21612	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	40		2816
21622	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	20		2816
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5		28181
21828	Matériel de transport	5	Autre que transport ferroviaire	281828
21838	Matériel informatique	3	Autre que scolaire	281838
21848	Matériel de bureau et mobilier	10	Autre que scolaire	281848
2185	Matériel de téléphonie	3		28185
2188	Autres immobilisations corporelles	5		28188

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/041 Finances / Budget principal – constitution d'une provision pour risque contentieux

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/041**Finances / Budget principal – constitution d’une provision pour risque contentieux**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), en particulier les dispositions de son article R.2321-2 ;

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et par extension aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/159 en date du 8 novembre 2023 portant adoption du référentiel M57 à compter de l’exercice 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/176 en date du 13 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de L’agglo Foix-Varilhes, modifiée par la délibération du 3 avril 2024 optant pour le régime des provisions budgétaires ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Nîmes du 16 septembre 2022, devenu définitif à défaut d’appel, annulant la décision de la DDFiP de l’Ariège de maintenir un abattement général à la base sur les impositions de taxe d’habitation 2018 et 2019, en contradiction avec la délibération de L’agglo Foix-Varilhes n° 2017/162 du 20 septembre 2017 ;

Vu l’ordonnance des référés du tribunal administratif de Toulouse en date du 14 novembre 2023 condamnant l’État à payer à L’agglo Foix-Varilhes une indemnité provisionnelle de 1 708 511 € majorée des intérêts légaux, pour le préjudice résultant de la faute de l’administration fiscale dans la détermination des bases d’imposition à la taxe d’habitation depuis 2018 ;

Vu la requête complémentaire déposée le 28 mars 2023 par L’agglo Foix-Varilhes auprès du tribunal administratif de Toulouse tendant à la condamnation de l’État au fond, et le mémoire du 21 décembre 2023 indiquant vouloir se désister purement et simplement de sa requête et de ses conclusions ;

Vu la requête déposée le 12 janvier 2024 par le ministère de l’Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique auprès du tribunal administratif de Toulouse tendant à la décharge de la condamnation mise à la charge de l’État par l’ordonnance précitée, et demandant au tribunal de ne pas prendre acte de ce désistement ;

Considérant que l’ouverture d’un contentieux en première instance constitue un risque devant obligatoirement donner lieu à constitution d’une provision selon les dispositions de l’article R.2321-2 du CGCT ;

Considérant que, compte-tenu des délais moyens de procédure auprès du tribunal administratif et du montant des indemnités contestées, il convient de répartir la constitution de cette provision sur les trois prochains exercices comptables ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L’UNANIMITÉ

Article 1 : **DÉCIDE** de constituer une provision budgétaire pour risque contentieux à hauteur du montant invoqué par l’Etat, soit 1 759 849,80 €.

Article 2 : **PRESCRIT** que la constitution de cette provision sera répartie sur les trois prochains exercices, à hauteur de :

- 586 616,60 € en 2024
- 586 616,60 € en 2025
- 586 616,60 € en 2026

Article 3 : **CHARGE** le président de L’agglo et le trésorier du service de gestion comptable de Foix, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/042 Finances / Budget principal – budget primitif pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	59	1	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntill (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/042**Finances / Budget principal – budget primitif pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et par option aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant le compte administratif pour 2023 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant l'affectation du résultat 2023 du budget principal ;

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024, et le débat intervenu à la suite lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024, dont il a été pris acte par la délibération n° 2024/021 ;

Il est présenté au conseil communautaire le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux pour 2024	Budget primitif 2024
Chap 013 Atténuation de charges		95.981,60	95.981,60
Chap 70 Produits des services		2.007.025,39	2.007.025,39
Chap 73 impôts et taxes		18.736.519,06	18.736.519,06
Chap 74 Dotations, subventions et part.		7.837.821,27	7.837.821,27
Chap 75 Produits de gestion courante		434.176,00	434.176,00
Chap 76 Produits financiers		20.000,00	20.000,00
Chap 042 o/o entre sections		383.207,84	383.207,84
Chap 002 Résultat reporté		5.623.027,26	5.623.027,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35.137.758,42	35.137.758,42

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux pour 2024	Budget primitif 2024
Chap 011 Charges à caractère général		4.736.868,10	4.736.868,10
Chap 012 Charges de personnel		9.345.892,17	9.345.892,17
Chap 014 Atténuation de produits		2.997.977,27	2.997.977,27
Chap 65 Charges de gestion courante		10.751.779,93	10.751.779,93
Chap 66 Charges financières		183.376,98	183.376,98
Chap 67 Charges exceptionnelles		5.000,00	5.000,00
Chap 023 Virement à la section d'inv.		4.867.005,45	4.867.005,45
Chap 042 o/o entre sections		2.249.858,52	2.249.858,52
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		35.137.758,42	35.137.758,42
A - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux pour 2024	Budget primitif 2024
Chap 10 Dotations et fonds divers	91.345,49	1.512.920,00	1.604.265,49
Chap 13 Subventions d'investissement	534.309,23	1.590.463,15	2.124.772,38
Chap 16 Emprunts et dettes	900.000,00	426.700,00	1.326.700,00
Chap 4582 opérations sous mandat	1.277.413,78	1.708.630,58	2.986.044,36
Chap 021 Vir. de la section de fonct.		4.867.005,45	4.867.005,45
Chap 040 o/o entre sections		2.249.858,52	2.249.858,52
Chap 041 opérations patrimoniales		828.996,64	828.996,64
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2.803.068,50	13.184.574,34	15.987.642,84

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux pour 2024	Budget primitif 2024
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	595.250,18	595.250,18
Chap 20 Immo. incorporelles	97.886,62	99.235,00	197.121,62
Chap 204 Subventions d'équipement	9.000,00	646.119,35	655.119,35
Chap 21 Immo corporelles	419.480,19	1.450.741,00	1.870.221,19
Chap 23 Immo en cours	102.073,91	6.377.890,69	6.479.964,60
Chap 26 Participations	0,00	26.600,00	26.600,00
Chap 4581 opération sous mandat	779.316,83	2.272.036,15	3.051.352,98
Chap 040 o/o entre sections		383.207,84	383.207,84
Chap 041 opérations patrimoniales		828.996,64	828.996,64
Chap 001 Déficit reporté		1.899.808,44	1.899.808,44
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1.407.757,55	14.579.885,29	15.987.642,84
B - RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1.395.310,95	-1.395.310,95	0,00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ
1 contre
André Péchin**

Article 1 : **ADOPTÉ** le présent budget principal primitif au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

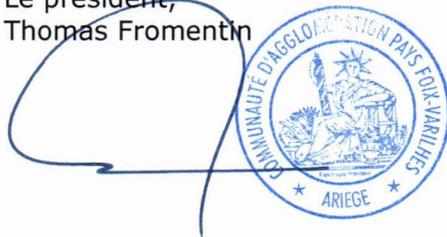
Article 2 : **AUTORISE** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'aggl. Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Budget principal

Note de présentation du budget primitif pour 2024

1 - Section de fonctionnement

a) Recettes

35 137 758,42 €

• **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :** **5 623 027,26 €**

Lors de la clôture de l'exercice 2023, la section d'investissement ayant fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement a partiellement été affecté à la couverture de ce déficit (504 497,49 €), alors que le solde a été repris en section de fonctionnement.

• **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :** **2 007 025,39 €**

- produits des régies :	
- centre aquatique :	362 000,00 €
- conservatoire de musique et de théâtre :	60 000,00 €
- crèches :	664 000,00 €
- accueils de loisirs :	209 000,00 €
- ludothèques :	7 000,00 €
- transport scolaire :	2 000,00 €
- refacturation de frais de personnel :	
- résidence autonomie de L'agglo à Varilhes (service commun) :	65 000,00 €
- Office de tourisme :	168 000,00 €
- Paajip :	88 000,00 €
- Commune de Foix (manager de centre-ville) :	33 961,00 €
- Commune de Verniolle (accueil de loisirs) :	27 000,00 €
- refacturation de charges diverses :	
- Office de tourisme :	72 200,00 €
- budget annexe résidence autonomie (remboursement de l'emprunt et frais) :	92 724,39 €
- taxe foncière et redevances :	20 360,00 €
- Adacfa (L'estive) et redevance des antennes-relais :	39 000,00 €
- Communes de Foix, Verniolle, Ferrières (intervenants musicaux dans les écoles) :	31 300,00 €
- redevance pour entretien des parties communes (ZAE Escoubétou 1) :	47 000,00 €
- divers :	18 480,00 €

• **Chapitre 73 – Impôts et taxes :** **18 736 519,06 €**

- impôts directs locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, contribution foncière des entreprises) :	4 835 813,00 €
- fraction de TVA (fraction variable en remplacement de la taxe d'habitation) :	4 826 377,00 €
- fraction de TVA (fraction en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :	1 443 769,00 €
- autres impositions sectorielles sur les entreprises (Ifer, Tascom) :	643 785,00 €
- versement mobilité (excédent du budget annexe, hors rattrapage 2022-2023) :	300 000,00 €
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	5 607 130,00 €

- taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	212 000,00 €
- taxe de séjour :	
- attributions de compensation perçues des communes (nettes du FCTVA perçu sur PLU communaux)	316 326,06 €
- divers (FNGIR, impositions diverses, dégrèvements) :	384 335,00 €
• Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	7 837 821,27 €
- dotation globale de fonctionnement (dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements de communes) :	2 321 731,00 €
- allocations de la Caf et de la MSA sur activité 2024 :	2 649 549,00 €
- FCTVA sur dépenses de fonctionnement :	20 694,27 €
- allocations compensatrices de la fiscalité locale exonérée (établissements industriels), dotations fiscales (FDPTP et DCRTP) et dégrèvement Gemapi :	1 600 523,00 €
- compensation du transfert de la compétence transport scolaire de la région Occitanie :	853 692,00 €
- subventions du département de l'Ariège (dont politiques éducatives locales, conservatoire, médiathèques, politique du logement, transports pédagogiques) :	177 600,00 €
- subventions d'établissements publics d'État (Ademe, Anah, Anru, Drac, FNADT, FIO, CDC) :	212 032,00 €
- divers :	2 000,00 €
• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	434 176,00 €
- loyers et charges perçus sur locaux de L'agglo donnés en location :	255 176,00 €
- redevances du centre culturel Olivier Carol (antennes relais, location de salles) :	50 000,00 €
- redevance pour licence IV (restaurant des Forges) :	1 000,00 €
- indemnité d'assurances et remboursement sur contentieux :	77 000,00 €
- recettes diverses (optimisation de charges, soultte Dirso Peysales) :	51 000,00 €
• Chapitre 76 – Produits financiers :	20 000,00 €
- produit de placement (compte à terme, 2/3 de l'indemnité contentieuse DGFIP) :	20 000,00 €
• Chapitre 013 – Atténuation de charges :	95 981,60 €
- remboursements sur indemnités journalières de sécurité sociale (arrêts) :	85 000,00 €
- participation des communes aux frais du conseiller en énergie partagé :	10 981,60 €
• Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	383 207,84 €
- neutralisation de l'amortissement des subventions d'investissement versées :	360 678,84 €
- reprise au compte de résultat de subventions reçues sur bien amortissable :	22 529,00 €

b) Dépenses

35 137 758,42 €

• Chapitre 011 – Charges à caractère général :	4 736 868,10 €
Sous-chapitre 60 - achats et variations de stocks :	1 238 270,00 €
- fluides (eau et assainissement, électricité, gaz, combustibles, carburants) :	744 000,00 €
- alimentation pour les crèches et centres de loisirs :	209 500,00 €
- fournitures, produits d'entretien et petit équipement :	265 470,00 €
- abonnements et renouvellement d'ouvrages (médiathèques) :	10 600,00 €
- divers :	8 700,00 €
Sous-chapitre 61 - services extérieurs :	1 831 873,00 €

- contrats de prestations de services :	
- accueils de loisirs (les Francas) :	781 260,00 €
- animation Opah-Pig (Soliha) :	138 494,00 €
- prestations informatiques (sites, paramétrages logiciels) :	76 996,00 €
- prestations DPE sur logements sociaux communaux :	55 000,00 €
- prestation responsable unique de sécurité (centre culturel Olivier Carol) :	12 400,00 €
- PEDT intercommunal :	10 000,00 €
- divers :	63 400,00 €
- locations et charges :	77 560,00 €
- entretien et réparation des bâtiments publics, voiries et réseaux :	140 000,00 €
- entretien du mobilier, véhicules et maintenance technique :	94 900,00 €
- maintenance informatique :	24 352,00 €
- assurances (dont dommage-ouvrage) :	135 000,00 €
- études et recherches (dont cinéma) :	110 110,00 €
- documentation technique et formations :	103 401,00 €
- divers :	9 000,00 €
Sous-chapitre 62 : autres services extérieurs :	1 593 975,10 €
- honoraires :	126 180,00 €
- intervention des pédiatres en crèches :	23 330,00 €
- assistance juridique et risques contentieux :	78 000,00 €
- informatique :	8 650,00 €
- divers :	16 200,00 €
- animations, fêtes et cérémonies :	67 740,00 €
- frais de publicité (annonces, publications, etc.) pour les marchés et la communication institutionnelle :	107 988,20 €
- transports scolaires (marchés publics de septembre à décembre) :	829 595,00 €
- transports collectifs (notamment accueils de loisirs du mercredi, sorties scolaires au centre aquatique et aux médiathèques) :	90 501,00 €
- frais d'affranchissement et de télécommunication :	82 300,00 €
- remboursement aux communes de frais généraux relatifs à des services transférés, la fourniture de repas, etc. :	181 200,00 €
- cotisations diverses (Intercommunalités de France, Association des maires et des présidents d'intercommunalité, Agir...) :	39 326,00 €
- frais de déplacement et de missions :	21 354,90 €
- divers :	47 790,00 €
Sous-chapitre 63 : impôts et taxes :	72 750,00 €
- taxe foncière :	66 750,00 €
- autres :	6 000,00 €
• Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	9 345 892,17 €
- personnel extérieur au service :	65 854,00 €
- impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (dont versement mobilité, FNAL, CNFPT, CDG) :	209 798,95 €
- rémunération du personnel (rémunérations et indemnités) :	6 374 976,26 €
- charges de sécurité sociale et de prévoyance (Urssaf, retraite, Assedic) :	2 450 184,88 €
- autres charges sociales :	245 078,08 €
• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :	10 751 779,93 €
- frais de logiciels informatiques (abonnements et licences) :	175 118,50 €
- indemnités et cotisations des élus :	251 404,15 €

- participations aux organismes extérieurs :	
- Sdis :	1 558 216,00 €
- Smectom du Plantaurel :	5 401 644,00 €
- Subvention de fonctionnement au CIAS :	190 000,00 €
- région Occitanie (transports scolaires, solde délégation et affrètement) :	248 000,00 €
- remboursement de l'aide sociale aux communes :	501 165,00 €
- Smagva (solde 2022 et cotisation 2023) :	192 335,00 €
- syndicats de rivières :	180 000,00 €
- syndicats (SCoT, Parc naturel régional, Pôle d'équilibre territorial et rural, Aérodrome Pamiers - Les Pujols, Artillac, SDE09) :	174 477,73 €
- subvention à l'Office de tourisme (contrat d'objectifs et de moyens) :	721 000,00 €
- fonds unique pour l'habitat :	33 000,00 €
- conventions avec les chambres consulaires :	20 000,00 €
- politique jeunesse (Paajip, Bij, Mission locale) :	333 321,00 €
- politique économique (dont Triple A, Initiative Ariège, BGE) :	77 608,55 €
- Adacfa (L'Estive) :	214 000,00 €
- AUAT (accompagnement au PLUi-H et réalisation d'OAP) :	262 340,00 €
- subventions à tiers dans le cadre du programme Avelo 3 :	60 000,00 €
- subventions aux associations (soutien aux structures et aux projets) :	109 700,00 €
- créances admises en non-valeur :	33 600,00 €
- divers :	14 850,00 €
• Chapitre 66 - Charges financières :	183 376,98 €
- intérêts des emprunts (y compris intérêts courus non échus) :	178 376,98 €
- commission pour tirage sur ligne de trésorerie :	5 000,00 €
• Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :	5 000,00 €
- provision pour dépenses exceptionnelles :	5 000,00 €
• Chapitre 014 - Atténuations de produits :	2 997 977,27 €
- attributions de compensation versées aux communes (nettes du FCTVA perçu sur PLU communaux) :	2 572 177,27 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :	100 000,00 €
- reversement de la taxe de séjour (Epic tourisme, CD09 et GPSO, solde 2023 et 2024) :	280 000,00 €
- reversement de subvention (PEL et colos apprenantes) :	45 800,00 €
• Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	4 867 005,45 €
• Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 249 858,52 €
- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles :	1 542 514,43 €
- dotations aux provisions pour risques (dont 1/3 de l'indemnité DGFIP) :	609 616,60 €
- dotations aux amortissements des charges Covid à répartir (année 5/5) :	97 727,49 €

2 - Section d'investissement

a) Recettes

15 987 642,84 €

<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : - FCTVA à percevoir sur dépenses d'investissement 2023 (report) et 2024 : - excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat 2023) : <i>Restes à réaliser :</i> 	<p>1 604 265,49 €</p> <p>1 008 422,51 €</p> <p>504 497,49 €</p> <p>91 345,49 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 13 - Subventions d'investissement : - de l'État : <ul style="list-style-type: none"> - DETR et Dsil pour la construction de la résidence autonomie à Foix : - DETR pour les travaux d'aménagement du giratoire de Peysales : - DETR pour les travaux d'aménagement des quais de L'agglo-bus : - Drac (études sur site patrimonial remarquable SPR) : - création d'un pôle d'échanges multimodal à Varilhes : - du Département : <ul style="list-style-type: none"> - études sur site patrimonial remarquable SPR : - travaux de construction de la résidence autonomie à Foix : - création d'un pôle d'échanges multimodal à Varilhes : - de la Région : <ul style="list-style-type: none"> - création d'un pôle d'échanges multimodal à Varilhes : - des communes membres : <ul style="list-style-type: none"> - fonds de concours ascendants pour travaux sur le réseau pluvial urbain : - création d'un pôle d'échanges multimodal à Varilhes : - de la Carsat : <ul style="list-style-type: none"> - travaux de construction de la résidence autonomie à Foix : - plan d'aide à l'investissement sur actif bâtementaire (2022 et 2023) : - Projet urbain partenarial (PUP) pour le giratoire de Peysales : <i>Restes à réaliser :</i> 	<p>2 124 772,38 €</p> <p>165 942,90 €</p> <p>300 000,00 €</p> <p>43 174,00 €</p> <p>16 586,25 €</p> <p>53 300,00 €</p> <p>6 635,00 €</p> <p>125 000,00 €</p> <p>26 700,00 €</p> <p>115 523,00 €</p> <p>45 500,00 €</p> <p>26 700,00 €</p> <p>303 000,00 €</p> <p>62 402,00 €</p> <p>300 000,00 €</p> <p>534 309,23 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 458216 - Voirie 2022 : <i>Restes à réaliser</i> 	<p>1 274 762,95 €</p> <p>1 274 762,95 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 458217 - Voirie 2023 : - appel de participation communale sur travaux réalisés : - solde de DETR 2023 : 	<p>1 576 359,92 €</p> <p>1 354 068,60 €</p> <p>222 291,32 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 458218 - Voirie 2024 : - acompte sur DETR 2024 : 	<p>105 000,00 €</p> <p>105 000,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 458252 - PAI Carsat : - transfert d'actif au CIAS sur actif mobilier : - subvention Carsat sur actif mobilier : 	<p>19 947,66 €</p> <p>19 947,66 €</p> <p>7 323,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : - emprunt Carsat pour la construction de la résidence autonomie à Foix : <i>Restes à réaliser :</i> 	<p>1 326 700,00 €</p> <p>426 700,00 €</p> <p>900 000,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 	<p>4 867 005,45 €</p>

• Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 249 858,52 €
- dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles :	1 542 514,43 €
- dotations aux provisions pour risques (dont 1/3 de l'indemnité DGFIP) :	609 616,60 €
- dotations aux amortissements des charges Covid à répartir (année 5/5) :	97 727,49 €
• Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	828 996,64 €
- participation de L'agglo aux fonds de concours voirie 2022 et 2023 :	828 996,64 €

b) Dépenses **15 987 642,84 €**

• Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	1 899 808,44 €
• Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :	595 250,18 €
- remboursement du capital des emprunts souscrits antérieurement	
• Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	197 121,62 €
- frais de réalisation des documents d'urbanisme :	
- PLU communaux (frais d'élaboration et de contentieux) :	36 000,00 €
- bureau d'étude SPR et concertation :	42 807,00 €
- frais d'études :	
- audit de la toiture du centre culturel Olivier Carol :	10 000,00 €
- divers :	10 428,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>97 886,62 €</i>
• Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées :	655 119,35 €
- fonds de concours et subventions aux communes membres :	
- fonds de soutien ruralité :	150 000,00 €
- fonds de concours vélo :	20 000,00 €
- logements sociaux communaux :	14 500,00 €
- fonds de concours voirie (Foix) :	61 559,00 €
- subventions aux personnes privées :	
- aides à l'immobilier d'entreprises :	138 960,35 €
- participation de L'agglo aux chantiers d'amélioration de l'habitat privé :	214 100,00 €
- solde de subventions à l'ANA et au Léo :	37 000,00 €
- aides à l'achat d'un véhicule à assistance électrique :	10 000,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>9 000,00 €</i>
• Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	1 870 221,19 €
- travaux de voirie sur les zones d'activités :	50 000,00 €
- requalification des crèches :	59 000,00 €
- entretien du patrimoine bâtementaire (dont travaux sur sinistres) :	474 200,00 €
- équipement informatique :	78 490,00 €
- fonds documentaire des médiathèques (hors abonnements) :	75 100,00 €
- outillage technique :	26 950,00 €
- autre équipement courant des services :	138 308,86 €
- acquisition du dépôt pour la DSP L'agglo-bus :	496 800,00 €
- signalétique complémentaire des arrêts de L'agglo-bus et transports scolaires :	42 000,00 €
- divers :	9 892,14 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>419 480,19 €</i>

• Chapitre 23 - Immobilisations en cours :	6 479 964,60 €
- requalification de la médiathèque à Foix :	104 992,00 €
- aménagement et mise en accessibilité de quais de L'agglo-bus :	198 555,44 €
- résidence autonomie à Foix (maîtrise d'œuvre, passation des marchés, travaux) :	3 887 018,00 €
- travaux d'accessibilité aux Forges :	228 600,00 €
- achèvement des travaux d'extension du pôle de services :	322 199,43 €
- pôle d'échanges multimodal à Varilhes :	430 800,00 €
- travaux de création du giratoire à Peysales :	745 925,82 €
- centre de conférence Guy Destrem (recrutement de la maîtrise d'oeuvre) :	50 800,00 €
- réhabilitation de la salle omnisports de L'agglo à Ferrières-sur-Ariège :	250 000,00 €
- travaux d'amélioration ou d'extension du réseau pluvial urbain :	109 000,00 €
- Requalification de la crèche à Verniolle (recrutement maîtrise d'œuvre) :	50 000,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>102 073,91 €</i>
• Chapitre 26 - Participations et créances rattachées à des participations :	26 600,00 €
- apport en capital initial AFL (2/3) :	26 600,00 €
• Chapitre 458116 - Voirie 2022 :	724 182,15 €
- restitution trop perçu DETR 2022 :	5 996,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>718 186,15 €</i>
• Chapitre 458117 - Voirie 2023 :	2 110 498,54 €
- solde des travaux de voirie :	1 296 990,38 €
- versement aux communes de la participation de L'agglo et part de DETR :	756 429,94 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>57 078,22 €</i>
• Chapitre 458118 - Voirie 2024 :	200 000,00 €
- commencement de travaux de voirie (avances et premières échéances)	200 000,00 €
• Chapitre 458152 - PAI Carsat :	16.672,29 €
- acquisition équipement buanderie :	2 646,00 €
- transfert au CIAS de la subvention Carsat sur PAI 2023 :	9 973,83 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>4 052,46 €</i>
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	383 207,84 €
- neutralisation de l'amortissement des subventions d'investissement versées :	360 678,84 €
- reprise au compte de résultat de subventions reçues sur bien amortissable :	22 529,00 €
• Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	828 996,64 €
- participation de L'agglo aux fonds de concours voirie 2022 et 2023 :	828 996,64 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/043 Finances / Budget annexe mobilité – budget primitif pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/043**Finances / Budget annexe mobilité – budget primitif pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant le compte administratif pour 2023 du budget annexe Mobilité ;

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024, et le débat intervenu à la suite lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024, dont il a été pris acte par la délibération n° 2024/021 ;

Considérant que le budget annexe Mobilité ne comptabilise que des dépenses et recettes de fonctionnement ;

Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023, s'élevant à 29 170,59 € et reporté sur l'exercice 2024 ;

Il est présenté au conseil communautaire le budget primitif du budget annexe Mobilité pour l'exercice 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

		Budget primitif pour 2024
Chapitre 70	Produits des services	36.000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	1.344.280,74
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3.911,00
Chapitre 002	Résultat reporté	29.170,59
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1.413.362,33
Chapitre 011	Charges à caractère général	1.413.362,33
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1.413.362,33

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **ADOpte** le présent budget primitif 2024 du budget annexe Mobilité au niveau du chapitre pour la seule section de fonctionnement.

Article 2 : **AUTORISE** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglomération Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'agglo Foix-Varilhes

Budget annexe Mobilité

Note de présentation du budget primitif pour 2024

Section de fonctionnement

a) Recettes

Les ressources de fonctionnement s'élèvent en 2024 à :	1 413 362,33
Principalement constituées de :	
• L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) :	29 170,59
• Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :	36 000,00
- Remboursement par le Conseil départemental de l'Ariège du dispositif de gratuité des transports	
• Produits issus de la fiscalité (chapitre 73) :	1 344 280,74
- Part de versement mobilité, destiné à couvrir le coût de la DSP (complément au budget principal)	
• Dotations, subventions et participations (chapitre 74) :	3 911,00
- Compensation financière de la région Occitanie pour la navette urbaine	

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à :	1 413 362,33
Principalement constituées de :	
• Charges à caractère général (chapitre 011) :	1 413 362,33
- Paiement au délégataire (Keolis) :	1 371 362,33
- Contribution forfaitaire 2024 :	1 123 217,00
- Compensation tarifaire :	50 000,00
- CFE et taxe sur les salaires :	35 000,00
- Modification tarifaire suite à avenants :	72 481,33
- Actualisations du prix :	90 664,00
- Cotisation annuel AGIR :	6 000,00
- Dispositif gratuité départemental :	36 000,00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglomération Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/044 Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – budget primitif pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglomération Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRÉSENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntill (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Cousa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_044-BF

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/044**Finances / Budget annexe zones d'activités économiques – budget primitif pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et par option aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant le compte administratif pour 2023 du budget annexe Zones d'activités économiques ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant l'affectation du résultat 2023 du budget annexe Zones d'activités économiques ;

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024, et le débat intervenu à la suite lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024, dont il a été pris acte par la délibération n° 2024/021 ;

Il est présenté au conseil communautaire le budget primitif du budget annexe Zones d'activités économiques pour l'exercice 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux 2024	Budget primitif pour 2024
Chapitre 70 Produits des services		126.920,00	126.920,00
Chapitre 042 o/o entre sections		3.217.047,51	3.217.047,51
Chapitre 043 o/o à l'intérieur section		21.062,74	21.062,74
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3.365.030,25	3.365.030,25
Chapitre 011 Charges à caractère général		545.763,33	545.763,33
Chapitre 66 Charges financières		13.541,41	13.541,41
Chapitre 023 Virement à la section d'inv.		0,00	0,00
Chapitre 042 o/o entre sections		2.784.662,77	2.784.662,77
Chapitre 043 o/o à l'intérieur section		21.062,74	21.062,74
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3.365.030,25	3.365.030,25

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux 2024	Budget primitif pour 2024
Chapitre 10 Dotations et participations		58.085,00	58.085,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes		1.494.410,20	1.494.410,20
Chapitre 021 Virement de la section de fct.		0,00	0,00
Chapitre 040 o/o entre sections		2.784.662,77	2.784.662,77
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	4.337.157,97	4.337.157,97
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		146.525,57	146.525,57
Chapitre 040 o/o entre sections		3.217.047,51	3.217.047,51
Chapitre 001 Déficit reporté		973.584,89	973.584,89
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	4.337.157,97	4.337.157,97

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : ADOPTE le présent budget primitif 2024 du budget annexe Zones d'activités économiques au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : AUTORISE le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglomération Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Note de présentation du budget primitif pour 2024

Ce budget créé pour l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économique est un budget avec gestion de stocks.

1. - Section de fonctionnement

a) Recettes

Les ressources de fonctionnement s'élèvent en 2024 à :	3 365 030,25
Principalement constituées de :	
• Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :	126 920,00
- Cession de deux lots sur Escoubétou 2	
• Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :	3 217 047,51
- Constatation du stock comptable final (au 31 décembre 2024)	
• Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 043) :	21 062,74
- Intégration des frais accessoires (intérêts de la dette) dans la valeur du stock comptable	

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à :	3 365 030,25
Principalement constituées de :	
• Charges à caractère général (chapitre 011) :	545 763,33
- Acquisition, études et travaux d'aménagement, dont :	
- Acquisition, études et prestations (zone de Permilhac) :	500 000,00
- Travaux sur les réseaux électriques (zone de Joulieu) :	6 072,00
- Solde AMO aménagement (zone de Pélissou) :	31 570,00
- Acquisition panneaux commercialisation (zone Escoubétou 2) :	600,00
- Taxe foncière :	7 521,33
• Charges financières (chapitre 66) :	13 541,41
- Intérêts d'emprunts	
• Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :	2 784 662,77
- Constatation du stock comptable initial (au 1 ^{er} janvier 2024)	
• Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 043) :	21 062,74
- Intégration des frais accessoires (intérêts de la dette) dans la valeur du stock comptable	
• Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :	0,00

2. - Section d'investissement

a) Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2024 à : 4 337 157,97
Principalement constituées de :

- **Dotations et fonds divers (chapitre 10) :** 58 085,00
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- **Emprunts et dettes (chapitre 16) :** 1 494 410,20
 - Emprunt d'équilibre
- **Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :** 0,00
- **Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) :** 2 784 662,77
 - Constatation du stock comptable initial (au 1^{er} janvier 2024)

b) Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à : 4 337 157,97
Principalement constituées de :

- **Déficit antérieur reporté (chapitre 001) :** 973 584,89
- **Dettes et emprunts assimilés (chapitre 16) :** 146 525,57
 - Remboursement du capital de la dette
- **Opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) :** 3 217 047,51
 - Constatation du stock comptable final (au 31 décembre 2024)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/045 Finances / Budget annexe Ateliers relais – budget primitif pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRÉSENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntill (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Cousa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTÉS :

Michel Mabillet (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/045**Finances / Budget annexe Ateliers relais – budget primitif pour 2024**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et par option aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant le compte administratif pour 2023 du budget annexe Atelier relais ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant l'affectation du résultat 2023 au budget annexe Atelier relais ;

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024, et le débat intervenu à la suite lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024, dont il a été pris acte par la délibération n° 2024/021 ;

Il est présenté au conseil communautaire le budget primitif du budget annexe Atelier relais pour l'exercice 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux 2024	Budget primitif pour 2024
Chapitre 70 Produits des services		6.000,00	6.000,00
Chapitre 76 Produits financiers		13.613,61	13.613,61
Chapitre 002 Résultat reporté		767,80	767,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20.381,41	20.381,41
Chapitre 011 Charges à caractère général		6.000,00	6.000,00
Chapitre 65 Charges de gestion courante		767,80	767,80
Chapitre 66 Charges financières		13.613,61	13.613,61
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20.381,41	20.381,41

	Restes à réaliser 2023	Crédits nouveaux 2024	Budget primitif pour 2024
Chapitre 27 Autres immo financières	0,00	50.713,19	50.713,19
Chapitre 001 Excédent reporté	0,00	144,99	144,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	50.858,18	50.858,18
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	50.713,19	50.713,19
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	0,00	144,99	144,99
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	50.858,18	50.858,18

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **ADOpte** le présent budget primitif 2024 du budget annexe Atelier relais au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : **AUTORISE** le président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_045-BF

L'agglo Foix-Varilhes

Budget annexe ateliers relais

Note de présentation du budget primitif pour 2024

1. - Section de fonctionnement

a) Recettes

Les ressources de fonctionnement s'élèvent en 2024 à :	20 381,41
Principalement constituées de :	
• Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :	6 000,00
- Remboursement de la fiscalité locale (Marion Technologies) :	6 000,00
• Produits financiers (chapitre 76) :	13 613,61
- Paiement du crédit-bail (part intérêts) par Marion technologies :	13 613,61
• L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) :	767,80

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à :	20 381,41
Principalement constituées de :	
• Charges à caractère général (chapitre 011) :	6 000,00
- Fiscalité locale :	6 000,00
• Charges de gestion courante (chapitre 65) :	767,80
- Autres charges de gestion courante :	767,80
• Charges financières (chapitre 66) :	13 613,61
- Remboursement des intérêts de la dette :	13 613,61

2. - Section d'investissement

a) Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2024 à :	50 858,18
Principalement constituées de :	
• Autres immobilisations financières (chapitre 27) :	50 713,19
- Paiement du crédit-bail (part capital) par Marion technologies :	50 713,19
• Excédent reporté (chapitre 001) :	144,99

b) Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à :	50 858,18
Principalement constituées de :	
• Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :	50 713,19
- Remboursement du capital de la dette :	50 713,19
• Immobilisations corporelles (chapitre 21) :	144,99
- Autres immobilisations corporelles :	144,99

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/046 Finances / Budget principal pour 2024 – autorisations de programme et crédits de paiement

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arboux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Cousa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pomiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/046**Finances / Budget principal pour 2024 – autorisations de programme et crédits de paiement**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-09 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018/113 du 29 octobre 2018 adoptant le principe du recours aux autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) pour la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/180 du 13 décembre 2023 portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement pour 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/022 du 24 mars 2021 approuvant *Agglo 2026, un projet pour notre territoire* ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant le compte administratif pour 2023 ;

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2024, et le débat intervenu à la suite lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024, dont il a été pris acte par la délibération n° 2024/021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2024 approuvant le budget primitif du budget principal de L'agglo pour 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les montants relatifs aux autorisations de programmes et leurs crédits de paiement n° 3 à 14, et de créer une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal à Varilhes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **MODIFIE** les autorisations de programmes et les crédits de paiements n°3 à 14 comme indiqué en annexe.

Article 2 : **CRÉE** une autorisation de programme n°15 affectée à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal à Varilhes, dotée des crédits de paiements correspondants comme indiqué en annexe.

Article 3 : **DÉCIDE** que les crédits de paiement non consommés au cours de l'exercice sur l'ensemble des autorisations de programme seront automatiquement reconduits sur l'exercice suivant.

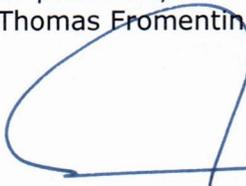
Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,

Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Budget principal

Exercice 2024

Autorisations de programme et crédits de paiement

Modification de l'AP n° 2 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 2 Construction d'un pôle jeunesse collaboratif à Foix						
Montant de l'autorisation de programme actualisée						2.477.744,61
	2019-2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Crédits de paiement	644.005,52	1.438.492,81	384.335,71	0,00	10.910,57	2.477.744,61

Modification de l'AP n° 3 : modification du montant d'autorisation et ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 3 Agenda d'accessibilité programmée - ADAP							
Montant de l'autorisation de programme actualisée							320.000,00
Modification de l'autorisation de programme proposée							30.000,00
Montant de la nouvelle autorisation de programme							350.000,00
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Crédits de paiement	478,80	48.393,37	63.452,16	4.734,00	228.600,00	4.341,67	350.000,00

Modification de l'AP n° 4 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 4 Habitat - Aides à la pierre							
Autorisation de programme initiale							600.000,00
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Crédits de paiement	0,00	0,00	126.000,00	30.000,00	0,00	444.000,00	600.000,00

Modification de l'AP n° 5 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 5 Economie - Aides à l'immobilier d'entreprise							
Montant de l'autorisation de programme actualisée							685.000,00
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL
Crédits de paiement	0,00	32.790,99	39.971,65	71.934,96	138.960,35	401.342,05	685.000,00

Modification de l'AP n° 6 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 6 Création d'un giratoire sur la ZAE de Peysales						
Montant de l'autorisation de programme actualisée						780.000,00
	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Crédits de paiement	5.203,80	0,00	0,00	28.870,38	745.925,82	780.000,00

Modification de l'AP n° 8 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 8 Mobilité - plan vélo						
Autorisation de programme initiale						1.000.000,00
	2021	2022	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL
Crédits de paiement	0,00	0,00	0,00	35.000,00	965.000,00	1.000.000,00

Modification de l'AP n° 9 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 9 Construction d'une résidence autonomie à Foix						
Montant de l'autorisation de programme actualisée						7.996.148,61
	2021	2022	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL
Crédits de paiement	0,00	654.263,92	148.752,96	3.876.822,14	3.316.309,59	7.996.148,61

Modification de l'AP n° 10 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 10		Extension du pôle de services à Foix				
Montant de l'autorisation de programme actualisée						1.457.939,27
	2022	2023	2024	2025	TOTAL	
Crédits de paiement	70.318,52	1.055.208,56	322.199,43	10.212,76	1.457.939,27	

Modification de l'AP n° 11 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 11		Aides à la rénovation de l'habitat privé - OPAH-RU et PIG				
Autorisation de programme initiale*						900.000,00
	2021**	2022**	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL
Crédits de paiement	33.228,38	33.957,02	79.289,67	214.100,00	539.424,93	900.000,00

* enveloppe fléchée dans le projet de territoire

** pour mémoire

Modification de l'AP n° 12 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 12		Fonds de soutien à la ruralité			
Autorisation de programme initiale*					520.302,00
	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL	
Crédits de paiement	22.524,99	150.000,00	347.777,01	520.302,00	

* enveloppe fléchée dans le projet de territoire

** attribution close au 31 décembre 2025

Modification de l'AP n° 13 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 13		Subventions d'équipement versées			
Autorisation de programme initiale					225.000,00
Modification de l'autorisation de programme proposée					110.000,00
Montant de la nouvelle autorisation de programme					335.000,00
	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL	
Crédits de paiement	78.370,22	36.629,78	220.000,00	335.000,00	

Modification de l'AP n° 14 : ajustement des crédits de paiement

AP/CP n° 14		Requalification de la médiathèque à Foix			
Autorisation de programme initiale					1.500.000,00
	2023	2024	2025 et suivantes	TOTAL	
Crédits de paiement	27.042,76	104.992,00	1.367.965,24	1.500.000,00	

Création de l'AP n° 15 :

AP/CP n° 15		Pôle d'échange multimodal à Varilhes			
Autorisation de programme initiale					1.400.000,00
	2023*	2024	2025 et suivantes	TOTAL	
Crédits de paiement	25.342,80	501.595,20	898.404,80	1.400.000,00	

* pour mémoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/047 Finances / Tourisme - Approbation du budget primitif pour 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	59	59	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/047

Finances / Tourisme - Approbation du budget primitif pour 2024

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu l'article 11 de la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu les articles L.2224-2 et L.2231-15 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018/134 du 12 décembre 2018 portant création de l'EPIC Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022/050 du 13 avril 2022 portant convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019/014 du 27 février 2019 fixant le montant de la subvention à verser à l'EPIC Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées en année pleine ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024/003 du 7 février 2024 portant attribution de subvention aux associations et organismes œuvrant dans le cadre intercommunal ;

Vu l'affectation du résultat 2023 de l'EPIC Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées ;

Vu le budget primitif de l'EPIC Office de tourisme Foix-Ariège-Pyrénées pour 2024 :

Section de fonctionnement

Chapitre 013	Atténuation de charges	2.100,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	525.617,73
Chapitre 012	Charges de personnel	850.000,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11.100,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00
Chapitre 68	Dotations aux dépréciations	800,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	20.382,73
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice		1.407.900,46
Chapitre 002	Déficit reporté	0,00
Dépenses de Fonctionnement		1.407.900,46

Section d'Investissement

Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	6.227,40
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (1)	27.645,59
Dépenses d'investissement de l'exercice		33.872,99
Chapitre 001	Déficit reporté	22.250,76
Dépenses d'investissement		56.123,75

(1) dont RAR 13.490,26€

Considérant que sans le versement d'une subvention, l'EPIC Office de Tourisme serait contraint d'augmenter ses tarifs de manière excessive ; qu'ainsi, le budget de l'EPIC Office de tourisme doit, pour être équilibré, bénéficier d'une subvention annuelle de fonctionnement en année pleine de 698 000 € ;

Considérant que cette subvention est majorée à compter de 2024 à 721 000 € pour inclure les dépenses relatives à l'entretien des sentiers de randonnées (estimées à 23 000 €), jusqu'alors prises en charge par L'agglo dans le cadre d'un marché de prestations ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

1 sans participation

Pierre Ville

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif pour 2024 de l'EPIC Office de tourisme dont les sections s'équilibrent à 1 407 900,46 € en fonctionnement et 56 123,75 € en investissement.

Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits correspondants à la subvention sont prévus au budget primitif du budget principal de L'agglo pour 2024 au chapitre 65 article 65736222.

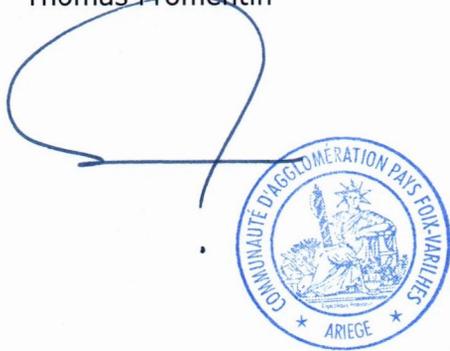
Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,

Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Budget de l'Epic Office de tourisme
Note de présentation du budget primitif 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_047-DE



1. Section de fonctionnement

a) Recettes

Les recettes s'élèvent en 2024 à **1 407 900,46€** principalement constituées de :

- **L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 101 200,46 €**
- **Atténuation de charges (chapitre 013) : 2 100 €**
 - remboursement des charges de personnel (arrêts maladies + solde congés maternité)
- **Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) : 443 000,00 €**
 - dont prestations de services (billetterie Forges de Pyrène, boutique, locations, vente produits, agence de voyage groupe)
- **Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 760 000,00 €**
 - dont subvention d'équilibre versée par L'agglo Foix-Varilhes
 - dont équivalent RH entretien sentier interco
 - dont subvention du Conseil départemental
- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 101 500 €**
 - dont reversement de la taxe de séjour
- **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 100 €**
 - dont régularisation trop perçu

b) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 407 900,46 €** principalement constituées de :

- **Charges à caractère général (chapitre 011) : 525 617,73 €**
 - **sous-chapitre 60 : achats et variations de stocks : 197 267,73 €**
 - o dont achat marchandises, prestations de services, fluides (eau, assainissement, énergie, carburants...)
 - **sous-chapitre 61 : services extérieurs : 63 650 €**
 - o dont contrats de sous-traitance générale : locations mobilières (logiciel, véhicules...)
 - o dont assurances
 - o dont entretien matériels et logiciels
 - **sous-chapitre 62 : autres services extérieurs : 264 600,00 €**
 - o dont honoraires, frais d'actes, frais bancaires
 - o dont mission règlement cabinet comptable (RH, payes)
 - o dont frais de communication (annonces, publications, impressions catalogues, projets collectifs etc.)
 - o dont cotisations diverses
 - o dont frais d'affranchissement et de télécommunication
 - o dont frais de nettoyage de locaux
 - o dont remboursement à L'agglo Foix-Varilhes de frais généraux relatifs à des charges transférées
 - **sous-chapitre 63 : autres impôts et taxes : 100,00 €**

- **Charges de personnel (chapitre 012) : 850 000 €**
 - dont salaires remboursés à L'agglo Foix-Varilh disposition d'agents (4) (170 000€)
 - dont partie conventionnée avec L'agglo Foix-Varilhes concernant une mise à disposition du service finances 2 mois
 - dont salaires permanents et saisonniers de la structures et charges sociales, mutuelle, assurances associées
 - dont recrutement des agents saisonniers dédiés à l'entretien des sentiers de randonnée

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 11 100 €**

- **Dotations aux amortissements (chapitre 042) : 20 382,73€**

2. Section de d'investissement

a) Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à **56 123,75 €** principalement constituées de :

- **Opérations d'équipement (chapters 20, 21) : 33 872,99 €**

dont solde opération réalisation du nouveau site internet (RAR 2023) : 6 227,40 €

dont solde opération aménagement bureau OT (RAR 2023) : 7 262,86 €

dont divers, autres immobilisations corporelles : 20 382,73 €

- **Déficit reporté (chapters 001) : 22 250,76 €**

b) Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2024 à **56 123,75 €** principalement constituées de :

- **Autres réserves (chapitre 10) : 35 741,02 €**

- **Amortissements des immobilisations (chapitre 040) : 20 382,73€**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/048 Finances / Fonds de concours voirie – opérations sous mandat programme 2022 : répartition définitive

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/048**Finances / Fonds de concours voirie – opérations sous mandat programme
2022 : répartition définitive**

Rapporteur : Paul Cayrol

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 VI, modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui permet aux communautés d'agglomération d'attribuer des fonds de concours à leurs communes membres ;

Vu les statuts de L'agglomération Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018/044 du 2 mai 2018 définissant l'intérêt communautaire des compétences exercées par L'agglomération Foix-Varilhes, notamment en matière de voirie ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017/158 du 20 septembre 2017 précisant les modalités d'attribution de fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022/089 du 29 juin 2022 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les grosses réparations sur les voiries communales dans les communes de L'agglomération Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/161 du 8 novembre 2023 approuvant la répartition prévisionnelle du fonds de concours voirie au titre du programme 2022 ;

Considérant la volonté de poursuivre et renforcer les solidarités et de forger une nouvelle dynamique territoriale, d'assurer une équité et une harmonisation des pratiques entre les communes, notamment en matière de réseaux de voirie ;

Considérant que, suite à la réforme du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) opérée en 2021, la participation communale est appelée pour le montant total des travaux réalisés sur la commune ; que L'agglomération Foix-Varilhes verse concomitamment une subvention égale à la part de DETR correspondante, augmentée du montant du fonds de concours ; que les communes percevront *in fine* le FCTVA au titre des dépenses totales, en n+1 ou n+2 selon le régime de versement (plan de soutien de 2009/2010) ;

Considérant l'achèvement du programme de travaux de voirie du millésime 2022 et la perception du solde de la DETR attribuée ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **D'APPROUVE** le tableau de répartition définitive du programme de voirie 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : **STIPULE** que les mouvements comptables de clôture du programme de voirie interviendront postérieurement à l'approbation du tableau de répartition définitive par délibération de chaque commune concernée.

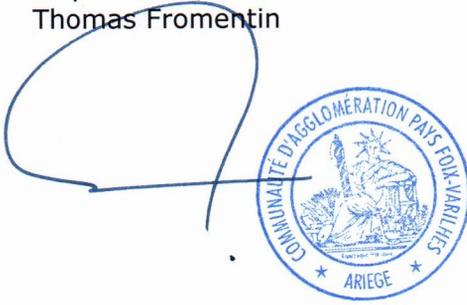
Article 3 : **PRÉCISE** que le versement de ces fonds de concours s'inscrit dans le cadre d'une opération sous mandat pour laquelle L'agglomération Foix-Varilhes intervient en tant que maître d'ouvrage délégué.

Article 4 : **INDIQUE** que les crédits sont engagés au chapitre 204 en dépenses et au chapitre 4582 en recettes du budget principal de l'exercice.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglomération Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'agglo Foix-Varilhes
Voie communale - Programme 2022
Grosses réparations de chaussées sur la voirie communale
Répartition financière définitive

COMMUNES	A Montant HT des travaux réalisés	B TVA sur travaux réalisés	C Montant TTC des travaux réalisés	D Subvention DETR 29,98%	E Reste à charge TTC	F Participation de L'agglo	G Versement (L'agglo + 100% DETR)	H Appel de cotisation communale	I FCTVA communale	J Net communale
Arabaux	20.106,13 €	4.021,23 €	24.127,36 €	6.027,81 €	18.099,55 €	7.565,25 €	13.583,06 €	24.127,36 €	3.957,85 €	6.576,45 €
Artix	6.788,14 €	1.357,63 €	8.145,77 €	2.035,08 €	6.110,69 €	2.554,15 €	4.589,23 €	8.145,77 €	1.336,23 €	2.220,31 €
Bailou	21.167,60 €	4.233,52 €	25.401,12 €	6.346,04 €	19.055,08 €	7.964,64 €	14.310,68 €	25.401,12 €	4.166,80 €	6.923,64 €
Bézac	13.556,06 €	2.711,21 €	16.267,27 €	4.064,10 €	12.203,17 €	5.100,68 €	9.164,78 €	16.267,27 €	2.668,48 €	4.434,01 €
Le Bosc	14.525,85 €	2.905,17 €	17.431,02 €	4.354,85 €	13.076,17 €	5.465,58 €	9.820,43 €	17.431,02 €	2.859,38 €	4.751,21 €
Buret	35.702,19 €	7.140,44 €	42.842,63 €	10.703,51 €	32.139,12 €	13.433,51 €	24.137,02 €	42.842,63 €	7.027,91 €	11.677,70 €
Coussa	6.076,07 €	1.215,21 €	7.291,28 €	1.821,60 €	5.469,68 €	2.286,22 €	4.107,82 €	7.291,28 €	1.196,06 €	1.987,40 €
Campagna	71.846,55 €	14.369,31 €	86.215,86 €	21.539,58 €	64.676,28 €	27.033,39 €	48.572,97 €	86.215,86 €	14.142,85 €	23.500,04 €
Ferrières-sur-Arège	47.075,18 €	9.415,04 €	56.490,22 €	14.113,13 €	42.377,09 €	17.712,78 €	31.825,91 €	56.490,22 €	9.266,66 €	15.397,65 €
Gnac	57.122,00 €	11.424,40 €	68.546,40 €	17.125,16 €	51.421,24 €	21.493,05 €	38.618,21 €	68.546,40 €	11.244,35 €	18.683,84 €
L'Herm	9.294,66 €	1.858,93 €	11.153,59 €	2.786,54 €	8.367,05 €	3.497,26 €	6.283,80 €	11.153,59 €	1.829,63 €	3.040,16 €
Loubens	10.115,96 €	2.023,19 €	12.139,15 €	3.032,76 €	9.106,39 €	3.806,29 €	6.839,05 €	12.139,15 €	1.991,31 €	3.308,79 €
Loubières	15.425,62 €	3.085,12 €	18.510,74 €	4.624,60 €	13.886,14 €	5.804,13 €	10.428,73 €	18.510,74 €	3.036,50 €	5.045,51 €
Mailleon	13.219,21 €	2.643,84 €	15.863,05 €	3.963,12 €	11.899,93 €	4.973,93 €	8.937,05 €	15.863,05 €	2.602,17 €	4.323,83 €
Montégut-Planaurel	34.010,36 €	6.802,07 €	40.812,43 €	10.196,30 €	30.616,13 €	12.796,93 €	22.993,23 €	40.812,43 €	6.694,87 €	11.124,33 €
Montgaillard	35.221,65 €	7.044,33 €	42.265,98 €	10.559,44 €	31.706,54 €	13.252,70 €	23.812,14 €	42.265,98 €	6.933,31 €	11.520,53 €
Montouliou	31.912,22 €	6.382,44 €	38.294,66 €	9.567,28 €	28.727,38 €	12.007,47 €	21.574,75 €	38.294,66 €	6.281,86 €	10.438,05 €
Pradères	19.524,39 €	3.904,88 €	23.429,27 €	5.853,41 €	17.575,86 €	7.346,36 €	13.199,77 €	23.429,27 €	3.843,34 €	6.386,16 €
Prayols	34.021,45 €	6.804,29 €	40.825,74 €	10.199,62 €	30.626,12 €	12.801,11 €	23.000,73 €	40.825,74 €	6.697,05 €	11.127,96 €
Rieux-de-Pelleport	35.460,38 €	7.092,08 €	42.552,46 €	10.631,01 €	31.921,45 €	13.342,53 €	23.973,54 €	42.552,46 €	6.980,31 €	11.598,61 €
Sain-Jean-de-Verges	78.375,95 €	15.675,19 €	94.051,14 €	23.497,09 €	70.554,05 €	29.490,18 €	52.987,27 €	94.051,14 €	15.428,15 €	25.635,72 €
Saint-Martin-de-Caralp	5.157,15 €	1.031,43 €	6.188,58 €	1.546,11 €	4.642,47 €	1.940,46 €	3.486,57 €	6.188,58 €	1.015,17 €	1.686,84 €
Saint-Paul-de-Jarrat	64.721,25 €	12.944,25 €	77.665,50 €	19.403,41 €	58.262,09 €	24.352,39 €	43.755,80 €	77.665,50 €	12.740,25 €	21.169,45 €
Saint-Pierre-de-Rivière	49.792,49 €	9.958,50 €	59.750,99 €	14.927,78 €	44.823,21 €	18.735,21 €	33.662,99 €	59.750,99 €	9.801,55 €	16.286,45 €
Ségura	36.728,35 €	7.345,67 €	44.074,02 €	11.011,15 €	33.062,87 €	13.819,62 €	24.830,77 €	44.074,02 €	7.229,90 €	12.013,35 €
Soula	23.519,75 €	4.703,95 €	28.223,70 €	7.051,21 €	21.172,49 €	8.849,68 €	15.900,89 €	28.223,70 €	4.629,82 €	7.692,99 €
Varilhes	87.885,93 €	17.577,19 €	105.463,12 €	26.348,17 €	79.114,95 €	33.068,47 €	59.416,64 €	105.463,12 €	17.300,17 €	28.746,31 €
Vernhès	32.572,56 €	6.514,51 €	39.087,07 €	9.765,25 €	29.321,82 €	12.255,93 €	22.021,18 €	39.087,07 €	6.411,84 €	10.654,05 €
Vernajoul	54.663,13 €	10.932,63 €	65.595,76 €	16.387,99 €	49.207,77 €	20.567,86 €	36.965,88 €	65.595,76 €	10.760,33 €	17.879,58 €
Verniolle	73.976,81 €	14.793,36 €	88.770,18 €	22.178,23 €	66.593,95 €	27.834,94 €	50.013,17 €	88.770,18 €	14.562,19 €	24.946,82 €
Vira	22.737,41 €	4.547,48 €	27.284,89 €	6.816,67 €	20.468,22 €	8.555,31 €	15.371,99 €	27.284,89 €	4.475,81 €	7.437,10 €
TOTAUX	1.062.302,45 €	212.460,49 €	1.274.762,95 €	318.478,00 €	956.284,95 €	399.708,01 €	718.186,01 €	1.274.762,95 €	209.112,10 €	347.464,84 €

Le Maire

Le Président de L'agglo Foix-Varilhes
 Thomas Fromentin



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/049 Aménagement / Approbation de la convention opérationnelle entre la commune de Vira, l'EPF d'Occitanie et L'agglo Foix-Varilhes

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/049**Aménagement / Approbation de la convention opérationnelle entre la commune de Vira, l'EPF d'Occitanie et L'agglo Foix-Varilhes**

Rapporteur : Thomas Fromentin

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie, modifié par le décret n)2017-836 du 5 mai 2017 ;

Vu la délibération n°2019/018 du conseil communautaire du 27 février 2019 autorisant le président à signer le protocole de partenariat avec l'EPF Occitanie ;

Vu la délibération n°DE_2024_006 du conseil municipal de Vira du 16 février 2024 autorisant le maire de Vira à signer la convention tripartite avec l'EPF d'Occitanie et la L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération n°B2024-022 du bureau de l'EPF d'Occitanie du 14 mars 2024 approuvant le projet de convention opérationnelle concernant le site centre-bourg de Vira et donnant à la directrice générale de l'EPF d'Occitanie tout pouvoir pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention ;

Considérant les conventions triparties déjà signées avec les communes de Foix, Varilhes, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat et Loubens ;

Considérant le projet de revalorisation du cœur de bourg mené par la commune de Vira, qui consiste à réaliser une opération d'aménagement, comprenant la création de logements dont au moins 25% de logements locatifs sociaux ;

Considérant que le budget prévisionnel sur la durée de la convention (huit ans) s'établit à 300 000 € ;

Considérant que la commune de Vira s'engage à inscrire à son budget le montant nécessaire à l'acquisition des biens portés par l'EPF d'Occitanie, l'année précédant leur cession à son profit ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le projet de convention opérationnelle entre la commune de Vira, l'EPF d'Occitanie et L'agglo Foix-Varilhes.

Article 2 : AUTORISE le président à signer ladite convention opérationnelle et tout autre document concourant à l'exécution de la présente délibération.

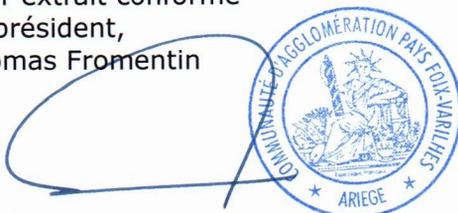
Article 3 : DONNE tout pouvoir au président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la dite convention opérationnelle.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

 ONVENTION

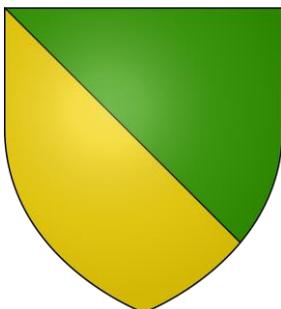
 PÉRATIONNELLE

Commune de VIRA
« Centre-bourg »
Opération d'aménagement à dominante de
logements
Axe 1

N° de la convention :

Signée le

Approuvée par le Préfet de Région le



SOMMAIRE

Article 1-	Objet et durée de la convention	6
1.1	Objet.....	6
1.2	Durée	6
Article 2-	Périmètre d'intervention	6
Article 3-	Conditions d'intervention et engagements de l'EPF.....	7
3.1	Conditions d'intervention	7
3.2	Modalités opérationnelles	7
3.3	Modalités financières	8
Article 4-	Engagements du ou des partenaires publics.....	9
4.1	Engagements de la commune	9
4.2	Engagements de l'EPCI	10
Article 5-	Cofinancement des études pré-opérationnelles et opérationnelles	11
Article 6-	Modalités d'intervention opérationnelle.....	12
6.1	Modalités d'acquisition foncière	12
6.2	Période d'acquisition et durée du portage foncier	14
6.3	Conditions de gestion foncière des biens acquis.....	14
6.4	conditions de cession des biens acquis.....	15
6.5	Détermination du prix de cession	15
6.6	Apurement des comptes	17
Article 7-	Modalités de pilotage de la convention et de suivi après cession .	17
7.1	Pilotage de la convention	17
7.2	Suivi après cession et réalisation de l'opération.....	17
7.3	Pénalités	17
7.4	Communication.....	18
Article 8-	Résiliation de la convention	19
8.1	Résiliation d'un commun accord	19
8.2	Résiliation unilatérale par L'EPF	19
Article 9-	Contentieux	19
Article 10-	Modifications ultérieures de la convention	19
ANNEXE 1.....	21
ANNEXE 2.....	23

Entre le(s) partenaire(s) :

La commune de VIRA représentée par Monsieur Jean-François Spriet, maire, dûment habilité à signer la convention par une délibération du conseil municipal en date du

Dénommée ci-après " la commune ou le partenaire",

La communauté d'agglomération Foix-Varilhes représentée par Monsieur Thomas Fromentin président, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du conseil communautaire en date du

Dénommée ci-après "l'EPCI ou le partenaire",

Dénommés ci-après « les partenaires »

D'une part,

Et

L'établissement public foncier d'Occitanie, établissement d'État à caractère industriel et commercial dont le siège est domicilié au 1025 rue Henri Becquerel – Parc du Millénaire Bat. 19 - à Montpellier (34000), inscrit au RCS de Montpellier n° 509 167 680, représenté par madame Sophie Lafenêtre, directrice générale, agissant en vertu de la délibération n°..../.... du Bureau en date du, approuvée le par le préfet de Région,

Dénommé ci-après "l'EPF",

D'autre part,

PREAMBULE

L'Établissement public foncier d'Occitanie, est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, l'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols.

Par son action foncière, il contribue à la réalisation de programmes :

- de logements, dont des logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ;
- d'activités économiques ;
- de protection contre les risques technologiques et naturels et de recomposition spatiale notamment d'adaptation des territoires au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Ces missions peuvent être réalisées pour le compte de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, de leurs groupements, ou de leurs établissements publics en application de conventions passées avec eux et dans les conditions définies à la fois par l'article L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ainsi que par son programme pluriannuel d'intervention (PPI) en vigueur.

Projet des partenaires

▪ **Présentation du territoire :**

Vira est une commune de montagne de 170 habitants environ, située dans le département de l'Ariège, Arrondissement de Foix, Canton de Varilhes. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Pays de Foix Varilhes. Elle se trouve à 10 minutes de Pamiers et à 1h de Toulouse par l'Autoroute. Sa proximité avec Pamiers a une influence sur l'équilibre de la commune, qui a connu une forte croissance ces dernières années.

La démographie de la commune de Vira est en pleine évolution. Par ailleurs, elle a vu son nombre d'habitation augmenter. Cette augmentation du parc de logements montre le phénomène d'attractivité du département de l'Ariège que l'on retrouve également sur la commune de Vira.

▪ **Politique d'aménagement poursuivie :**

Face à ce constat la commune souhaite, conformément à ce qui est inscrit dans son PADD, diversifier ses fonctions urbaines et développer la mixité sociale de l'habitat rural, en prévoyant des capacités de constructions et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat. Dans ce cadre, un projet d'OAP situé en cœur de bourg, en continuité des espaces urbanisés historiques prévoit la réalisation de 4 logements individuels. Ce projet d'OAP sera retravaillé et intégré dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté d'agglomération de Foix Varilhes.

▪ **Objet de la mobilisation de l'EPF :**

La commune de Vira a identifié 2 fonciers sur lesquels elle pourra réaliser une ou plusieurs opérations de logement :

- D'une part, deux fonciers non-bâties cadastrés section ZA n° 34 et 101 d'une contenance totale de 3461 m². Ces parcelles sont situées en entrée de ville, proche

de la mairie. Un projet d'OAP travaillé dans le cadre de l'élaboration du PLU orientera le projet d'aménagement à vocation de logement sur ces parcelles.

- D'autre part, un foncier bâti cadastrée section B n° 359 ; 358 ; 357 d'une contenance totale de 280m². Il s'agit ici d'une maison à usage d'habitation qui est dégradée. Cette dernière est située en plein cœur de bourg. Ces parcelles sont classées en zone Ua du PLU. Il s'agit d'un projet d'acquisition-amélioration.

Pour poursuivre cette démarche, les parties ont convenu de la mise en place de la présente convention opérationnelle.

L'action foncière conduite par l'EPF, vise donc, au regard des éléments connus à ce stade, à la production d'un potentiel de l'ordre de **8** logements.

La présente convention opérationnelle vise à :

- définir les engagements et obligations que prennent les parties pour conduire sur le moyen/long terme une politique foncière sur le périmètre défini en annexe, dans le respect des dispositions du programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF et de son règlement d'intervention en vigueur à la date d'approbation de la présente, dispositions que les partenaires sont réputés parfaitement connaître et qui s'appliquent dans leur intégralité à la présente convention ;
- préciser la portée de ces engagements.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1- OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

1.1 OBJET

Conformément au code de l'urbanisme, l'EPF intervient dans le cadre de cette convention pour le compte de et en partenariat avec la commune garantie de rachat, en lien avec l'EPCI

Au titre de ce partenariat, l'EPF procède aux acquisitions foncières et immobilières sur le secteur visé à l'article 2 en vue de la réalisation par la commune d'une opération d'aménagement, comprenant la création de logements dont au moins **25% de logements sociaux**

1.2 DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de **huit ans** à compter de son approbation par le préfet de Région.

Cette durée peut être prolongée selon les modalités précisées à l'article 6.4.2 uniquement en cas de procédure contentieuse.

Article 2- PERIMETRE D'INTERVENTION

Dans le cadre de la présente convention, l'EPF est habilité à intervenir sur le périmètre figurant en annexe 1 correspondant au secteur de « **centre-bourg** » sur la commune de **Vira**

De manière ponctuelle et exceptionnelle, l'EPF pourra intervenir à la demande expresse du partenaire garantie de rachat, afin d'acquérir toutes parcelles ou unités foncières, le cas échéant pour partie, limitrophes à ce périmètre si ces acquisitions présentent un intérêt économique ou technique pour l'opération poursuivie.

Article 3- CONDITIONS D'INTERVENTION ET ENGAGEMENTS DE L'EPF

3.1 CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1.1 Mesures de portée générale

Conformément à ses statuts, l'EPF conditionne son intervention, à la réalisation de projets publics vertueux assurant la promotion des principes de mixité sociale, fonctionnelle, de développement de la ville durable et de limitation de l'artificialisation des sols ou de consommation des espaces naturels et agricoles.

3.1.2 Intervention d'un tiers

Pour l'accomplissement de sa mission, l'EPF peut solliciter le concours de toute personne, morale ou physique, dont il jugera l'intervention nécessaire à la réalisation de sa mission : prestataire de services (bureau d'études, géomètre, gardiennage etc.), maître d'œuvre, entreprise de travaux, professions réglementées (notaire, commissaire de justice, avocat...) etc.

Il est précisé que toute réalisation de prestation nécessaire à l'exécution de la présente convention est soumise aux règles de la commande publique en vigueur applicables à l'EPF.

3.2 MODALITES OPERATIONNELLES

Au titre de la présente convention, l'EPF s'engage, sur le périmètre d'intervention défini à l'article 2 :

3.2.1 Acquisitions

- à contribuer à la mise en place des outils fonciers nécessaires à la maîtrise foncière des terrains ou biens immobiliers d'assiette du projet ;
- à procéder, après accord du partenaire garantie de rachat, à l'acquisition des biens bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation du projet selon les modalités définies à l'article 6.1.

3.2.2 Etudes bâtimentaires et travaux

L'EPF peut également :

- réaliser, si nécessaire, des études et diagnostics techniques liés aux acquisitions foncières (diagnostic de l'état bâtimentaire, de la structure et des éléments de sécurité, des études sites et sols pollués selon la législation en vigueur notamment dans le cas de friches à reconverter, des diagnostics amiante et plomb,...) ;
- réaliser, si nécessaire, des travaux de mise en sécurité des sites acquis par l'établissement (fermeture de sites afin d'éviter les intrusions, nettoyage et défrichage de terrains, travaux de confortement de structures porteuses si besoin) ;

- dans le cas de logements occupés ne répondant pas à la réglementation en vigueur, réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements acquis et occupés ;
- suite à une demande du partenaire, à étudier les conditions de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, de travaux préalables à l'aménagement selon des modalités qui sont alors arrêtées conjointement (programme, calendrier et budget). Ces travaux préalables à l'aménagement peuvent porter notamment sur les travaux de :
 - préservation de l'intégrité du bâtiment dans le cadre d'un projet de réhabilitation (mise hors d'eau, mise hors d'air, confortement provisoire, ...) ;
 - curage ;
 - désamiantage des bâtiments ;
 - déconstruction totale ou partielle de bâtiments ;
 - dépollution des sols en cas de changement d'usage ;
 - de renaturation ou de désartificialisation des sols lorsqu'ils sont accessoires à d'autres travaux préalables ou, à titre expérimental, lorsqu'ils sont au cœur de projets ambitieux et cohérents de stratégie territoriale de renaturation des sols portés par les collectivités.
- réaliser, à titre exceptionnel, en concertation avec le partenaire, sur la base d'un programme partagé, des travaux d'aménagement et de remise en état de locaux :
 - lorsque ceux-ci sont occupés ou ont vocation à l'être temporairement et que leur état ne permet pas à l'EPF de répondre à ses obligations de propriétaire, notamment lorsqu'il s'agit d'un logement ;
 - lorsqu'une démarche d'urbanisme transitoire, ceux-ci ont vocation à être utilisés et valorisés durant le portage foncier, en accueillant des occupants pour une période limitée.

3.2.3 Ingénierie

L'EPF peut :

- aider, si le partenaire en fait la demande, à la consultation et au choix d'un bailleur social, d'un aménageur ou d'un opérateur ;
- cofinancer les études pré-opérationnelles selon les modalités définies à l'article 5 en vue de sécuriser les acquisitions foncières et la sortie opérationnelle des projets.

3.2.4 Gestion du patrimoine et gestion transitoire

L'EPF peut :

- réaliser le désencombrement des biens, la mise en sécurité (vidange des cuves, fermeture des ouvrants...) conformément à l'annexe de remise en gestion du bien ou en cas de gestion directe du bien.

3.3 MODALITES FINANCIERES

3.3.1 Enveloppe prévisionnelle

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle maximale de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à **300 000 €**.

Cette enveloppe englobe l'ensemble des dépenses supportées par l'EPF, telles que détaillées à l'article 6.5.

Si besoin, l'enveloppe prévisionnelle précitée sera augmentée par voie d'avenant.

Les dépenses se feront dans la limite des crédits alloués par le conseil d'administration pour chaque exercice. Dans le cas où l'EPF ne pourrait procéder aux dépenses envisagées au regard des crédits disponibles, il le fera savoir expressément au partenaire garanti de rachat.

3.3.2 Recours à l'emprunt

L'EPF se laisse la possibilité, si cela s'avère nécessaire, de recourir à un emprunt auprès d'un organisme bancaire d'un montant qui ne pourra être supérieur au 1/3 du montant de l'enveloppe prévisionnelle maximale.

Dans ce cas, cet emprunt devra être garanti par le partenaire garanti de rachat, tout autre partenaire ou toute autre collectivité territoriale intéressée au projet.

Article 4- ENGAGEMENTS DU OU DES PARTENAIRES PUBLICS

4.1 ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Au titre de la présente, la commune s'engage :

4.1.1 Engagements généraux

- à se porter garantie de rachat des biens acquis en vue de la réalisation de son projet pour lequel elle est compétente ;
- à rechercher un certain niveau de qualité dans la réalisation de son projet et à réaliser, à ce titre, des opérations d'aménagement ou de construction sur le foncier acquis par l'EPF :
 - dans le cadre de démarches vertueuses en termes de villes et territoires durables alliant qualité architecturale et urbaine, respect de l'environnement existant et de l'identité locale ;
 - en promouvant, lorsque c'est possible, des outils et des techniques constructives innovantes sur le champ des matériaux, des énergies, des usages ;
- à associer l'EPF aux différents stades d'élaboration du projet :
 - en l'informant régulièrement sur l'avancement du projet et en l'invitant aux comités de pilotage ;
 - en l'associant aux études pré-opérationnelles visant à définir le projet ;
 - en l'associant à la rédaction du cahier des charges en vue du choix d'un opérateur, le cas échéant, avec participation à sa désignation ;
- à transmettre dès notification de la présente à l'EPF, sous support numérique et si besoin sous format papier, l'ensemble des données actualisées pouvant être utiles à la réalisation de sa mission (délibérations ou arrêtés relatifs au droit de préemption, données SIG, documents d'urbanisme...) ;
- à communiquer sur l'action de l'EPF conformément à l'article 7.3 ;

4.1.2 Engagements opérationnels

Sur les 3 premières années :

- à définir ou finaliser son projet d'aménagement en réalisant l'ensemble des études complémentaires nécessaires ;
- à mettre en place les outils d'urbanisme opérationnel, fonciers et financiers en vue de faciliter l'action foncière et permettre la réalisation de son projet ;
- à s'investir dans l'identification d'un opérateur, susceptible d'intervenir en vue de la mise en œuvre du projet objet de la présente convention ;

Sur la durée de la convention fixée à l'article 1.2 :

- à faire valider par le conseil municipal le projet et la mise en place des outils fonciers, réglementaires et financiers, le cas échéant, permettant une facilitation de l'action foncière nécessaire ;
- à élaborer ou mettre à jour son programme d'études et le calendrier prévisionnel de réalisation ;
- à conduire ou à impulser les démarches relatives à la modification ou révision des documents d'urbanisme afin de permettre la réalisation de l'opération ;
- à traiter la question du relogement conformément aux obligations de l'article L. 314-1 du code de l'urbanisme si celles-ci sont applicables en l'espèce, ou à défaut, à contribuer au relogement des occupants ;
- à accomplir les obligations stipulées à l'annexe relative à la gestion des biens acquis par l'EPF ;

4.1.3 Engagement financier

- A inscrire à son budget le montant nécessaire à l'acquisition des biens portés par l'EPF, l'année précédant leur cession à son profit, à défaut d'opérateurs ou dans le cas d'une opération réalisée en régie.

4.2 ENGAGEMENTS DE L'EPCI

Au titre de la présente, l'EPCI s'engage :

4.2.1 Engagements généraux

- A transmettre dès notification de la présente à l'EPF, sous support numérique et si besoin sous format papier, l'ensemble des données actualisées pouvant être utiles à la réalisation de sa mission (délibérations ou arrêtés relatifs au droit de préemption ou de priorité, données SIG, documents d'urbanisme...) ;
- A appuyer la collectivité en ingénierie notamment au titre des fonds et dispositifs contractuels nationaux ou locaux ;

4.2.2 Engagements opérationnels

- à conduire ou assister la commune, le cas échéant, lors de l'élaboration de son document d'urbanisme et dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière et la mise en œuvre du projet ;

- à faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir en vue de la réalisation du projet de la collectivité ;
- à apporter son appui à la commune pour le relogement des occupants en application de l'article L.314-1 du code de l'urbanisme ;

4.2.3 Engagements financiers

- à veiller auprès de l'État à l'obtention des agréments et à la disponibilité des financements annuels nécessaires à la réalisation de LLS.

Article 5- COFINANCEMENT DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ET OPERATIONNELLES

L'EPF peut, par décision de la directrice générale et dans la limite des crédits alloués par le conseil d'administration pour chaque exercice, contribuer au financement d'études pré-opérationnelles ou opérationnelles en lien avec le projet cité en objet et portées par un maître d'ouvrage, partenaire de la présente convention.

La contribution de l'EPF ne pourra excéder un plafond correspondant à 50 % du montant des dépenses éligibles de l'étude tel qu'arrêté lors de la notification du marché par le maître d'ouvrage de l'étude.

En contrepartie dudit cofinancement, le maître d'ouvrage bénéficiaire s'engage à :

En amont de la notification du marché cofinancé

- associer l'EPF à la rédaction du cahier des charges (ou de tout document en tenant lieu) ;
- associer l'EPF à l'analyse des candidatures et des offres et inviter, avec voix consultative, un de ses représentants aux commissions d'appel d'offres ou toutes autres commissions *ad hoc* ;

Après notification du marché cofinancé

- adresser à l'EPF une copie du marché notifié ;
- inviter un représentant de l'EPF aux comités techniques et de pilotage de l'étude ;
- adresser à l'EPF une copie des rapports d'études au maximum 5 jours ouvrés à compter de leur réception et à l'associer à la validation des livrables découlant du marché (rapports d'étapes et rapport final) ;
- informer l'EPF de toutes difficultés liées à l'exécution du marché (retard de production d'études, mise en demeure, résiliation...).

Après service fait dûment constaté par le maître d'ouvrage, et sur présentation des factures acquittées par celui-ci, l'EPF procédera à un virement administratif à son profit à hauteur du pourcentage de cofinancement accordé, dans un délai global de 30 jours maximum.

Les dépenses relatives au cofinancement des études ne sont pas comptabilisées dans le calcul du prix de revient par l'EPF.

Article 6- MODALITES D'INTERVENTION OPERATIONNELLE

6.1 MODALITES D'ACQUISITION FONCIERE

L'EPF procède à l'acquisition des biens immobiliers bâtis ou non bâtis, volumes et droits mobiliers situés dans le périmètre défini à l'article 2 nécessaires à la mise en œuvre du projet défini à l'article 1 selon les modalités définies par le code de l'urbanisme et sous réserve des dispositions réglementaires qui lui sont applicables.

Un accord écrit du représentant habilité du partenaire garantie de rachat sera demandé préalablement à toute acquisition par l'EPF. Dans le cadre de procédures règlementées, cet accord doit intervenir dans des délais compatibles avec le respect des échéances administratives et la mise en œuvre de la procédure. A défaut, l'acquisition ne pourra être réalisée.

L'ensemble des acquisitions effectuées par l'EPF est réalisé dans la limite du prix fixé par la direction départementale des finances publiques lorsque son avis est obligatoire ou, le cas échéant, par la juridiction de l'expropriation.

L'EPF informe par courrier ou courriel le partenaire concerné dès signature d'un acte d'acquisition ou tout avant-contrat de vente.

6.1.1 Acquisition à l'amiable

Le partenaire informe l'EPF des opportunités de cession jugées intéressantes pour le futur projet dans la mesure où elle en a connaissance.

L'EPF procède aux des négociations foncières en vue des acquisitions amiables.

6.1.2 Acquisition par exercice du droit de préemption

L'EPF peut procéder aux acquisitions par exercice des droits de préemption selon les modalités définies par le code de l'urbanisme s'il en est délégataire ou titulaire.

L'autorité compétente peut déléguer à l'EPF l'exercice des droits de préemption conformément aux dispositions de l'article L.213.3 du code de l'urbanisme, soit sur l'ensemble du périmètre visé à l'article 2 de la présente convention, soit ponctuellement à l'occasion d'aliénation se réalisant sur ledit périmètre.

Les déclarations d'intention d'aliéner reçues sont transmises par la commune à l'EPF dans les 8 jours suivants leur réception en mairie.

Le partenaire concerné signale officiellement à l'EPF les DIA pour lesquelles il souhaite que l'EPF donne suite. L'accord de la collectivité doit parvenir dans des délais compatibles avec la mise en œuvre de la procédure ; à défaut, l'acquisition ne pourra être réalisée.

6.1.3 Acquisition par délégation du droit de priorité à l'EPF

L'EPF peut procéder aux acquisitions par exercice du droit de priorité selon les modalités définies par le code de l'urbanisme s'il en est délégataire.

L'autorité compétente peut déléguer à l'EPF l'exercice du droit de priorité conformément aux dispositions des articles L.240-1 et L.213-3 du code de l'urbanisme soit sur le périmètre visé à l'article 2 de la présente convention, soit ponctuellement à l'occasion d'aliénation se réalisant sur ledit périmètre.

Les notifications des déclarations d'intention d'aliéner reçues sont transmises par le partenaire compétent à l'EPF dans les 8 jours suivants leur réception.

Le partenaire signale officiellement à l'EPF les demandes pour lesquelles il souhaite que l'EPF donne suite.

6.1.4 Acquisition par voie de délaissement

En cas d'exercice d'un droit de délaissement par un propriétaire, en application de l'article L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme, l'EPF peut, avec l'accord préalable du partenaire compétent, procéder à l'acquisition, par voie amiable ou le cas échéant, par voie judiciaire, du ou des biens objet de la mise en demeure d'acquérir.

Lorsque le délaissement exercé est inhérent à l'instauration d'un droit de préemption urbain en application de l'article L.211-5 du code de l'urbanisme ou d'un droit de préemption ZAD, en application de l'article L.212-3 du même code, l'EPF ne peut procéder à l'acquisition des biens délaissés que s'il est délégataire du droit de préemption fondant le délaissement.

Les demandes d'acquisition reçues sont transmises par la commune à l'EPF dans les 8 jours suivants leur réception en mairie.

Le partenaire concerné signale officiellement à l'EPF les demandes d'acquisition pour lesquelles il souhaite que l'EPF donne suite.

6.1.5 Acquisition par adjudication

L'EPF peut procéder aux acquisitions par voie d'adjudication selon les modalités définies par la réglementation en vigueur.

Le partenaire concerné signale officiellement à l'EPF les demandes d'acquisition pour lesquelles il souhaite que l'EPF donne suite.

Cette demande doit intervenir dans des délais compatibles avec le respect des échéances administratives de la procédure d'adjudication. A défaut, l'acquisition ne pourra être réalisée.

6.1.6 Acquisition par la procédure d'expropriation

L'EPF peut procéder aux acquisitions le cas échéant par voie d'expropriation.

Dès validation du projet par le partenaire concerné, et dès lors que l'opération est déclarée d'utilité publique, l'EPF pourra procéder à l'acquisition des tenements nécessaires au projet, soit par voie amiable, soit par voie judiciaire et selon les modalités fixées ci-dessous.

Si l'autorité compétente décide de mettre en place une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), l'arrêté préfectoral pris en ce sens pourra, à la demande du partenaire concerné, habilitier l'EPF à réaliser les acquisitions foncières et immobilières nécessaires à la réalisation du projet par voie d'expropriation.

L'EPF ne peut en aucun cas procéder à la constitution du dossier de DUP lui-même, qui relève de la responsabilité du partenaire.

L'EPF procèdera à la constitution du dossier d'enquête parcellaire et aux notifications qui y sont rattachées. Le dossier constitué sera soumis pour approbation à l'instance délibérante de l'autorité compétente avant envoi au préfet.

L'EPF, dans les limites réglementaires qui lui sont applicables, procède par voie d'expropriation à l'acquisition des biens immobiliers bâtis ou non bâtis, volumes et droits mobiliers, situés dans le périmètre définitif du projet pour lesquels une procédure d'acquisition amiable a échoué.

6.2 PERIODE D'ACQUISITION ET DUREE DU PORTAGE FONCIER

6.2.1 Période d'acquisition

L'EPF procède aux acquisitions pendant toute la durée de la présente convention telle que précisée à l'article 1.2.

6.2.2 Durée de portage foncier

La durée de portage des biens acquis par l'EPF, s'achève, au plus tard, au terme de la présente convention quelle que soit la date de leur acquisition.

6.3 CONDITIONS DE GESTION FONCIERE DES BIENS ACQUIS

Par principe, l'EPF procède au transfert de gestion et de garde des biens selon **les modalités définies à l'annexe 2** de la présente convention.

6.3.1 Cas de travaux réalisés par le gestionnaire du bien pendant le portage

Dans le cas où le partenaire garantie du rachat ou l'opérateur qu'il aura désigné souhaite entreprendre des travaux sur les biens acquis par l'EPF durant la période de portage en vue de la réalisation du projet d'aménagement, il devra en faire, préalablement la demande par écrit à l'EPF pour accord écrit préalable. Une convention administrative d'autorisation de travaux pourra alors être proposée.

Si des travaux étaient constatés sans autorisation préalable de l'EPF, les parties conviennent d'ores et déjà de la cession anticipée des fonciers concernés dans les 6 mois de la constatation de ces derniers sauf renonciation expresse de cette faculté par l'EPF.

6.3.2 Cas de prise en gestion directe par l'EPF

A titre exceptionnel et sur demande du partenaire garantie de rachat, l'EPF peut accepter d'assurer la gestion des dits biens notamment :

- en cas d'impossibilité manifeste du partenaire de l'assumer,
- ou pour permettre la gestion de situations sur des biens complexes,
- ou pour percevoir les recettes locatives affectées à la convention qui contribueraient au modèle économique de l'opération finale.

Dans ce cas, tout accès au bien immobilier bâti ou non bâti propriété de l'EPF, par le personnel du partenaire ou par toute personne intervenant pour son compte, devra préalablement et obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite d'autorisation d'accès ou d'occupation adressée à l'EPF par le partenaire concerné. La délivrance de l'autorisation sera alors assortie d'une décharge de responsabilité de l'EPF.

En cas de gestion directe par l'EPF, l'ensemble des dépenses de travaux et prestations de gestion patrimoniale que l'EPF a réalisées ou fait réaliser sont imputées sur le prix de revient au moment de la cession. Il en est de même de l'imputation des recettes liées à la gestion locative qui viennent en diminution du prix de revient.

6.4 CONDITIONS DE CESSION DES BIENS ACQUIS

La cession peut intervenir à la demande du partenaire ou de l'EPF.

6.4.1 Conditions générales de cession

La cession a lieu au profit de :

- l'opérateur désigné par le partenaire garantie du rachat suivant les règles concurrentielles en vigueur ;
- d'une autre collectivité désignée ;
- de la collectivité elle-même dans le cadre d'une opération en régie.

L'ensemble des termes de la convention s'applique aux acquéreurs désignés qui devront dès lors en avoir connaissance.

6.4.2 Date de cession

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés, dans le respect du projet défini à l'article 1 au plus tard au terme de la durée de la présente convention.

En cas de procédure contentieuse retardant la maîtrise foncière de certains biens, la cession de l'ensemble de ces biens ou des biens constituant l'assiette foncière de l'opération devra intervenir dans un délai maximal d'un an après la prise de possession des biens concernés, sans nécessité d'avenant de durée à la convention mentionnée à l'article 1.2.

6.4.3 Modalités de cession

- Modalités générales de cession

L'acquéreur, quel que soit son statut, prend les immeubles dans l'état où ils se trouvent lors de leur prise de possession, jouissant des servitudes actives et supportant les servitudes passives.

La cession a lieu par acte notarié ou par acte administratif aux frais de l'acquéreur.

- Modalités de cession en cas de réalisation de travaux par le partenaire gestionnaire

Si le partenaire garantie de rachat, ou l'opérateur qu'elle aura désigné, souhaite entreprendre des travaux sur des biens acquis par l'EPF durant la période de portage en vue de la réalisation du projet d'aménagement, il devra en faire préalablement la demande par écrit à l'EPF pour accord.

Selon l'état d'avancement du projet et la nature des travaux, l'EPF se réservera alors la possibilité de proposer une cession de la totalité ou d'une partie des biens acquis.

6.4.4 Mobilisation de la garantie de rachat

A défaut de la désignation d'un acquéreur, le partenaire garantie de rachat compétent s'engage, d'une part à racheter l'ensemble des biens acquis par l'EPF et, d'autre part, à inscrire les crédits nécessaires à son budget afin de procéder au paiement au moment de la cession tels que mentionnées dans les engagements.

6.5 DETERMINATION DU PRIX DE CESSION

6.5.1 Cession au prix de revient

Le prix de cession des biens correspond à un prix de revient comprenant :

- le prix d'achat des terrains ;
- les dépenses liées aux acquisitions et à leur préparation :
 - les frais accessoires : frais de notaire, de géomètre, d'avocat, frais de publicité et autres liés aux acquisitions...;
 - les indemnités d'expropriation, d'éviction, de transfert et de relogement;
 - l'impôt foncier ;
 - les frais d'agence ou de négociation mis à la charge de l'acquéreur ;
 - les frais accessoires engagés par l'EPF, suite à un recours contentieux, même en cas d'échec de la procédure.
- les dépenses de gestion (frais de sécurisation, de conservation, de surveillance...) réalisées;
- les dépenses de travaux réalisées comprenant les travaux préparatoires à la réalisation de l'opération, de clos et couvert pour les bâtiments conservés ainsi que l'ensemble des prestations intellectuelles et études techniques s'y rattachant ;
- les dépenses d'études ou d'expertise bâtementaire nécessaires à l'acquisition ou au projet ;
- les frais financiers liés au remboursement éventuel de l'emprunt adossé à l'opération.

Le prix de revient sera éventuellement diminué des recettes de gestion locative, dans le cas où l'EPF assure en direct la gestion des biens acquis, des subventions perçues par l'EPF et rattachables à l'opération et des minorations appliquées selon les dispositifs en vigueur.

D'éventuelles annuités d'actualisation en fonction de la durée de portage viendront compléter le prix de revient. Elles sont applicables dans les conditions du règlement d'intervention.

Le prix de revient ne fait pas l'objet d'actualisation dès lors que les biens cédés constituent l'assiette foncière d'une opération faisant l'objet d'une minoration foncière.

Le prix de cession correspondra au prix de revient prévisionnel, pour le cas où certains éléments de dépenses ne seraient pas connus de manière définitive au moment de la cession. L'établissement du prix prévisionnel se fera alors sur la base d'un bilan prévisionnel prenant en compte l'ensemble des coûts connus ainsi que les éléments de dépense ou de recette dont on pourra établir un coût prévisionnel à la date de cession.

6.5.2 Régime de TVA

Les transactions foncières et immobilières réalisées par l'EPF sont soumises au régime de TVA immobilière.

6.5.3 Paiement du prix

- Modalités générales

En cas de cession à un partenaire public ou tout opérateur soumis à la comptabilité publique, le paiement du prix est opéré au profit de l'EPF sur présentation du certificat du notaire, dans les délais stipulés à l'acte.

Pour toute cession à un opérateur ou à un tiers non soumis à la comptabilité publique, le paiement intervient au comptant à la date de signature de l'acte de vente.

- Modalités particulières

Pour toute cession à un acquéreur final soumis à la comptabilité publique, des paiements partiels anticipés du prix du bien considéré peuvent être versés à l'EPF, antérieurement à la

cession des biens.

Le montant des annuités et le schéma comptable afférent à ce paiement partiel anticipé, est arrêté conjointement, par échange de courriers, étant entendu que :

- Chaque paiement partiel anticipé est recouvré comme TTC, le décompte de la TVA, le cas échéant, se faisant au moment de la cession et du titre de recette afférent ;
- Le prix de cession est réputé payé, en tout ou partie, par le(s) paiement(s) partiel(s) anticipé(s) déjà versé(s) ;
- Le solde du prix de cession, le cas échéant, sera payé, suivant les règles de droit commun applicables au titre de la présente convention et au plus tard dans un délai de 4 semaines à compter de la présentation du certificat du notaire.

6.6 APUREMENT DES COMPTES

L'EPF procédera à un apurement des comptes par émission d'un titre de recettes complémentaire après la cession, totale ou partielle, auprès de l'acquéreur, lorsque l'EPF aura connaissance de toutes les dépenses réelles imputables à l'opération.

L'EPF procédera à un apurement des comptes, par émission d'un titre de recettes unique, auprès du partenaire à échéance de la convention, ou à la date de sa résiliation en cas de dévoiement, si des dépenses ont été engagées et ce, même si aucune acquisition n'a été réalisée.

Article 7- MODALITES DE PILOTAGE DE LA CONVENTION ET DE SUIVI APRES CESSION

7.1 PILOTAGE DE LA CONVENTION

L'EPF et les partenaires conviennent de mettre en place une démarche de suivi annuel de la convention, notamment à travers un bilan annuel d'exécution de leurs actions respectives.

Ce bilan est présenté dans le cadre d'un comité de pilotage, organisé par le partenaire garantie de rachat, associant les parties, ainsi que, en tant que de besoin, tous les partenaires utiles.

7.2 SUIVI APRES CESSION ET REALISATION DE L'OPERATION

Le partenaire s'engage :

- à réaliser ou s'assurer de la réalisation sur les biens dont l'EPF a assuré le portage le projet d'aménagement défini dans le cadre conventionnel tel que décrit à l'article 1 ;
- à adresser un compte-rendu annuel de l'avancement de l'opération quant à la bonne mise en œuvre du projet pour lequel l'EPF est intervenu ;
- à fournir tout élément permettant d'attester de la conformité de la réalisation à l'objet de la présente convention, tel que décrit à l'article 1, une fois l'opération achevée.

7.3 PENALITES

A défaut de pouvoir justifier de l'état d'avancement d'un projet conforme, l'acquéreur (le partenaire garantie de rachat ou son opérateur) pourra se voir appliquer des pénalités, conformément aux dispositions du PPI et du règlement d'intervention en vigueur.

Ces dispositions sont reportées dans l'acte de cession du bien.

7.3.1 Cas de plus-value spéculative

Que ce soit dans le terme de la convention ou en cas de résiliation, il est convenu entre les parties que,

- en cas de mutation des biens dans les six (6) années de la cession,
- dans le même état physique et juridique qu'au moment de la cession par l'EPF
- pour un prix supérieur de plus de 5% au prix d'acquisition à l'EPF,

l'acquéreur reversera à l'EPF a minima 50% du montant de la plus-value réalisée. Ce montant pourra être porté à 95% du montant de la plus-value réalisée en cas de prix de vente très anormalement supérieur au prix d'acquisition.

En outre, en cas de constat par l'EPF de plus-value manifestement fortement disproportionnée par rapport au montant des travaux réalisés ayant conduit à une modification de l'état physique ou juridique des biens cédés dans les 6 ans, la pénalité trouvera également à s'appliquer.

Sur décision de l'EPF, cette pénalité ne trouvera pas à s'appliquer si l'acquéreur et/ou le partenaire justifient de coûts annexes engagés et induits par tout ou partie du projet.

7.3.2 Dévoiement de l'objet défini à l'article 1

En cas de dévoiement de l'objet de la convention sur simple constat de l'EPF, il pourra être appliqué une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% du prix de revient HT, et l'acquéreur défaillant sera tenu au remboursement de la minoration attribuée.

7.3.3 Dévoiement de la programmation arrêtée dans l'acte

En cas de non-respect du nombre de logements à produire sur simple constat de l'EPF, il pourra être appliqué à l'acquéreur une pénalité pouvant aller jusqu'à 10 000 € par logement manquant.

7.3.4 Cas d'abandon du projet

Dès lors que le partenaire garantie de rachat fait valoir des circonstances de changement de droit, de fait ou de contexte qui ne lui sont pas uniquement imputables et qui justifient l'abandon de l'objet initial de la convention, sur décision de l'EPF, l'article 7.3.2 ne trouvera pas à s'appliquer.

7.4 COMMUNICATION

Le partenaire s'engage à faire état de l'intervention de l'EPF sur les périmètres du projet, objet de la présente convention, lors de chaque événement en lien avec le projet.

Le logo de l'EPF devra être apposé sur tous les supports de communication relatifs au projet, print et digitaux. L'établissement sera cité dans les documents à destination de la presse et insérera un encart de présentation de l'EPF dans le dossier de presse du projet.

Cette exigence devra être transférée aux opérateurs intervenant sur les immeubles ayant bénéficié de l'intervention de l'établissement.

Par ailleurs, l'EPF pourra, pendant la durée de la convention et après son échéance, en lien avec la politique de communication du partenaire concerné, diffuser des informations sur les biens dont il a assuré le portage et faire état de l'avancement sur tous supports.

Article 8- RESILIATION DE LA CONVENTION

8.1 RESILIATION D'UN COMMUN ACCORD

Lorsque le partenaire garantie de rachat et l'EPF conviennent, par échange formel, de résilier d'un commun accord la convention, le partenaire garantie de rachat est tenu de procéder aux rachats des biens acquis par l'EPF et de rembourser l'ensemble des dépenses et frais acquittés par ce dernier dans un délai maximum de six mois. Ce délai prend effet à compter de la transmission de l'état des dépenses par l'EPF.

8.2 RESILIATION UNILATERALE PAR L'EPF

L'EPF se réserve la possibilité, un mois après mise en demeure infructueuse, de résilier la présente convention :

- lorsqu'il est constaté que le partenaire garantie de rachat n'a pas exécuté ses engagements opérationnels contractuels tels que définis à l'article 4 ;
- s'il est constaté que l'opération envisagée ne correspond pas au projet défini par la convention ce qui constitue un dévoiement de l'objet de la convention.

Dans ce cadre, le partenaire garantie du rachat est tenu de procéder au rachat de l'ensemble des biens acquis par l'EPF et au remboursement des frais acquittés par l'EPF, au plus tard dans un délai de 6 mois suivant la notification de la décision de résiliation, avec application le cas échéant des pénalités mentionnées à l'article 7.

Article 9- CONTENTIEUX

A l'occasion de toute contestation ou litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 10- MODIFICATIONS ULTERIEURES DE LA CONVENTION

Toute modification à caractère substantiel de la présente convention (enveloppe financière, évolution de périmètre et de l'objet de la convention, autre...) fera l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes conditions que la présente, ou avec le partenaire concerné par la modification le cas échéant.

En cas d'évolution du cadre normatif, notamment de répartition des compétences entre collectivités et établissements publics ou en cas de nécessité, pour des raisons tenant à la réalisation du projet, il pourra également être intégré par voie avenant un nouveau signataire à la présente convention.

Fait à Montpellier

Le

En deux/trois exemplaires originaux

ANNEXE 1

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_049-DE

ANNEXE 2

JOUISSANCE ET GESTION DES BIENS ACQUIS PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

ARTICLE 1 : REMISE EN GESTION DU BIEN

En application de l'article 6.3.1 de la présente convention, l'EPF remet en gestion, à titre gratuit, du signataire de la présente annexe, dénommé le « gestionnaire », qui l'accepte expressément, les biens acquis libres en pleine jouissance ou occupés en vue d'en assurer la gestion et la garde.

Le transfert de garde comprend l'usage et la direction du bien ; le gestionnaire peut utiliser le bien dans le respect des modalités prévues par la présente. Il assume les charges découlant de cette opération et conserve les éventuels produits.

Le gestionnaire en assure également le contrôle : il prend toutes les mesures de nature à prévenir les dommages qui pourraient être causés par le bien, et dont il assume la responsabilité en vertu de l'article 1242-alinéa 1 du code civil.

A ces titres, le gestionnaire prend en charge la conservation du bien, notamment le nettoyage, le débroussaillage, le désencombrement, la surveillance et le gardiennage du bien et les travaux de réparations et d'entretien. Les travaux d'entretien désignent les travaux utiles au maintien permanent de l'immeuble par sa nature ou par sa destination en bon état.

L'EPF prend en charge les travaux de grosses réparations au sens de l'article 606 du code civil : « les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières, ainsi que celui des digues et des murs de soutènement et de clôture aussi en entier, [et plus globalement l'ensemble des travaux qui affectent la structure et la solidité de l'immeuble]. Toutes les autres réparations sont d'entretien. ».

ARTICLE 2 : DEBUT ET FIN DE LA REMISE EN GESTION

Avant toute remise en gestion et transfert de garde :

- L'EPF met en sécurité le bien : il prend les mesures et réalise les travaux éventuels visant à remédier aux risques avérés que le défaut de solidité du bâti, ou toute autre particularité du bien (équipements absents ou défectueux, présence de puits, présence de matières inflammables, ...) font courir aux occupants et aux tiers. Le cas échéant, une partie de ces mesures et travaux pourra être confiée au gestionnaire, en accord avec celui-ci, et prévu dans le procès-verbal décrit ci-après. Le cas échéant, une partie de ces mesures et travaux pourra être confiée au gestionnaire, en accord avec celui-ci, et prévu dans le procès-verbal décrit ci-après.
- Dans le cas d'un bien occupé au moment de l'acquisition, l'EPF prend les mesures, et réalise les travaux relevant de sa responsabilité de propriétaire, qui assurent que cette occupation se poursuive dans le respect des réglementations en vigueur, et notamment celles relatives à la protection de la santé et de la sécurité des occupants. Le cas échéant, une partie de ces mesures et travaux pourra être confiée au gestionnaire, en accord avec celui-ci, et prévu dans le procès-verbal décrit ci-après.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_049-DE



Chaque bien fera l'objet d'une fiche descriptive établie par l'EPF.

La remise en gestion du bien est constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre le gestionnaire et de l'EPF, auquel est annexée la fiche descriptive établie par ce dernier.

La signature du procès-verbal par les parties emporte transfert de gestion et de garde du bien.

La remise en gestion prend définitivement fin :

- à la date de cession du bien par l'EPF,
- ou, avant cession, à l'issue d'un accord formalisé entre l'EPF et le gestionnaire, motivé par les circonstances de projet,
- ou par décision unilatérale et formalisée de l'EPF, notamment en cas de manquement de la part du gestionnaire. Faute d'avoir régularisé le manquement après mise en demeure de l'EPF et dans le délai fixé par celle-ci, la résiliation de la remise en gestion sera actée par l'EPF et signifiée par courrier AR.

ARTICLE 3 : REALISATION DE TRAVAUX PENDANT LA REMISE EN GESTION

- Cas de travaux d'entretien et de réparation relevant de la responsabilité du gestionnaire

Le gestionnaire assure, à compter du transfert de gestion et de la garde, les mesures et travaux de gestion courante qui sont à sa charge, à savoir : les mesures et les travaux de conservation, de nettoyage, de sécurisation des accès, de réparations et d'entretien, et plus globalement tous travaux utiles au maintien de l'immeuble en bon état.

Il passe à cet effet les contrats ou marchés publics nécessaires. Il obtient les éventuelles autorisations réglementaires (urbanisme, environnement, patrimoine, ...) nécessaires.

- Cas de travaux relevant de la responsabilité de l'EPF

En cas de dégradation du bien qui implique la réalisation de travaux de grosses réparations au sens de l'article 606 du code civil, et plus globalement tous travaux qui affectent la structure et la solidité de l'immeuble, l'EPF procédera à la réalisation de ces travaux, avec l'accord réputé acquis du gestionnaire et après avoir informé préalablement le gestionnaire du calendrier et de la nature des travaux.

Dans le cas où la nature des travaux à réaliser ne permet pas de déterminer avec évidence de qui relève la responsabilité de leur réalisation, le gestionnaire et l'EPF peuvent convenir après analyse conjointe d'une répartition adaptée aux circonstances particulières rencontrées.

- Cas de travaux de proto-aménagement ou de remise en état demandés à l'EPF par le gestionnaire

En application de l'article 3.2.2 de la présente convention, l'EPF peut également réaliser des travaux préalables à l'aménagement, ou des travaux de remise en état en vue d'une utilisation transitoire du bien.

Dans ce cas, l'EPF fait valider préalablement au gestionnaire le programme des travaux, leur calendrier et leur coût prévisionnels.

- Modalités de gestion en cas de travaux sous maîtrise d'ouvrage EPF

La réalisation de travaux par l'EPF n'implique pas la suspension de la remise en gestion, sauf cas spécifique et notification expresse par l'EPF de cette interruption au regard notamment de la nature ou de l'ampleur de ces travaux.

Cette notification emporte reprise de la gestion directe du bien par l'EPF à compter de la date communiquée.

La notification par l'EPF au gestionnaire de la fin des travaux réalisés emporte reprise immédiate de la remise en gestion du bien.

Le cas échéant, la fiche descriptive du bien sera mise à jour.

ARTICLE 4 : USAGE ET OCCUPATION DU BIEN PENDANT LA REMISE EN GESTION

Conditions générales

L'utilisation du bien par le gestionnaire doit être compatible avec l'objectif poursuivi par les signataires de la convention, à savoir la réalisation future du projet objet de la convention foncière. Il ne doit pas avoir pour effet d'en compromettre la mise en œuvre.

Cette utilisation doit également respecter le cas échéant la destination du bâti au sens du code de l'urbanisme et la réglementation liée aux ERP (Etablissements Recevant du Public). Si un changement de destination ou une demande d'autorisation liée à un ERP est nécessaire, le gestionnaire procède, après accord exprès de l'EPF, au dépôt de la demande d'autorisation administrative.

Le gestionnaire ne doit pas autoriser une occupation qui conduise à faire relever les biens du régime de la domanialité publique (Articles L.2111-1 et suivants du Code général de la Propriété des Personnes Publiques), compromettant de fait leur cession ultérieure : toute affectation directe à l'usage du public ou à un service public est proscrite.

L'EPF se réserve la possibilité de refuser une utilisation du bien au regard de ses modalités de garantie des risques.

Cas des biens occupés à la date de remise en gestion

Lorsque le bien est occupé à la date de remise en gestion, le gestionnaire se substitue à l'EPF et assume à ce titre toutes les obligations à l'égard des occupants existants telles qu'elles résultent du régime juridique applicable à ladite occupation (bail, convention d'occupation précaire, ...).

De manière générale, le gestionnaire est habilité à intenter et diligenter toute action en vue de la résolution d'un litige l'opposant à un ou plusieurs occupants après en avoir informé préalablement l'EPF. De la même manière, il réalise les états des lieux de sortie, facture les loyers, indemnité d'occupation, redevances [...], dresse quittance, établit les soldes de tout compte et requiert le cas échéant la force publique en vue d'une expulsion.

Le gestionnaire encaisse directement et à son profit les produits des biens remis en gestion – loyers, indemnités d'occupation, charges récupérables, aides au logement, etc.... et en assure le recouvrement, au besoin par voie judiciaire.

Il assume toutes les missions relevant de la gestion locative du bien à l'exception des congés à délivrer et des actes de renouvellement des baux de droit commun qui seront signés par l'EPF.

Pour les titres d'occupation susvisés, le gestionnaire doit prévenir l'EPF des dates de congés

à déposer ou des dates

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 
ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_049-DE
de renouvellement.

Cas des biens libres au moment de la remise en gestion, ou devenant libres pendant la remise en gestion

Aucune nouvelle occupation ne peut se faire si l'état du bien ne permet pas d'assurer le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de la santé et de la sécurité des occupants. Aussi, avant toute nouvelle utilisation ou occupation du bien, le gestionnaire assure l'EPF du respect de ces réglementations.

Lorsque l'état du bien le permet, le gestionnaire peut, après information de l'EPF, décider de consentir l'occupation à un tiers uniquement par le biais de conventions d'occupation temporaire et révocable ne conférant à l'occupant aucun droit au maintien dans les lieux ni au renouvellement du contrat.

Enfin, dans l'hypothèse où la mise en œuvre du projet futur implique l'installation définitive d'un tiers dans une partie du bien, sans que la cession par l'EPF puisse intervenir au préalable, seul l'EPF pourra consentir au tiers concerné des droits durables (bail commercial, bail d'habitation, ...).

ARTICLE 5 : ASSURANCES

L'EPF assure le bien contre les dommages aux biens et souscrit une assurance responsabilité civile.

Le gestionnaire du bien souscrit les polices d'assurance le garantissant contre les risques dits locatifs.

Il est garant de l'obligation d'assurance des occupants. A ce titre, il réclame annuellement l'attestation d'assurance de l'occupant à compter du premier jour d'occupation du bien et jusqu'au terme de l'occupation.

Pour les tiers mandatés par lui, sous son contrôle et sa responsabilité, le gestionnaire veillera qu'ils soient garantis par contrats d'assurance, au titre de l'ensemble des risques pouvant découler des travaux entrepris et de leurs suites.

ARTICLE 6 : INFORMATION REGULIERE

Le gestionnaire ne pourra changer la destination des biens dont la gestion et la garde lui est transférée qu'après accord de l'EPF et obtention des éventuelles autorisations administratives nécessaires à ce changement.

Le gestionnaire du bien est notamment tenu :

- De tenir à jour et assurer le suivi des informations relatives à chaque bien qu'il a en gestion dont a minima : la date d'acquisition du bien par l'EPF, les dates des procès-verbaux de transfert de gestion des biens au gestionnaire, les dates de visites du bien, l'évolution de l'état du bien, la liste des occupants, le montant et la nature des sommes qu'il a perçues, la nature et le coût des interventions qu'il a réalisées et autres observations relatives au bien ;
- De visiter le bien périodiquement, au moins une fois par trimestre, et après chaque évènement climatique exceptionnel ;
- De signaler à l'EPF les signes de dégradation du bien, dès leur détection ;
- De procéder ou de faire procéder au gardiennage du bien si les circonstances l'exigent ;

- D'informer sous trois jours maximum l'EPF des évènements particuliers : atteinte au bien, squat, contentieux, sinistre, ... ;
- De rechercher par tous moyens l'expulsion des occupants sans droit ni titre ;
- Une fois par an, d'informer l'EPF sur la gestion du bien pendant l'année écoulée ;
- De répondre à tout courrier ou demande de l'EPF relatifs au suivi de la remise en gestion.

ARTICLE 7 : DEPENSES

- A la charge de l'établissement public foncier

L'EPF acquitte uniquement la taxe foncière et les impôts normalement à la charge d'un propriétaire non occupant (ces impôts seront pris en compte dans le calcul du prix de revient du bien lors de la cession comme stipulé dans la présente convention) ;

- A la charge du gestionnaire

Le gestionnaire supportera la totalité des charges et cotisations générales ou spéciales, ordinaires ou extraordinaires, afférentes aux biens dont la gestion et la garde sont transférées, susceptibles d'être dues (dont les charges de copropriété).

Dans le cadre d'un bien ayant la nature de logement, la taxe d'habitation est prise en charge par le gestionnaire, le cas échéant.

Fait à Montpellier

Le

En deux exemplaires originaux.

<p>L'établissement public foncier d'Occitanie</p> <p>La directrice générale,</p> <p>Sophie Lafenêtre</p>	<p>Le gestionnaire, La commune de Vira Le maire,</p> <p>Jean-François Spriet</p>
--	--

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_049-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/050 Economie / Vente à la SCI DMDC des parcelles cadastrées ZL 326 et 327 au parc technologique Delta Sud à Verniolle

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Poggioli (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/050**Economie / Vente à la SCI DMDC des parcelles cadastrées ZL 326 et 327 au parc technologique Delta Sud à Verniolle**

Rapporteur : Michel Tartié

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la prorogation de l'avis domanial n°2019-09332-2478 du 30 septembre 2019 prorogé de 2 ans, soit jusqu'au 24 mars 2026 et que les conditions restent inchangées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017/178 du 8 novembre 2017 déterminant les zones d'activités économiques de compétence intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026, un projet pour notre territoire*, et notamment, au titre de l'axe 01 « Attractivité et développement économique », l'objectif 01 « Aménager et requalifier les zones d'activités économiques du territoire » - action 01 « Escoubétou » ;

Vu la lettre d'intention de Monsieur Didier Vergé en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant l'accord avec la société Transport Georges Vergé, représentée par Monsieur Didier Vergé, demeurant route du Mas d'Azil à Sabarat, qui entend réaliser un projet immobilier sur des terrains situés au parc technologique Delta Sud à Verniolle aux fins d'édifier un bâtiment logistique ;

Considérant que L'agglo Foix-Varilhes souhaite maintenir ce prix de vente ;

Ce projet regroupera près d'une trentaine d'emplois et participera à la dynamisation du parc technologique. Pour mener à bien son opération, Monsieur Didier Vergé s'est rapproché de L'agglo Foix-Varilhes, propriétaire des parcelles ZL 326 et 327, pour solliciter la cession à son bénéfice d'une emprise de 11 994 m². Après instruction de cette requête, il est confirmé que ce bien immobilier pourrait être cédé en l'état à la SCI DMDC. La prorogation de l'avis des domaines stipule que les conditions restent inchangées en particulier la valeur vénale HT au m² est maintenu 20 €, soit pour la surface considérée de 11 994 m², un prix global de 239 880 € HT avec une TVA sur marge de 40 732,28 €.

Considérant l'intérêt du projet au regard du nombre d'emplois et de l'apport d'une nouvelle offre de services au parc technologique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE la cession des terrains nus de 11 994 m² actuellement cadastrés ZL 326 et 327 situés rue Louis Pasteur au parc technologique Delta Sud à Verniolle à la SCI DMDC représentée par Monsieur Didier Vergé ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle avec l'accord exprès de L'agglo Foix-Varilhes.

Article 2 : PRÉCISE que le prix est conforme à l'avis des domaines n°2019-09332-2478 du 30 septembre 2019 prorogé de 2 ans, maintenant la valeur vénale à 20 € HT par m².

Article 3 : PRÉCISE que les terrains susvisés sont cédés au prix de 20 € HT le m², soit un montant global de 239 880 € HT avec une TVA sur marge de 40 732,28 €.

Article 4 : PRÉCISE que la recette correspondante sera imputée au budget annexe zones d'activités économiques de l'exercice en cours.

Article 5 : AUTORISE le président à signer les actes authentiques de vente et tous autres documents afférents à cette transaction.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglomération Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/051 Economie / Détermination des zones d'activités économiques intercommunales – modification de la délibération du 8 novembre 2017

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglomération Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Poggioli (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilhot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Borjes (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/051**Economie / Détermination des zones d'activités économiques intercommunales
- modification de la délibération du 8 novembre 2017**

Rapporteur : Michel Tartié

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017/178 du 8 novembre 2017 déterminant les zones d'activités économiques de compétence communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019/076 du 10 juillet 2019 adoptant le schéma de développement économique et notamment l'action 1 « organiser l'offre foncière à vocation économique » répondant aux « fondamentaux » du développement économique et conditionnant la réussite du projet ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026, un projet pour notre territoire*, et notamment au titre de l'axe 01 « attractivité et développement économique », l'objectif 04 « requalifier les zones d'activités commerciales périphériques » - action 13 « Peysales » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/110 du 22 septembre 2021 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes et l'approbation de la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/108 du 5 juillet 2023 arrêtant l'inventaire des zones d'activités économiques ;

Considérant la volonté de L'agglo Foix-Varilhes de soutenir l'activité médicale sur son territoire face à la pénurie de médecins ;

Considérant l'intérêt du projet privé consistant au transfert de la pharmacie de Montgailhard, avec la création d'un pôle médical accueillant immédiatement deux médecins généralistes, potentiellement cinq à terme ;

Considérant que deux parcelles sont concernées par ce projet : la parcelle de référence cadastrale 000 AA 236 sur la commune de Montgailhard intégrée dans le périmètre du parc commercial de Peysales de compétence intercommunale pour une surface de 312 m² et la parcelle attenante de référence cadastrale 000 AA 303 toujours sur la commune de Montgailhard non intégrée dans le périmètre du parc commercial de Peysales ;

Considérant ce projet de nature à renforcer l'attractivité de cette zone par une activité commerciale (la pharmacie) et une activité de services recevant du public (activité médicale) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** l'intégration de la parcelle de référence cadastrale 000 AA 303 dans le périmètre du parc commercial de Peysales de compétence intercommunale tel que dans le plan annexé.

Article 2 : **PRÉCISE** que les périmètres des autres zones d'activités économiques du territoire de L'agglo Foix-Varilhes restent inchangés.

Article 3 : **AUTORISE** le président à signer, au nom et pour le compte de L'agglo Foix-Varilhes, tout document relatif à la modification du périmètre de la zone en question.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_051-DE



Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/052 Travaux / Aménagement de l'arrêt de bus Purple Campus - création de deux candélabres par le SDE 09 : modification de la délibération du 7 février 2024

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/052

Travaux / Aménagement de l'arrêt de bus Purple Campus - création de deux candélabres par le SDE 09 : modification de la délibération du 7 février 2024

Rapporteur : Patrick Eychenne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant Agglo 2026, un projet pour notre territoire, et notamment, au titre de l'axe 3 « transition énergétique et environnementale », l'objectif 30 « organiser et développer les transports en commun » - action 70 « Développer l'offre de la navette intercommunale, en lien avec les gestionnaires de voirie, étudier la sécurisation et mise en accessibilité des arrêts » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 février 2024 adoptant aménagement du quai de bus Purple Campus sur la commune de Montgailhard – déplacement de deux candélabres par le SDE 09 ;

Considérant la volonté d'étoffer le réseau de transport urbain de L'agglo et de créer un point d'arrêt composé de deux quais de bus au niveau du centre de formation Purple Campus sur les communes de Montgailhard et Saint-Paul-de-Jarrat ;

Considérant la nécessité de poser deux candélabres composés de trois points lumineux afin de favoriser la visibilité de cet aménagement ;

Considérant la proposition du SDE 09 à hauteur de 12 200€ HT et conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 (article 1.2.2) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **MODIFIE** la délibération du conseil communautaire du 7 février 2024 concernant le SDE 09 pour la réalisation des travaux des deux candélabres.

Article 2 : **DEMANDE** au SDE 09 la réalisation des travaux de création de deux candélabres.

Article 3 : **PREND ACTE** du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE 09.

Article 4 : **APPROUVE** le versement d'une contribution au SDE 09 d'un montant estimé à 12 200€ HT.

Article 5 : **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 6 : **AUTORISE** le président à effectuer toute démarche et à signer tout document, nécessaires à l'application de la présente délibération, et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme

Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglomération Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/053 Environnement / Débat sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglomération Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pomiès (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabillot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
 Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
 Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
 Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
 Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
 Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
 Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
 Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
 Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
 Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
 Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
 Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
 Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
 Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/053

Environnement / Débat sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

Rapporteur : Florence Rouch

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L100-4, L141-5-3, L211-2.

Vu le courrier Préfectoral du 27 juillet 2023 sur les zones d'accélération des EnR.

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026, un projet pour notre territoire* et notamment l'axe 3 « transition énergétique et environnementale » ;

Vu la loi n°2023-175 du mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER, qui vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Son article 15 demande aux communes de définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;

La définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEnR) permet aux communes d'identifier les secteurs où elles souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

Considérant que les ZAEnR permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de ZAEnR bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers l'intégration de ZAEnR au PLUi-H ;

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

A compter de la mise à disposition aux communes par l'État des informations et données disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables, les communes ont été invitées à identifier des zones d'accélération par délibération de leur conseil municipal, laquelle est transmise au référent préfectoral, à l'intercommunalité et, le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme, dans un délai de six mois.

Dans ce délai de six mois, un débat doit se tenir au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire.

Après expiration de ce délai de six mois, le référent préfectoral arrête une cartographie des zones d'accélération identifiées qu'il transmet au comité régional de l'énergie ou à l'organe en tenant lieu. Le référent consulte également, au sein d'une conférence territoriale, les établissements publics mentionnés à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme et les intercommunalités.

L'avis du comité régional ou de l'organe en tenant lieu est transmis aux référents préfectoraux au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération transmises.

L'identification des zones d'accélération est renouvelée pour chaque période de cinq ans.

Vu les propositions des communes membres de L'agglo Foix-Varilhes adressées à la préfecture et notamment l'identification des ZAEnR sur les communes de Foix et Verniolle :

ZAEnR identifiées par la commune de Foix (atlas des zones joint) :

- Parking de la gare multimodale
- Site du parking de la Vigne
- Complexe sportif de la Plaine de l'Ayroule

- Site de la centrale hydroélectrique sise avenue de l'Ariège
- La commune de Foix propose d'exclure le secteur du Prat d'Albis.

ZAE nR identifiées par la commune de Verniolle (atlas des zones joint) :

- Parc de stationnement Super U (ombrières, aire de surface de 6 050,8 m²)
- Parc de stationnement Brico-dépôt (ombrières, aire de surface de 4 672,8 m²)
- Toiture mairie (panneaux photovoltaïques, aire de surface de 384,2 m²)
- Toiture préau mairie (panneaux photovoltaïques, aire de surface de 134,2 m²)
- Toiture presbytère (panneaux photovoltaïques, aire de surface de 169,2 m²)
- Toiture ateliers municipaux (panneaux photovoltaïques, aire de surface de 435,9 m²)
- Toiture école élémentaire (panneaux photovoltaïques, aire de surface de 1 175,7 m²)
- Carrière en fin d'exploitation (aire de surface de 137 753,3 m²)

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité sur la cohérence des ZAE nR avec le projet de territoire, sont donc soumises à débat au sein de L'agglo Foix-Varilhes les propositions des communes de Foix et Verniolle quant à l'identification des ZAE nR et la proposition d'exclusion du secteur de Prat d'Albis pour la commune de Foix ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

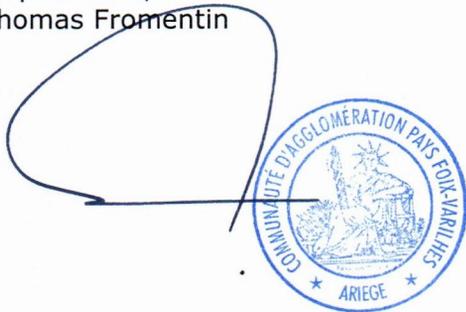
Article 1 : **PREND ACTE ET ATTESTE** de la tenue du débat sur l'identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Article 2 : **AUTORISE** le président à conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 3 avril 2024 à 18h30

2024/054 Mobilités / Réseau urbain et transport à la demande - avenant n°2 à la convention de délégation de service public

Nombre de membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Votants	Votes		
				Pour	Contre	Abstention
70	46	14	60	60	0	0

Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2024 les membres composant le conseil de L'agglo Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thomas Fromentin

PRESENTS :

Jean-Claude Dupuy (Arabaux), Michel Peruga (Artix), Serge Derramond représenté par son suppléant Didier Bonnel (Baulou), Paul Cayrol (Bénac), Laurence Degraives représentée par sa suppléante Marie Claude Birebent (Brassac), Jean-Pierre Villeneuve (Burret), Denis Martinez (Calzan), Danielle Carrière (Cazaux), René-Bernard Authié représenté par sa suppléante Maria Puntil (Celles), Philippe Quainon (Cos), Raymond Fis (Coussa), Véronique Mangematin représentée par son suppléant Jean-Claude Castillo (Dalou), Jean-Paul Alba (Foix), Jérôme Azéma (Foix), Marine Bordes (Foix), Morgane Pommiers (Foix), Elisabeth Clain (Foix), Thomas Fromentin (Foix), Jean-François Gavelle (Foix), Monique Gonzales (Foix), André Péchin (Foix), Florence Rouch (Foix), Pierre Ville (Ganac), Yves Marcerou (Gudas), Jean-Claude Serres représenté par son suppléant Gilles Baby (L'Herm), Régis Lassus (Loubens), Colette Lagarde-Authié (Malléon), Sylvie Estrade (Montégut-Plantaurel), Michel Caux (Montgailhard), Philippe Watremez (Pradières), Francis Laguerre (Prayols), Anne Vilaplana (Rieux-de-Pelleport), Jean-Pierre Mirouze (Saint-Bauzeil), Daniel Besnard (Saint-Félix-de-Rieutort), Michel Tartié (Saint-Paul-de-Jarrat), Jean-Claude Campourcy (Ségura), Alain Garnier (Serres-sur-Arget), Michel Audinos (Soula), Martine Esteban (Varilhes), Patrick Eychenne (Varilhes), Philippe Fabry (Varilhes), Marcel Lopez (Varilhes), Sylvie Berges (Verniolle), Annie Bouby (Verniolle), Didier Dupuy (Verniolle), Jean-François Spriet (Vira)

ABSENTS ET REPRESENTES :

Michel Mabilot (Crampagna) procuration à Annie Bouby
Mina Achary (Foix) procuration à Monique Gonzales
Francis Authié (Foix) procuration à Thomas Fromentin
Lawrence Bories (Foix) procuration à Marine Bordes
Anne-Sophie Tribout (Foix) procuration à Jérôme Azéma
Monique Laye (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Michel Caux
Roger Sauzet (Saint-Jean-de-Verges) procuration à Pierre Ville
Jean-Louis Pujol (Saint-Martin-de-Caralp) procuration à Jean-François Spriet
Nathalie Maury (Saint-Paul-de-Jarrat) procuration à Michel Tartié
Véronique Rumeau (Saint-Pierre-de-Rivière) procuration à Philippe Quainon
Nicole Mouchague (Varilhes) procuration à Patrick Eychenne
Julie Van Molle (Varilhes) procuration à Philippe Fabry
Jacques Lucat (Ventenac) procuration à Jean-Claude Campourcy
Jean-Paul Ferré (Vernajoul) procuration à Paul Cayrol

ABSENTS :

Paul Hoyer (Ferrières), Pascale Canal (Foix), Chloé Dallidet (Foix), Norbert Meler (Foix), Nathalie Rodriguez (Le Bosc), Denis Belard (Loubières), Aurélie Marc (Montgailhard), Françoise Fernandez (Montoulieu), Michel Authié (Rieux de Pelleport), Numen Munoz (Verniolle)

Le président ouvre la séance à 18h30

Monique Gonzales est élue secrétaire de séance.

2024/054**Mobilités / Réseau urbain et transport à la demande - avenant n°2 à la convention de délégation de service public**

Rapporteur : Thomas Fromentin

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021 adoptant *Agglo 2026, un projet pour notre territoire*, et notamment l'axe 3.1 qui vise à améliorer significativement les mobilités du quotidien ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 mars 2022 désignant l'entreprise Keolis comme délégataire de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur et de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes, pour la période du 27 août 2022 au 31 août 2028 et l'approbation du projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur et de transport à la demande sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2022 adoptant l'avenant n°1 à la délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 25 mars 2024 ;

Vu l'avis du comité des partenaires mobilités du 28 mars 2024 ;

Considérant l'article 35.2 de la convention qui prévoit que les parties conviennent de se rencontrer dans un délai maximal de 24 mois après le démarrage du service afin de dresser un bilan des services et d'examiner les ajustements nécessaires au regard de la fréquentation réelle, des recettes et des dépenses en comparaison des mêmes éléments prévisionnels ;

Considérant l'avenant n°1 d'un montant de 268 440€ représentant 3,98% de la contribution financière forfaitaire sur la durée du contrat ;

Considérant l'avenant n°2 d'un montant de 409 784€ représentant 6,08% de la contribution financière forfaitaire sur la durée du contrat ;

Considérant que la somme des avenants n°1 et n°2, soit 678 224€, représente 10,06% de la contribution financière forfaitaire initiale d'un montant de 6 739 303€ ;

Considérant les modifications apportées dans l'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes ci-annexé.

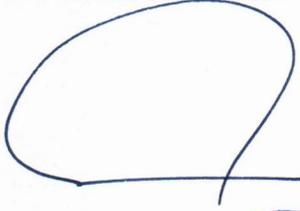
Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget annexe mobilité de l'exercice 2024.

Article 3 : **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes, et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Fait et délibéré, le 3 avril 2024

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
Le président,
Thomas Fromentin



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_054A-CC



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 009-200067791-20240403-2024_DC_054-DE



KEOLIS



**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION
DE SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE VOYAGEUR, DE
TRANSPORT A LA DEMANDE, SUR LE RESSORT TERRITORIAL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX-VARILHES
Avenant n°2**

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (L'agglo Foix-Varilhes), représentée par son Président en exercice, Monsieur Thomas FROMENTIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du...*30 avril 2024*

Ci-après dénommée « l'Autorité Délégante »,

ET

La société KEOLIS GARONNE, Société par actions simplifiée au capital social de 760 000 euros, dont le siège social est situé ZI de Bonzom 09270 Mazères, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Foix sous le numéro 904 927 320 représentée par M. Jean-Marc VERMAUT, son Président, habilité aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « le Déléгатaire », d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;
- Le code de la commande publique ;
- Le règlement européen n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- Le code des transports ;
- La délibération N°2021/058 du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2021 relative à l'approbation du principe de Délégation de Service Public pour l'exploitation des services publics de transports communautaires ;
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2022 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité communautaires ;
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2022 relative à l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité communautaires ;

Préambule

Les parties ont conclu, pour une durée de 6 ans à compter du 27 août 2022 et jusqu'au 31 août 2028, une Convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier de voyageur, de transport à la demande, sur le ressort territorial de L'agglo Foix-Varilhes.

L'avenant n°1 au contrat de Délégation de service public avait pour objet de faire évoluer l'offre de service proposé sur les lignes 1, 3 et 4, ainsi que préciser l'indice salaire.

Le présent avenant n°2 à la volonté de L'agglo Foix-Varilhes d'offrir des solutions concrètes et aux besoins des usagers. Ainsi, conformément à l'article 35.2 « Bilan des services et conditions d'ajustement » de la Convention de délégation de service public, il a été décidé de faire évoluer l'offre de services. Les évolutions de l'offre de services se matérialisent de la façon suivante :

- ✓ Ligne 1 : Prolongement du terminus partiel de la ligne de « Varilhes Gare » à « Varilhes Centre » ; augmentation de l'amplitude de fonctionnement du lundi au vendredi pour Verniolle ; desserte plus fine avec la création d'un nouvel arrêt « Smectom », réajustement du tracé de la ligne au niveau de Foix gare ; suppression de la desserte de « Dalou Mairie » et des extensions du samedi « Coussa Centre » et « Montégut-Plantaurel » ; ajuster la desserte de « Rieux Centre » du lundi au samedi.
- ✓ Ligne 2 : Ajuster l'offre de transport pour garantir des correspondances SNCF en gare de Foix ; renforcer l'offre pour la desserte du centre universitaire en pointe le matin ; une desserte plus fine avec la création de l'arrêt « Mairie de Foix » et « Gare Sépard » à Foix.
- ✓ Ligne 3 : Desserte plus fine ; amélioration des correspondances avec la ligne 4 ; réajustement du tracé de la ligne ; suppression des extensions du samedi « Serres-sur-Arget Mairie » et de « Montoulieu Ginabat »
- ✓ Ligne 4 : Augmenter la fréquence de la ligne du lundi au vendredi ; desserte plus fine avec la création d'un nouvel arrêt « Oratoire » à Montgailhard ; suppression de l'arrêt « Caussou » et amélioration du tracé de ligne ; ajustement des horaires pour garantir la prise en charges des parents d'élèves à l'école Paul Bert le matin et en fin de journée ; ajustement des horaires pour assurer des correspondances avec la ligne 3 afin de permettre à la clientèle de se rendre dans la zone commerciale de Peysales.
- ✓ Service TAD : Augmentation de l'amplitude de fonctionnement et de la fréquence avec 4 jours par semaine dans la zone Nord et sud du TAD comprenant 2 allers et 2 retours par jour.
- ✓ Intégration de l'arrêt « Gare Marchandises » dans la tarification Parking Relais

- ✓ Suppression du service de post-paiement du système billettique

En outre, cet avenant est également l'occasion de préciser les modalités de règlement de la Contribution Forfaitaire.

ARTICLE 1 : Modifications de service

a) Modification de service de l'offre régulière

La consistance des services est modifiée de la manière suivante :

Sur la Ligne 1 :

Prolongement du terminus partiel du lundi au samedi :

- Prolongement du terminus « Varilhes Gare » à « Varilhes Centre » afin d'améliorer la desserte de la commune de Varilhes.

Augmentation de l'amplitude de fonctionnement du lundi au vendredi :

- Création d'un départ à 6h42 de « Verniolle Centre »

Desserte plus fine :

- Création de l'arrêt « Smectom » dans les deux sens pour desservir le site du SMECTOM à Varilhes.

Réajustement du tracé de la ligne :

- Suppression de la boucle de la gare dans le sens Varilhes-Foix.
- Suppression de la desserte de l'arrêt « Foix gare » dans le sens Varilhes-Foix.
- Déplacement de l'arrêt « Marchandises » renommé « Gare Marchandises » et la création de l'arrêt « Gare Sépard » dans le sens Varilhes-Foix.

Suppression des dessertes du lundi au vendredi :

- L'arrêt « Dalou Mairie » suppression des départs de 8h28, 10h00, 12h01, 13h30, 16h00.
- L'arrêt « Dalou Mairie » suppression des arrivées de 8h28, 10h00, 11h55, 13h30, 16h00.

Suppression des extensions du samedi :

- Suppression des départs de « Montégut-Plantaurel » de 9h30 et 14h50.
- Suppression des arrivées de « Montégut-Plantaurel » de 9h20, 14h49 et 19h00.
- Suppression des départs de « Coussa Centre » de 08h37, 9h56, 12h58, 15h14, 16h55.
- Suppression des arrivées de « Coussa Centre » 10h18, 12h58, 16h55.

Ajustement de la desserte de « Rieux Centre » :

- Refonte de la desserte de Rieux vers Foix en direct avec trois allers et trois retours par jour du lundi au vendredi intégrés dans la rotation Varilhes-Foix Parvis/ Foix Parvis-Varilhes.
- Du lundi au vendredi départ « Rieux Centre » de 06h42, 11h53 et 18h07.
- Du lundi au vendredi arrivée « Rieux Centre » de 6h39, 13h29 et 18h04.
- Du lundi au vendredi suppression d'un aller le matin le 10h18 et d'un retour le matin de 10h48.
- Samedi Départ « Rieux Centre » de 9h05, 13h05 et 19h05.
- Samedi arrivée « Rieux Centre » de 8h53, 12h48 et 18h48.
- Rajout d'un départ à 19h05 et d'un retour à 18h48.

Sur la Ligne 2 :

Correspondance SNCF :

- Ajustement des horaires afin d'améliorer la correspondance avec les trains régionaux en gare de Foix.
- Une correspondance de 5 à 15 minutes sur 14 rotations avec les trains régionaux provenant de Toulouse.

Renforcement de l'offre pour la desserte du centre universitaire en pointe le matin :

- Rajout d'une course Foix Parvis-Centre universitaire avec un Isuzu pour un départ à 8h40 du Parvis afin que les étudiants puissent se rendre à l'université pour 9h00.

Desserte plus fine :

- Création de l'arrêt « Mairie de Foix » dans le sens Cadirac-Foix gare.
- Déplacement de l'arrêt Marchandises renommé « Gare Marchandises » et création de l'arrêt « Gare Sépard » dans le Sens Foix gare-Parvis.

Sur la Ligne 3 :

Desserte plus fine :

- Création de l'arrêt « Mairie de Foix » dans le sens Saint-Pierre-de-Rivière-Ferrières.
- Déplacement de l'arrêt « Cardié » au niveau de la pharmacie rue de la Résistance.
- Amélioration des correspondances avec la ligne 4.
- Un ajustement des horaires sur la ligne 3 du lundi au samedi afin de permettre aux clients en provenance de Ferrières de se rendre sur la zone commerciale de Peysales avec la ligne 4.

Réajustement du tracé de la ligne :

- Déplacement de l'arrêt « Palais de justice » sur le boulevard Raphaël Capdeville.
- Déplacement de l'arrêt « Boulevard du Sud » en remplacement d'un arrêt sur l'avenue de Ferrières renommé « Anatole France ».

Suppression des extensions du samedi :

- Suppressions des Départ de « Serre-sur-Arget » de 9h41 et 13h51.
- Suppressions des arrivées de « Serre-sur-Arget » de 13h45 et 19h04.
- Suppressions des Départ de « Montoulieu-Ginabat » de 9h01 et 12h51.
- Suppressions des arrivées de « Montoulieu-Ginabat » de 12h31 et 18h01.

Sur la Ligne 4 :

Augmentation de la fréquence de ligne :

- Du lundi au vendredi un départ et une arrivée supplémentaire pour la zone commerciale Peysales.
- Un départ supplémentaire de « Paul-Bert » à 16h08.
- Une arrivée supplémentaire à « Paul-Bert » à 15h55.

Desserte plus fine :

- Création de l'arrêt « Oratoire » dans les deux sens de circulation à Montgaillard.

Réajustement du tracé de la ligne :

- Suppression de la boucle de la gare dans le sens Paul Bert-Foix Parvis
- Suppression de la desserte de l'arrêt « Foix gare » dans le sens Paul Bert-Foix Parvis
- Déplacement de l'arrêt « Marchandises » renommé « Gare Marchandises » et création de l'arrêt « Gare Sépard » dans le sens Paul Bert-Foix Parvis
- Suppression de l'arrêt « Caussou » dans les deux sens.

4. Le samedi destination marché de Pamiers, Varilhes Centre

Au Sud, l'offre de service de TAD est la suivante :

1. Le mardi destination Foix Parvis et Foix gare.
2. Le mercredi destination Foix Parvis et Foix gare.
3. Le vendredi destination Foix Parvis et Foix gare.
4. Le samedi destination Foix Parvis et Foix gare.

Deux aller 8h30 et 14h30 et deux retour 11h30 et 17h30.

Maintien de la ligne virtuelle sur réservation entre le quartier du Cussol et le cimetière de la route de l'Herm à Foix.

Ainsi à compter du 01/09/2024, le kilométrage commercial de l'offre TAD est augmenté de 45 766 kilomètres commerciaux en année pleine.

- Conformément à l'article 35.1 de la Convention, la modification de l'offre de services précitée donne lieu à une modification de la contribution financière forfaitaire à la suite de l'augmentation des charges. Ainsi, les dépenses de référence sont majorées du kilométrage commercial concerné multiplié par le coût de roulage des véhicules concernés et des heures de conduite commerciales multipliées par le coût horaire de conduite.
- De plus, les modifications demandées pour le service TAD nécessitent le déploiement d'un véhicule supplémentaire, valorisé à 7 000€/an en année pleine et de 0.5 ETP supplémentaire pour les réservations, valorisés à 18 245€/an en année pleine.
- Ainsi, les unités d'œuvre évoluent de la façon suivante :

Evolution vs contrat	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
km comm supp.			15 255	45 766	45 766	45 766	30 510	183 062
Heures comm. supp.			594	1 783	1 783	1 783	1 189	7 132

- Et la contribution forfaitaire évolue de la façon suivante :

Impact de la variation d'offre TAD	Du 27/08/2022 au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	Du 01/01/2028 au 31/08/2028	TOTAL
Sur les charges de conduite / roulage / véhicules			36 239 €	108 717 €	108 717 €	108 717 €	72 478 €	434 869 €
Sur les recettes			353 €	1 060 €	1 060 €	1 060 €	707 €	4 240 €
Sur la Contribution Forfaitaire			35 886 €	107 657 €	107 657 €	107 657 €	71 772 €	430 629 €

ARTICLE 2 : Non-déploiement du service de post-paiement

Le service de post-paiement du système billettique prévu initialement dans le contrat ne sera pas déployé. Cela permet une économie de 17 820€ sur la durée du contrat.

Impact sur les charges de la suppression du post paiement	Du 27/08/2022 au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	Du 01/01/2028 au 31/08/2028	TOTAL
	- €	2 700 €	3 240 €	3 240 €	3 240 €	3 240 €	2 160 €	17 820 €

- Déplacement des arrêts « Radel » et « Chemin du stade » dans le

Réajustement des horaires :

- Ajustement de l'offre pour permettre de desservir l'école Paul Bert le matin et le soir avec une arrivée à l'école Paul Bert à 7h47 et un départ à 16h08.
- Ajustement de l'offre afin de d'améliorer les correspondances avec les clients de la ligne 3 pour se rendre et revenir de la zone commerciale Peysales.

Ainsi à compter du 01/09/2024, le kilométrage de référence est diminué de 17 377 kilomètres commerciaux en année pleine, soit une diminution de 5% des kilomètres commerciaux.

- Conformément à l'article 35.1 de la Convention, la modification de l'offre de services précitée donne lieu à une modification de la contribution financière forfaitaire à la suite de la diminution des charges. Ainsi, les dépenses de référence sont minorées du kilométrage commercial concerné multiplié par le coût de roulage des véhicules concernés et des heures de conduite commerciales multipliées par le coût horaire de conduite.
- Le surcoût de la nouvelle production des fiches horaires non prévue dans le plan de marketing initial est valorisé à 4 500€ en 2024.
- Ainsi, les unités d'œuvre évoluent de la façon suivante :

Evolution vs avenant 1	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
km comm supp.			-5 792	-17 377	-17 377	-17 377	-11 584	-69 507
Heures comm. supp.			100	300	300	300	200	1 199

- Et la contribution financière forfaitaire évolue de la façon suivante :

Impact de la variation d'offre sur les lignes Régulières	Du 27/08/2022 au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	Du 01/01/2028 au 31/08/2028	TOTAL
Sur les charges de conduite / roulage	- €	- €	216 €	648 €	648 €	648 €	432 €	2 591 €
Sur le budget marketing			4 500 €					4 500 €
Sur les recettes			361 €	1 176 €	1 239 €	1 292 €	863 €	4 931 €
Sur la Contribution Forfaitaire	- €	- €	3 923 €	1 824 €	1 887 €	1 940 €	1 295 €	3 025 €

b. Modification de l'offre de service de TAD:

Augmentation de la fréquence de fonctionnement :

- TAD Nord rajout du mercredi et du samedi de la destination Varilhes Centre et Varilhes gare.
- TAD Sud rajout de 2 jours le mercredi et le samedi avec le maintien des destination Foix gare et Foix Parvis.

Augmentation de l'amplitude de fonctionnement :

- Un aller à 14h30 supplémentaire sur les deux zones.

En conclusion, la nouvelle offre de Transport à la demande est proposée 4 jours par semaine pour le Nord et le Sud avec une augmentation de la fréquence de fonctionnement. Les modifications apportées sont les suivantes :

Au Nord, l'offre de service de TAD est la suivante :

1. Le mardi destination Varilhes Centre et Varilhes gare.
2. Le mercredi destination Parcs commerciaux de Pamiers et Verniolle, Varilhes Centre et Varilhes gare.
3. Le jeudi destination Varilhes centre et Varilhes gare.



ARTICLE 3 : Conséquences financières de l'avenant

Ainsi l'impact des modifications évoquées dans les articles 1 et 2 du présent avenant sur la Contribution Financière Forfaitaire est le suivant :

Synthèse Impact Avenant 2	Du 27/08/2022 au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	Du 01/01/2028 au 31/08/2028	TOTAL
Sur les charges	- €	2 700 €	37 283 €	104 829 €	104 829 €	104 829 €	69 886 €	418 955 €
Sur les recettes	- €	- €	714 €	2 236 €	2 299 €	2 352 €	1 570 €	9 171 €
Sur la Contribution Forfaitaire	- €	2 700 €	36 569 €	102 593 €	102 530 €	102 477 €	68 316 €	409 784 €

Le tableau contenant les montants contractuels de la contribution financière forfaitaire, hors contribution économique territoriale, taxe sur les salaires, actualisation, ajustement et révision, figurant à l'article 31 est ainsi modifié :

Années	Dépenses forfaitaires (DF) en € HT valeur décembre 2021	Recettes Forfaitaires (RF) en € HT valeur décembre 2021	Contribution financière forfaitaire (CFF) en € HT valeur décembre 2021
2022 (4 mois)	495 666	42 981	452 685
2023	1 299 723	137 806	1 161 916
2024	1 346 629	147 695	1 198 933
2025	1 416 194	155 390	1 260 804
2026	1 415 677	159 701	1 255 976
2027	1 413 307	163 067	1 250 240
2028 (8 mois)	945 892	108 921	836 971
TOTAL	8 333 087	915 561	7 417 526

ARTICLE 4 : Précisions sur l'article 33. 2 des conditions de règlements

L'article 33.2 est modifié comme suit :

Le règlement des sommes évoquées ci-dessus est effectué par la facturation de 12 acomptes mensuels, égaux chacun à 1/12 des montants le Contribution Financière Forfaitaire de l'exercice concerné et du montant l'estimation de l'indexation pour l'exercice concerné.

Le Déléguataire adresse chaque fin de mois les factures des sommes dues par l'Autorité Déléguante pour le mois en cours.

Le décompte final annuel est établi au plus tard en juin de l'année n+1 par détermination du solde entre le montant de la contribution forfaitaire actualisée pour l'année n et le cumul des acomptes versés au cours de cette même année.

ARTICLE 5 : Annexes

Les annexes suivantes sont complétées pour tenir compte des modifications introduites par le présent avenant :

- L'annexe 1 du contrat est remplacée par l'annexe 1 du présent avenant.
- L'annexe 3 du contrat est remplacée par l'annexe 3 du présent avenant.
- L'annexe 8 du contrat est complétée par l'annexe 8bis du présent avenant.
- L'annexe 9 du contrat est remplacée par l'annexe 9 du présent avenant
- L'annexe 10 du contrat est remplacée par l'annexe 10 du présent avenant

ARTICLE 6 : Effets de l'avenant

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

À Foix le 23 avril 2024

À Hazères le 22 104/24

L'AUTORITE ORGANISATRICE (signature et cachet)

LE DELEGATAIRE

Jean-Marc VERMAUT



Transmission en Préfecture de l'Ariège le